

NÉCESSAIRE

N°3 | Acte de propriété

Vincent Tholomé

Michel Tibon-Cornillot

Hervé Lequeux

Jacques Isnardon

Peter Gnass

Marine Legrand

Guy Kastler

Jocelyne Porcher

Antoine Dufeu

François Godineau

Yann Vanderme

Corinne Lambert

Helmut Smits

Matthieu Simon

Catherine Rechart

Antoine Boute

Jean-Baptiste Farkas

Matthieu Saladin

Catherine Chantilly

Pauline Gélédan

Éric Baudelaire

Guillaume du Boisbaudry

NE | CESSUM
ne cesse

NEC | ESSUM
ne peut pas ne pas être

LE NÉCESSAIRE SANS REVUE

Le nécessaire est ce qui ne s'évite pas.
Il est ce qui ne cesse, ce qui ne cède
(ne cessum).
Même le suicide, pour enfin cesser
d'être, «n'est pas une hypothèse
suffisante» rappelle Antonin Artaud.

LE NÉCESSAIRE EN REVUE

Nous vivons le démontage de
certains visages du nécessaire.
L'humanisme développe les
conditions même de sa crise.
Le développement des recherches
en ethnologie nous renseigne
sur le caractère relatif de nos
processus d'identifications collectifs,
l'éthologie nous présente les cultures
techniques animales, les recherches
en biotechnologie transgressent
la clôture entre les espèces humaine,
animale et végétale.

UNE REVUE, UN NÉCESSAIRE

En ces temps de revue nous proposons
un nécessaire. Un ensemble de feuillets,
qui réunit diverses formes de vie qui
ne se recoupent pas. Il n'y a pas de
hiérarchie a priori. Juste une tentative
d'écoute de «là où cela ne finit pas
de ne pas s'écrire» comme disait Lacan,
mais aussi de là où ça semble vouloir
vivre.
C'est une revue sans famille, politique
ou autre. Aucune famille ne peut
répondre pour nous. Aucune discipline
n'a d'accès premier. On ne sait pas
où cela commence.

NÉCESSAIRE

N°3 | Acte de propriété

La revue **NÉCESSAIRE** paraît depuis 2009, au rythme d'un numéro par an, uniquement sous forme numérique. C'est avec joie que nous imprimons ce numéro 3.

Vous pouvez consulter les précédents opus à cette adresse :

<http://necessaire.eu/>

Vincent Tholomé

Michel Tibon-Cornillot

Hervé Lequeux

Copyright animal

Jacques Isnardon – Michel Hart

Peter Gnass

Marine Legrand

Guy Kastler

Jocelyne Porcher

Antoine Dufeu

François Godineau

Yann Vanderme

Corinne Lambert

Helmut Smits

Matthieu Simon

Catherine Rechart

Antoine Boute

Jean-Baptiste Farkas

Matthieu Saladin

Catherine Chantilly

QCM

Pauline Gélédan

Éric Baudelaire

Guillaume du Boisbaudry

ACTE DE PROPRIÉTÉ

L'ordre des participations est donné par le tirage de trois dés

P. 8

MA VIE CHEZ LES DINDONS ET LES COCHONS MUTANTS DE SIBÉRIE

Vincent Tholomé

P. 12

LA CHRÉMATISTIQUE UNIVERSELLE OU « L'INFINI À LA PORTÉE DES CANICHES »

Michel Tibon-Cornillot

P. 42

SARAH ET GREG DANS LE PARKING DE BERCY

Hervé Lequeux

P. 44

COPYRIGHT ANIMAL

P. 46

ÉTUDES DES CRIS DE PARIS

Jacques Isnardon

P. 50

LA MULTITUDE DÉCHUE

Peter Gnass

P. 60

LA NATURE SE DONNE À CEUX QUI L'ATTRAPENT

Marine Legrand

P. 72

LE LOGICIEL ET LE MARCHÉ LIBRE DOIVENT-ILS LIBÉRER LES SEMENCES ?

Guy Kastler

P. 94

VIVRE AVEC LES ANIMAUX - L'ÉLEVAGE COMME UTOPIE

Jocelyne Porcher

P. 102

PANAMA STREET

Antoine Dufeu

P. 108

ACHETÉ À L'ARTISTE PAYÉ PAR L'ARTISTE

François Godineau

P. 110

LA PORTE DE MA CHAMBRE

Yann Vanderme

P. 112

DISINVITATION TO BE A FATHER

Corinne Lambert

P. 120

FLAMMA (A BASIC NEED)

Helmut Smits

P. 130

L'INTERNATIONAL KLEIN BLUE

Matthieu Simon

ÉTÉ

P. 132

DROIT À L'IMAGE EN PRISON

Catherine Rechart

P. 148

LES MORTS RIGOLOS

Antoine Boute

P. 154

IKHÉA@SERVICE

Jean-Baptiste Farkas

P. 156

PLAYLIST DE SILENCE

Matthieu Saladin

P. 158

LES HOMMES SONT MES MAMANS

Catherine Chantilly

P. 160

QCM GARDIEN DE PRISON

P. 162

POINTS (EN COURS)

Pauline Gélédan

P. 172

SUGAR WATER

Éric Baudelaire

P. 182

MARCHES

Guillaume du Boisbaudry

MA VIE CHEZ LE ET LES COCHON DE SIBÉRIE

Vincent Tholomé

STEPPE!!!!!! dirait une
voix. Et tout commencerait. Toutes les choses. Et tous les êtres du monde. Et tout com-
mencerait par

Nous. Petits êtres. Petits êtres fragiles. Petits êtres fugaces. Traquant soudain les bêtes. Les fourrures chaudes des bœufs musqués. Têtes dures. Nous autres. Papillonnant. Papillonnant à gauche à droite. Errant ici et là dans steppe. La plaine sauvage de Sibérie.

Nous. Commençant ainsi le monde. Le commençant par traque. Recommencant ainsi les êtres les choses du monde. Et commençant par

Nous. Mauvaise huile. Mauvaise huile. Marée noire. Nous répandant dans steppe. Couvrant soudain la terre. Couvrant les herbes. Les graminées soufflées. Soudainement anéanties. Exterminées par nous. Gazoil poissant les sols. Les herbes et les fourrures et tous les dos des bêtes courant ras-du-sol. Mauvaise huile. Mauvaise huile insouciant. Haussant toujours. Nous autres. Nos épaules. Nous fichant bien du tiers et du quart. De tout ce qui pourrait un jour une fois advenir. Ne pensant. Nous. Qu'à nos courses. Nos pétarades joyeuses. Interminables. Nos dérapages contrôlés dans les bouses. Les tourbes congelées de Sibérie.

S DINDONS S MUTANTS

Et commençant ainsi le monde. Le commençant tous les jours. Dès le lever. Recommencant les êtres. Recommencant les choses. Tout ce qui se répandrait sur steppe. Tout ce qui se rencontrerait dans la steppe. Les commençant une à une. Recommencant le monde. Recommencant les êtres et les choses. Et commençant par

Nous. Portant partout nos lourdes casaques. Nos costumes de cuir. Nos couinantes affaires. Ne les enlevant ni l'été ni l'hiver. Sillonnant. Nous autres. Toujours et partout. La steppe. D'un bord à l'autre. Dans nos armures de cuir. Nos chers manteaux. Élimés. Certes. Et percés. Mais répandant fort heureusement de fortes odeurs. Nous annonçant ainsi auprès des bêtes. Poules et dindes de Sibérie. Et des fermiers. Et des fermières. Fumées noires. Nous autres. Pétraradant sur nos bécanes. Nos mécaniques japonaises. Bichonnées et huilées. Fumées noires et musquées nous répandant dans les airs. Frappant de loin les nez. À toute allure. Et les museaux. Semant. Nous autres. La panique.

Et commençant ainsi le monde. Comme nous avancerions. Pas à pas. Dans la steppe. La vaste plaine herbeuse de Sibérie. Semant. Nous autres. La terreur. Possédant ainsi. Nous autres. Pas à pas la terre. L'annexant. À mesure que nous la viderions. L'aménerions. Comme nous la voudrions. Rêverions. Modelant ainsi les êtres. Les êtres et les choses du monde. Les commençant. Recommencant chaque jour. Dès le lever. Et commençant par

Nous. Meute. Meute sauvage. Tenue pourtant par les couilles. Nos chères affaires. Tenues pourtant par elles. Nos garçonnés. Nos nanas aux cheveux

coupés ras. Nos douces amours nous possédant. Sachant comment nous faire danser. Nous autres. Les petites frappes. Les petits sournois. Les petits gaillards roulant des mécaniques. Poussant. Nous autres. Des cris de yétis. Très mongols. Très sauvages. Modulés comme le vent sur trois tons. Et quatre octaves. Sachant. Nous autres. Comment redire ainsi les choses. Et comment en les disant ainsi les faire naître. Possédant sur le bout des doigts cet art ancien.

Et inventant ainsi le monde. Le commençant. Recommencant. À mesure. Comme nous le traverserions. Nommant ainsi. Nous autres. Les êtres et les choses. Toutes les plantes et bêtes rampantes. Volantes. Ou nageant dans les rivières. Les appelant. Une à une. Par leur nom. À mesure que nous les croiserions. Nous. Inventant. Réinventant ainsi le monde. Les êtres et les choses du monde. Les commençant tous les jours. Les appelant toujours autrement. Tous les jours. Et commençant d'abord par

Nous. Extirpant de nos sacs des centaines de boîtes. Des anciennes conserves. De légumes ou de fruits au jus. Fanfaronnant. Nous autres. Dès potron-minet. Pour épater. Troubler nos filles. Nos petites chéries. Les tenir en haleine. Jusqu'à potron-jacquet. Nos petites saumones d'amour. Nos nanas aux hanches larges. Empestant le beurre rance. La mousse pourrie de la terre. Préparant. Pour nous. Le petit déjeuner. Un bon lait de jument sur quelques corn flakes. Nous vivrions si chichement. Recommencant le monde. Recommencant pour elles le monde. Extirpant de nos boîtes des papiers. Des pierres. Des bouts de bois flotté. Déployant devant elles notre savoir-faire. Tout notre art magique. Nos folles racontouzes. Vos folles racontouzes. Diraient-elles. Rien à foutre de vos folles racontouzes. Diraient-elles. Fainéants. Et la viande. D'où vient-elle la viande. Faudrait peut-être penser à la traquer. Non ? Diraient-elles. Nous flanquant dans les mains notre bol quotidien. Notre bol de lait rance. Sans pain. Sans confiture.

Nous. Commençant ainsi le monde. Et commençant dans le monde. Et commençant dans un frisson. Dans les frimas matinaux. Dans les brouillards tout blancs recouvrant monde. Ne voyant rien à trente-cinq pas. N'arrivant pas. Nous autres. À repartir. À démarrer nos moteurs. Complètement transis. Exténués. Mais commençant ainsi le monde. Les êtres et les choses du monde. Les possédant un à un. Nous expliquant à l'infini l'un à l'autre comment et pourquoi aujourd'hui nous finirions bien par l'attraper le monde. Et commençant par

Nous. Quittant la puanteur. La crasse et la puanteur des camps. Des yourtes. Le beurre rance et le fromage de chèvre. Pourfendant. Soudain. Nous autres. La toundra. Hoquetant. Nous autres. Sur nos superbes mécaniques. Nous défiant à la course. Nous ruant têtes baissées dans nos épreuves du jour. Éventrant déjà mentalement les ours à mains nues. Abattant. Nous autres. Au couteau suisse une forêt entière de pins centenaires. Ensemencant un régiment entier de fermières. Visitant tour à tour leurs ventres. Prenant note des singularités. Dressant entre nous des tableaux comparatifs. Complètement fictifs. Inventés de toute pièce. En silence. Pendant la nuit. Durant nos insomnies. Nos terreurs nocturnes. Prenant note. Nous autres. De tout ce qui passerait par nos têtes. À la lueur des bougies de suif. Et planquant le tout. Petit matin. Sous nos casaques. Contre nos peaux. Immondes tas de feuilles collantes. Noircies. Illisibles. Les sortant. Nous autres. De nos poches intérieures. Auprès du feu. Sur le temps de midi.

Et commençant ainsi le monde. L'inventant. Joyeusement l'animant. Et le recommençant ainsi entre nous. Petits guerriers. Petits insectes. Parasites courant sur terre. Sillonnant steppe d'un bord à l'autre. Petits gaillards dans le fond même pas antipathiques. Nous serions toute une bande. Des petits gars. Avançant au hasard dans le monde. Et commençant le monde. Recommencant. Le repensant le soir. De fond en comble. En repensant les plans. La bonne marche des choses. Des êtres et des choses. Et commençant par

Nous. Nous inventant. Réinventant. Tous les jours. Corps et âmes. Nous inventant de nouveaux corps. Nous. Soudainement premiers êtres. Premiers saumons. Premiers saumons courant sur terre. Premières lumières et premiers êtres. Premiers nés sous la voûte. Campant. Nous autres. Dans les ventres. Les cœurs battant des yourtes. Premiers de tous les êtres premiers. De toutes les bêtes rugissantes courant sur terre ras-du-sol. Premiers errants au-dessus des eaux. Des océans de terre. Premiers navigateurs. Sillonnant steppe. D'un bord à l'autre. Premiers explorateurs. Rapportant. Nous. Fidèlement. Le soir. Tout ce que nous verrions. Tout ce que nous ferions le jour. Tenant. Nous autres. Nos femmes. Nos nanas aux hanches larges. En haleine. Leur rapportant. Nous autres. Fidèlement. Les entrepôts et les prairies. Les usines et centrales atomiques. Toutes les choses merveilleuses que nous verrions le jour. Les séduisant encore une fois ce soir. Dirions-nous. L'air de rien. Entre nous. Clignant de l'œil. Comme nos saucisses finiraient de cuire. Sur le temps de midi.

LA CHRÉMATISTIQUE UNIVERSELLE OU À LA PORTÉE DE S CANICHES »

Michel Tibon-Cornillot

MICHEL TIBON-CORNILLOT est anthropologue à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

Docteur d'État en philosophie, il a par ailleurs travaillé plusieurs années en tant que généticien à l'Institut Pasteur. C'est pourquoi il a mené ses premiers travaux critiques à l'intersection de ces deux domaines, la philosophie et la génétique, et a proposé des éléments d'analyse permettant de faire apparaître les nouvelles formes de la tyrannie, celles qui se mettent en place autour des contrôles sanitaires, policiers et financiers.

CHOIX D'OUVRAGES

Les Corps transfigurés, mécanisation du vivant et imaginaire de la biologie, Seuil, coll. Science ouverte, 322 p. Réédition actualisée, Éditions MF, coll. Dehors, octobre 2011, 402 p.

Le blanchiment du crime en permet la répétition: l'arme éthique dans les nouvelles guerres occidentales, Autonomedia, New York, septembre 2002.

Le triomphe des bactéries - ou la fin des antibiotiques, Andremont et Tibon-Cornillot, éditions Max Milo, Paris, 2006, 274 p.

CHOIX D'ARTICLES

En route vers la planète radieuse - déferlement des techniques, insolence philosophique, in *Rue Descartes - Revue du Collège International de Philosophie*, « À quoi sert la philosophie des sciences », 41, 2003, pp. 52-63.

La planète-laboratoire - espaces expérimentaux, espaces sociaux: distinction et transgression in Actes du colloque « Les OGM en débat », Presses universitaires de Rennes 2, 2004, pp. 1-19.

The Surge of Contemporary Techniques - Instability, Disappearance of Industrial Societies, in International Symposium Report, "Modernity in Milieus and Techniques", Kansai University, 2005, pp. 202-222. Ce texte a été traduit en japonais.

Se souvenir des mondes vivants - À propos de l'interminable fin des sociétés industrielles, dans L'habiter dans sa poétique première, sous la direction de A. Berque, P. Bonnin et A. De Biase, Paris, éd. Donner lieu, Paris 2008, pp. 175-197.

1. UNE MODERNITÉ SANS MERCI EN ROUTE VERS LA PLANÈTE RADIEUSE

Les temps présents s'inscrivent dans un contexte marqué par de nombreuses guerres et par des inquiétudes croissantes concernant la dégradation des différents milieux sociaux et environnementaux qui permettent la survie terrestre des sept milliards de mammifères humains. Ces analyses qui semblaient caractériser, il y a quelques années, les esprits chagrins, sont maintenant majoritaires; elles contribuent aussi à la disparition du respect quasi religieux qui auréolait les développements scientifiques, techniques et industriels.

Cette situation instable est liée aux interpénétrations de plus en plus étroites entre des circulations financières complètement folles, des développements économiques et industriels toujours plus inégaux et des recherches technoscientifiques belliqueuses et toxiques. Par ailleurs, des populations de plus en plus nombreuses, de plus en plus étrangères à la « Weltanschauung » occidentale sont directement convoquées à adopter les modes d'existence des sociétés industrielles et doivent répondre sans tarder à cette convocation. Le « forçage » actuel

est d'autant plus dangereux qu'il s'inscrit dans le cadre des épisodes coloniaux et impériaux menés par les élites blanches de l'Europe occidentale, puis d'Amérique du Nord, et ce, depuis cinq siècles. Ces épisodes sont à l'origine d'immenses massacres, dans les deux Amériques, en Chine, en Inde et dans bien d'autres contrées.

L'EXTENSION MONDIALISÉE DE L'IDENTIQUE; LA PONCTUALISATION DES MENACES

Le basculement des sociétés non-occidentales dans le grand bocal de la modernité intervient selon des rythmes accélérés qui convergent vers une sorte de centre virtuel où s'accumulent et s'échangent les restes décrépits des sous-cultures partageant les miettes de la mondialisation. Il faudrait se représenter une sorte de vortex de forme conique fixé sur un mixeur dans lequel se déversent et se mélangent les charges culturelles, symboliques et matérielles des anciennes cultures avec les énergies des temps « modernes ». Ce vortex se terminerait par un type de rétrécissement, d'étranglement de plus en plus étroit tendant vers un point, vers un point central, focalisant l'ensemble des matières

et des énergies accumulées dans la partie supérieure du cône.

Cette « ponctualisation » progressive correspond à une concentration de flux historiques majeurs qui révèle la marque ultime des moments-clés de l'histoire des hommes ; cette ponctualité est aussi accompagnée par des condensations-compressions temporelles au cours desquelles se ramassent et se jouent les glissements événementiels. De façon analogue, le philosophe Hegel décrit ainsi sa propre situation temporelle : « Au demeurant, il n'est pas difficile de voir que notre temps est un temps de naissance et de passage à une nouvelle période¹ ». Pour lui, il s'agit d'une expérience du temps qui impose tôt ou tard aux hommes contemporains, « cette dissolution, une portion après l'autre, de la construction du monde précédent ; son ébranlement ne se trouve signalé que par des symptômes isolés ; la frivolité aussi bien que l'ennui qui font irruption dans ce qui subsiste, le pressentiment indéterminé de quelque chose d'inconnu, sont les prodromes de ce que quelque chose d'autre s'annonce. Cet émiettement progressif qui ne changeait pas la physionomie du tout, se trouve interrompu par l'aurore qui, en un éclair, dresse d'un coup la configuration du monde nouveau »².

Cet auteur a su expliciter le mouvement de condensation-concentration historique des énergies individuelles et collectives sous leurs divers aspects ; il a suivi les modifications temporelles qui jalonnent les développements dialectiques de l'histoire en train de se faire,

vitesse, accélération, inhibition des énergies. Le contexte reste pourtant profondément différent de celui que nos générations doivent affronter ; la ponctualisation notée par lui ouvre sur « un monde nouveau » qui n'est au fond que la trace de ce christianisme « aufgehoben » dans lequel la destruction de cultures entières ouvre la voie à des progrès dialectiques dans l'histoire des hommes, là où le devenir-homme (Menschwerdung) est tout en même temps un devenir-dieu (Gottwerdung). Ce n'est pas ce que nous et notre génération vivons et voulons exprimer dans ces quelques lignes. Ce point universel vers lequel nous nous acheminons concentre des énergies immenses, aussi bien techniques, économiques, militaires que symboliques car, en ce point, convergent toutes les énergies des sociétés traditionnelles arraisonnées par le système de la modernité contemporaine ainsi que l'ensemble des performances des sociétés industrielles. Cette compression temporelle ne renvoie pas à des événements certes tragiques mais dialectiquement surmontables ; l'explosion finale évoque plutôt la disparition de l'espèce humaine, pire encore, la disparition de pans entiers de la biosphère.

SINGULARITÉ DE LA VISION PÉNULTIÈME : PRÉSCIENCE DE LA FIN ET RELECTURE DÉCISIVE DU PASSÉ L'utilisation précipitée du concept d'apocalypse présente quelques inconvénients ; parmi ceux-ci le quasi-monopole judéo-chrétien de cette notion risque de faire dérapier les analyses

vers des approches irrationnelles, voire hystériques. Ces interprétations erronées peuvent être évitées si l'on se borne à retenir les significations étymologiques de la notion : l'apocalypse, c'est d'abord l'apparition des signes qui annoncent la fin des temps ; ce qui fut caché, s'impose alors comme vérité évidente. La notion d'apocalypse représente une modification collective radicale de la compréhension du temps de l'avenir, en ce qu'il n'est plus le temps du projet, du progrès mais qu'il implique l'attente d'un arrêt de la temporalité.

Si l'on approfondit la signification temporelle du concept d'apocalypse, si lourdement chargé, elle n'indique ni la fin des temps, ni la catastrophe finale mais la période qui précède ces événements. Au sens strict, l'apocalypse est la phase temporelle avant-dernière, la phase pénultième, celle qui précède et annonce en un même mouvement la fin d'un cycle temporel, qu'il s'agisse de la fin d'une culture, d'un cycle géologique, d'un effondrement plus intime ou d'une fin plus redoutable, eschatologique par exemple.

Les modifications de la temporalité caractérisant cette période pénultième concernent aussi le passé des collectivités et des individus. La prise de conscience sans cesse plus claire de cette vérité ultime, terminale, vient éclairer *a retro* ce qui n'était qu'analyses hasardeuses, ce qui ne pouvait s'imposer définitivement en tant que vérité ou fausseté des événements, ce qui interdisait toute évaluation éthique décisive. À partir de cette sorte d'observation temporelle, la vérité et la fausseté, le mal et le bien, se séparent et chaque être, chaque pensée se dirigent vers le sol natif de la vérité ; des évaluations sûres deviennent possibles et permettent d'affirmer

que telles ou telles décisions furent bonnes et d'autres, néfastes.

Il faut reconnaître cependant que dans l'utilisation du concept d'apocalypse, l'atmosphère redoutable de la fin des temps vient en contre-jour marquer les pseudo-certitudes du passé. Celles-ci apparaissent alors comme autant d'entreprises de corruption et de prédation dont l'accumulation a contribué à la mise en place de la situation actuelle d'une très probable fin des temps.

Depuis cette singulière vision pénultième qui est une sorte de sommet surplombant l'ensemble des temporalités passées, il devient possible de porter des jugements sans artifices, binaires, où le vrai et le faux, le bien et le mal ne peuvent se mélanger. À titre d'exemple ne pourrait-on dire que le refus du prêt à intérêt fut une tentative légitime qui méritait le respect mais que la levée de cet interdit au XV^e siècle, en même temps qu'accostaient les galions espagnols remplis d'or aztèque ou maya obtenus par pillage et par massacres au Mexique et Amérique centrale, relevait de la crapulerie la plus infâme et nous a tous orientés vers le chaos financier et économique contemporain.

LA PLACE PRIVILÉGIÉE DE L'ARGENT DANS L'ESCHATOLOGIE CONTEMPORAINE

Si l'on prête une attention particulière aux sociétés industrielles dominantes, celles qui ont donné naissance à la situation contemporaine dominée par le système BAO (le bloc américano-occidental), on remarque que leurs populations ont été confrontées, eux et leurs multiples ancêtres à de nombreux systèmes monétaires, tous marqués par des monnaies parmi les plus anciennes de la Préhistoire.

1 Hegel, *Phénoménologie de l'esprit*, éd. Gallimard, coll. Nrf, traduction P.J. Labarrière et G. Jarczyk, préface p. 75.

2 Hegel, *Ibid.*, p. 75.

On peut noter que l'une de leurs traces les plus archaïques est celle du shekel d'argent : « Dès le début du III^e millénaire, voire plus tôt encore, la civilisation suméro-akkadienne recourt couramment à des moyens de paiement et de moyen d'échanges. Il peut s'agir de biens périssables (céréales, ovins...), artisanaux (vêtements) ou de métaux. Au cours de la troisième dynastie d'Ur, l'argent commence à s'imposer comme le medium de référence. Cette primauté est assez logique, dans la mesure où l'or est particulièrement rare dans le Proche-Orient ancien (le rapport entre les deux métaux est alors de 1 à 60 en moyenne alors qu'il s'établira aux alentours de 1 à 12 pendant l'Antiquité gréco-romaine et le Moyen Âge). Les scribes prennent l'habitude de noter l'ensemble des prix par rapport au shekel d'argent. Cette pratique se perpétue tout au long de la Haute Antiquité, jusqu'à la généralisation de la pièce de monnaie³ ».

Il se trouve que cette invention monétaire s'est propagée à l'ensemble des courants commerciaux du Proche et du Moyen-Orient et devait accompagner l'expansion des écritures et des nombres. Cette invention devait prendre une place intellectuelle et sociale de plus en plus importante en rapport avec la compréhension des effets annexes accompagnant la concentration des richesses : accès aux pouvoirs politiques et sociaux, réussites et valorisations sexuelles, puissance prédatrice, etc.

Ces différents aspects ont été étudiés dans le contexte de la philosophie grecque

et particulièrement par Aristote vers 350 avant notre ère. Cet auteur, élève de Platon et précepteur d'Alexandre le Grand a étudié dans l'un de ses ouvrages les plus célèbres, *La Politique*, les questions fondamentales liées à l'apparition de l'argent et aux effets catastrophiques engendrés par son autonomisation et sa croissance « infinie ».

C'est donc à partir de cette relecture des premiers chapitres de *La Politique* que nous allons tenter de réaliser notre projet, vérifier nos hypothèses et ainsi mettre en place une série de jugements « implacables », capables de déterminer ce qui, au cours des âges, fut bénéfique ou se révéla le plus souvent défavorable.

2. ARISTOTE, PENSEUR DE LA LIMITE (ΠΕΡΑΣ); L'ILLIMITÉ (ΑΠΕΙΡΟΝ) EST CONFUS ET INCONNAISSABLE.

Malgré un décalage temporel de deux mille cinq cents ans, certains passages de l'œuvre d'Aristote permettent d'éclairer les orientations prises par les filières financières contemporaines. Chez cet auteur, la subordination de l'économie à la philosophie n'est pas établie de façon dogmatique; Aristote la fonde sur la reconnaissance des menaces latentes qu'exerce l'activité économique sur les citoyens et la cité partant sur la philosophie⁴. Dans cette tradition domine la crainte de l'économie et des techniques, « car face à l'évidence de la raison philosophique – évidence, grâce à laquelle la raison ne renvoie qu'à elle-même et se justifie de ce fait, elle-mê-

me – l'économie, si elle est laissée à elle-même apparaît comme un mouvement sans fin⁵ ». Il y a une démesure dans l'activité économique qui menace l'existence même de la philosophie car cette discipline, et elle seule, peut déployer la raison dans tous ses aspects, dans sa totalité. Or, selon la pensée aristotélicienne, le point de vue de la totalité est aussi celui de la limite, de la fin car elle n'a pas de référence hors de son activité, celle d'un homme qui est un être fini, d'une intelligence finie (en cela, la pensée philosophique des anciens Grecs s'oppose à toutes les Révélations).

La philosophie doit maintenir l'économie dans des limites. Le terme d'économie renvoie à *l'oikos* (οἶκος), la maison; l'économie, c'est celle du ménage. Le sens le plus ancien de ménage qui est passé en anglais dans le concept de « management » éclaire bien la dimension économique du ménage. *L'oikonomikè* (οικονομική) est une activité domestique qui doit rester à l'écart de la vie publique : « la menace de l'infinité économique consiste précisément en ce que l'activité économique déborde cet écart et contamine la vie publique. La vie économique doit donc se tenir à l'intérieur de la clôture de la maison afin de ne pas se perdre dans l'infinité. Cela signifie que l'économie est soumise à une instance supérieure qui

ordonne la totalité. La première est le domaine privé, la seconde, le domaine public réservé aux activités politiques et étatiques⁶ ».

L'activité économique est *poièsis* (ποίησις), activité instrumentale dans laquelle le savoir-faire technique trouve sa réalisation dans un produit dont les finalités ne relèvent pas de celles qui, initialement, furent mises en œuvre dans la fabrication. Cette course sans fin de productions en produits qui, à leur tour servent d'autres finalités qu'eux-mêmes, instaure une succession indéfinie qui doit rester enclose dans la sphère domestique, sphère qui, elle-même, trouve son sens le plus profond dans les échanges entre les citoyens au sein de la cité. C'est seulement au sein de la vie publique, la *polis* (πόλις), que peut apparaître l'activité vraiment humaine, celle de la *praxis* (πράξις) dans laquelle le citoyen agit en vue d'une fin qu'il vise pour elle-même. Si l'infinité propre au déploiement de la *poièsis* sortait du cadre de l'activité domestique pour entrer dans le cadre des échanges au sein de la cité, alors on passerait de *l'oikonomikè* à la *chrèmatistikè* (χρήματιστική)⁷ et l'on ferait entrer l'illimité dans le domaine des échanges politiques, entraînant immédiatement la destruction de la cité. C'est en ce sens que l'accumulation monétaire illimitée est une chimère destructrice.

³ La plupart des historiens et numismates s'accordent à établir l'apparition des pièces de monnaie vers ou peu après l'an -560. Ce consensus est assez récent; cf. l'encyclopédie Wikipédia, occurrence « origine de la monnaie ».

⁴ Aristote, *La politique*, Paris, Vrin, I.9, p. 60.

⁵ E. Berns, *Philosophie de L'économie*, intervention faite dans le cadre du colloque *Philosophie et Économie*, organisé par le Collège International de Philosophie le 25 novembre 1999.

⁶ E. Berns, *Philosophie de l'économie, ibid.*, p. 2

⁷ Pour Aristote, l'art d'acquérir des biens nécessaires à la subsistance des individus, des familles (clans) et/ou de la cité, afin d'en user *hic et nunc* ou dans des délais proches, est une activité légitime à laquelle il donne le nom de *oikonomikè*, terme formé à partir du concept d'*oikos* (la maison). Cette activité n'est pas illimitée en quantité contrairement à celle qu'il nomme la *chrèmatistikè* (gestion ou art de gagner de l'argent) et qui définit l'activité d'accumulation de biens sans limites : « Il existe un autre genre de l'art d'acquérir qui est spécialement appelé, et appelé à bon droit, *chrèmatistikè*; c'est à ce mode d'acquisition qu'est due l'opinion qu'il n'y a aucune limite à la richesse et à la propriété. » *La politique, op.cit.*, p. 55.

LA DESTRUCTION DE LA CITÉ C'est dans ce contexte qu'Aristote analyse aussi l'apparition de l'argent. Dans *La Politique*, il distingue avec une grande précision l'argent en tant que forme domestique de la chrématistique, et l'argent de la chrématistique générale qui est accumulé pour lui-même. Ainsi dit-il : « La chrématistique naturelle relève de l'économie domestique, tandis que le commerce est l'art de créer des richesses, non pas de toute façon, mais seulement par le moyen d'échange de biens. Et c'est cette dernière forme qui, semble-t-il, a rapport à la monnaie, car la monnaie est dans ce cas principe et fin de l'échange. Dès lors cette sorte de richesse qui provient de la chrématistique ainsi définie est véritablement sans limites⁸ ».

Ces distinctions essentielles peuvent être reprises à propos de l'argent en distinguant l'argent sans désir et le désir d'argent. L'argent sans désir est celui « qui sert d'expression à la mesure des objets d'un besoin social, dont il assure en même temps la distribution par une circulation spécifique ; il ne sert pas d'expression à la mesure des produits du travail⁹ ». Cet argent sans désir permet l'expression la plus noble du désir des citoyens, celui que tous les échangistes ont en commun, le désir d'unité et de cohésion dans la cité, qui est aussi le désir de tous de mener l'échange à sa fin immanente. Si cet argent sans désir laisse la place au désir d'argent, alors l'action collective se disloque et la cité se déchire. Dans le livre I de *La Politique*,

Aristote montre avec force que si l'argent est conçu comme un équivalent général de tous les biens, il entraîne le désir de chacun car toute richesse est en elle-même désirable. Cependant le désir de richesse en général ou le désir dont l'objet est la généralité de la richesse signifie à son tour que ce qui est désiré dans le désir de cet objet, c'est le concept ou l'idée de la richesse et non telle ou telle richesse véritable. Dans ce contexte où le rôle attribué à la monnaie est celui de foncteur général, d'équivalent universel, l'ensemble des ordres entre les différentes sphères est bouleversé. Les productions particulières se mettent au service du désir infini de richesse et deviennent des moyens au service du concept de richesse.

Pour Aristote, cette situation est « folle » car l'infini est une invention conceptuelle qui ne renvoie à rien d'existant : c'est une croyance *atopos*, une non-chose. L'infini dont il est question est celui de l'illimité, de la répétition indéfinie au sein de la série. On peut résumer ce mouvement en rappelant « qu'en ce sens, le désir d'argent place toutes les économies domestiques et toute la production sous le malheur d'une accumulation sans limite, du point de laquelle toute quantité définie de richesses a l'irréalité du nombre et pour laquelle la réalité de la richesse est perpétuellement différée¹⁰ ».

LE CHAOS DE LA CONFUSION ENTRE LE VIVANT ET LE NON-VIVANT Un dernier point mérite enfin d'être souligné dans le

texte aristotélicien portant sur la chrématistique. En effet, dit-il, « Dans ces conditions, ce qu'on déteste avec le plus de raison, c'est la pratique du prêt à intérêt, parce que le gain qu'on en retire provient de la monnaie elle-même et ne répond plus à la fin qui a présidé à sa création¹¹. » Le profit provenant du prêt à intérêt (ou de l'usure) fait ainsi des *rejets* (*tokos*, τόκος) et l'intérêt ressemble au principal dont il provient, comme l'enfant ressemble à ses parents. Mais c'est là, aux yeux d'Aristote, un mode de prolifération contraire à la nature de la monnaie¹². Le terme de *tokos* qui signifie à la fois *enfant*, *petit*, *revenu financier*, marque encore plus fortement le caractère insensé du prêt à intérêt. Il inaugure en effet une situation chaotique selon laquelle des choses matérielles peuvent détenir une sorte de fécondité, à la manière des entités vivantes.

3. PUISSANCE DE LA PHILOSOPHIE : LA SUCCESSION D'ARISTOTE

Ces analyses aristotéliciennes ont trouvé des échos puissants et durables dans des sociétés marquées par des univers culturels, géographiques et politiques très différents, qu'il s'agisse des peuples de religions musulmanes et chrétiennes. Ces convergences ne sont cependant pas acci-

dentelles car il ne faut pas oublier que plusieurs écoles dissidentes, philosophiques et théologiques, ont maintenu au sein des empires byzantins et perses les traditions et ouvrages des philosophes grecs anciens. Ce sont ces écoles très actives qui développeront leurs travaux au sein des nouveaux environnements islamiques qui vont se mettre en place de façon fulgurante après la mort du prophète Mohamad, le 8 juin 632¹³.

3.1. L'INTERDICTION DE L'USURE ET DES INTÉRÊTS (RIB'A) EN ISLAM

Les sources écrites de l'Islam sont le *Coran*, la *Tradition du Prophète* (la Sunna) ; ces sources sont confortées par la *raison* et le *consensus*. Les textes des sources les plus anciennes datent du VII^e siècle et correspondent à la vie du Prophète (570-632). Ces textes entrent dans deux catégories, celle qui propose plusieurs interprétations possibles des textes et celle qui n'en lit qu'une seule. « L'interdiction du Rib'a (intérêt et usure) appartient à cette dernière catégorie¹⁴ »

Cette interdiction confirmée par les quatre sources légales islamiques ne fait l'objet d'aucun doute. Nombre de juristes chiites et sunnites ont considéré l'interdiction de l'intérêt comme une « nécessité de la religion », dont la réfutation équivaut à l'apostasie et à l'entrée dans

8 Aristote, *La Politique*, *ibid.*, p. 60

9 A. Berthoud, *Argent et désir d'argent chez Aristote et Marx*, in « Conceptions de la monnaie, un enjeu théorique », Cahier d'économie politique n°13, Paris, Anthropos, 1987, pp. 3-4.

10 A. Berthoud, *Argent et désir d'argent chez Aristote et Marx*, *ibid.*, p. 4

11 Aristote, *La Politique*, *ibid.*, p. 65.

12 Voir le texte en note 6 du traducteur J. Tricot. Aristote, *La politique*, *ibid.*, p. 65

13 A. de Libera, *La philosophie médiévale*, PUF, coll. Quadrige, Paris, 1993. « C'est sous le règne des trois premiers khalifes rāshidūn (ceux qui « guident » dans « la voie droite ») – Abū Bakr (632-644), Umar (634-644), puis Uthmān (644-656) – que les Arabo-musulmans entament le fulgurant mouvement de conquête qui va leur permettre, en quelques années à peine, de se rendre maître d'une partie de l'Empire byzantin et de détruire entièrement l'Empire sassanide. », pp. 54-55.

14 Cheikh Mohamed Hendaz, *Retour aux sources de l'Islam sur l'interdiction de l'usure et des intérêts*, ACERFI, 2009, p. 2.

l'Enfer. La prohibition coranique de l'intérêt est exprimée dans huit versets coraniques.

Ces versets de l'interdiction sont dans l'ordre de la révélation¹⁵ : Sourate *Les Romains*, verset 39 ; Sourate *Les femmes*, verset 161 ; Sourate *La famille d'Imrân*, versets 130-132 ; Sourate *La vache*, versets 275, 276, 279 et 280.

Renforçant encore la force de cet interdit, l'usure est l'un des sept péchés capitaux en Islam. Ils sont cités dans un hadith du Prophète rapporté dans les deux sahih de Mouslim et d'Al-Bukhari¹⁶ : l'idolâtrie, le meurtre, la sorcellerie, l'usure, la prise des biens de l'orphelin, la désertion, la calomnie à propos des femmes croyantes.

Selon le Cheikh Mohamed Hendaz, il n'y a aucune place à la ruse ou autre subterfuge ayant pour vocation de contourner la prohibition du rib'a. Selon lui, « une simple lecture, un tant soit peu attentionnée, suffirait à sensibiliser le cœur d'un croyant : "...Dieu tient en aversion tout dénégateur endurci et les pécheurs incorrigibles. Ceux qui ont la foi, ont fait de bonnes œuvres, accompli la salat et acquitté la zakat, auront certes leur récompense auprès de leur Seigneur. Pas de crainte pour eux, et ils ne seront point affligés. Ô ! Les croyants ! Craignez Dieu ; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants. Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part de Dieu et de Son messenger. Et si vous vous repentez,

vous aurez vos capitaux. Vous ne léserez personne, et vous ne serez point lésés. À celui qui est dans la gêne, accordez un sursis jusqu'à ce qu'il soit dans l'aisance. Mais il est mieux pour vous de faire remise de la dette par charité ! Si vous saviez ! Et craignez le jour où vous serez ramenés vers Dieu. Alors chaque âme sera pleinement rétribuée de ce qu'elle aura acquis. Et ils ne seront point lésés » (Coran 2 : 275-281).

Il est intéressant de noter que ces versets sont les derniers à être révélés. En effet, d'après Ibn Abbâs : « Le dernier verset révélé au Prophète est le verset du rib'a. Le caractère tardif de cette interdiction montre qu'il n'y a pas de possibilité d'envisager une éventuelle abrogation. La prohibition du rib'a est bien immuable¹⁷ ».

Cette interdiction radicale se trouve réaffirmée de nombreuses fois dans les hadiths. Ainsi faut-il comprendre que « la consommation de vin, l'adultère, le vol... sont indubitablement de graves péchés. Néanmoins, ils ne font pas l'objet d'une déclaration de guerre. « Seuls, deux ou trois péchés, dont l'interdiction de l'usure, sont concernés par cette très lourde mise en garde. Pour mieux saisir l'ampleur de la gravité du rib'a à sa juste valeur voici quelques paroles du Prophète :

• « Le Messenger de Dieu a maudit celui qui consomme l'usure, celui qui le donne à consommer, celui qui libelle (la transaction) et les témoins. Ils sont tous pareils (Sahib Musli) » ;

¹⁵ Sur ces questions, on lira avec avantage l'article de Julien Pelissier, *l'interdiction de l'intérêt résout-elle les contradictions du libéralisme économique ?* paru en deux livraisons sur le site Oumma, la première, le 10 avril 2006 et la seconde, le 9 mai 2006. On peut donc consulter ces textes sur le site : <http://oumma.com/L-interdiction-de-l-interet-resout>

¹⁶ Le *Sahih al-Bukhari* signifie « l'authentique de l'imam Al-Bukhari ». Il s'agit de l'un des six grands recueils de hadiths. La plupart des musulmans sunnites le considèrent comme le livre le plus authentique après le Coran et comme l'une des trois sources hadith les plus fiables avant le Sahih Muslim et Al-Muwatta de l'imam Malik.

¹⁷ Mohamed Hendaz, *Retour aux sources de l'Islam sur l'interdiction de l'usure et des intérêts*, ACERFI, 2009, p. 3.

• Le Prophète a dit : « Éloignez-vous des sept fautes dévastatrices. Il énuméra parmi les sept la consommation du rib'a (Sahih al-Bukhari ; Sahih Muslim) ».

• Le Prophète a dit : « Le rib'a possède soixante-treize portes, la moindre est comparable à ce qu'un homme commette l'adultère avec sa propre mère (Al-Hâkim ; al-Mustadrak) ». Que devons-nous dire de plus grave ? »¹⁸.

De très nombreux écrits et commentaires ont eu pour objectif de recenser les arguments juridiques et philosophiques permettant de justifier cette interdiction. On peut noter ceux du savant et philosophe Muhammad ibn Umar Fakhr al-Din al-Razi¹⁹ qui retient dans son *Tafsir al-Kabir* ces éléments :

- Interdiction de faire du profit sans contrepartie ;
- Disparition du commerce et de l'artisanat ;
- Disparition de la charité ;
- Empêchement du prêt sans intérêt ;
- Accentuation des disparités financières entre riches et pauvres.

D'autres commentateurs ont ajouté à ces raisons l'affaiblissement des sentiments humains, la tendance à rechercher

le profit coûte que coûte, l'instabilité financière et sociale, la hausse de la criminalité. Pourtant, ce qui revient le plus souvent dans l'ensemble de cette littérature considérable, concerne le refus de tout ce qui peut contribuer à l'affaiblissement et à la destruction de l'Oumma, la communauté des croyants.

Dans la Tradition, on trouve de nombreux procès-verbaux concernant les raisons de l'interdiction de l'usure. On trouve par exemple dans le livre de Shaykh al-Sâdiq²⁰ intitulé *Les raisons des dispositions légales*, le passage suivant : « La vente usuraire est un préjudice pour l'acheteur et le vendeur, quant à la raison de l'interdiction de l'intérêt à terme, c'est à cause de ce qu'il éloigne le bien, détruit les biens, suscite chez les gens une course vers le profit, les pousse à abandonner le prêt sans intérêt et les œuvres de bienfaisance, et pour tout ce qu'il comporte de corruption, d'oppression et de destruction des biens ».

Il faut noter enfin que l'un des arguments les plus forts élaboré par Aristote se retrouve dans la tradition musulmane : il concerne le statut absurde de l'intérêt qui attribue à la monnaie une sorte de fécon-

¹⁸ Mohamed Hendaz, *Ibid.*, p. 5

¹⁹ Fakhr al-Din al-Razi (1149-1209). Parmi ses ouvrages, il faut noter le *Tafsir al-Kabir* (le Grand commentaire), connu aussi sous le nom de *Mafatih al-Ghayb* (clefs pour le non-nommé). Il s'agit d'un commentaire classique musulman écrit par le célèbre théologien et philosophe musulman perse Muhammad ibn Umar Fakhr al-Din al-Razi (1149-1209). Ce livre est une exégèse et un commentaire du Coran en dix volumes. Il sert encore de référence à l'époque contemporaine.

²⁰ Ja'far ibn Muhammad al-Sâdiq (702-765 C.E. ou 17 Rabî`a al Awwal) était un descendant du prophète Muhammad et célèbre juriste musulman. Il est révééré comme imam par les croyants d'obédience shiite et respecté en tant que personnalité éminente et chercheur par les croyants sunnites. Les musulmans shiites le considèrent comme le 6ème imam successeurs de Muhammad. Il est surtout connu en tant que fondateur de la jurisprudence dite de Ja'fari. Il fut le maître de nombreux étudiants sunnites et shiites qui, à leur tour, fondèrent des écoles de jurisprudence. Il fut aussi mathématicien, astronome, alchimiste, théologien musulman, philosophe, écrivain. Il fut enfin le maître du fameux chimiste Jâbir ibn Hayyân (Geber) et de Abu Hanifa an-Nu'man ibn Thabit, le fondateur de l'école Hanafi de jurisprudence musulmane sunnite. (Wikipédia, *Ja'far al-Sadiq*). On peut trouver cet article sur le site suivant : http://en.wikipedia.org/wiki/Ja%27far_al-Sadiq.

dité. On a vu plus haut que l'intérêt désigné par le terme *tokos* signifiant rejets, enfant, souligne le versant fantasmagorique de cette désignation. « C'est pourquoi, la plupart des juristes musulmans ont également pris en considération l'argument rationnel pour interdire l'intérêt. De façon résumée, l'argument rationnel consiste à dire que la prise d'intérêt est génératrice d'injustice, car il y a une prise d'intérêt sans contrepartie et sans risque car « *l'argent ne produit pas d'argent* ».

Or la raison et la nature humaines rejettent l'injustice donc l'intérêt est contraire à la raison. Et ce qui est contraire à la raison est interdit en Islam. Donc l'intérêt est rationnellement interdit. Cet argument comprend que la monnaie ne produit pas de richesse en elle-même, et seul le capital investi dans le cadre d'un contrat licite, associant généralement du capital à du travail, permet de revendiquer une rémunération²¹.

L'une des orientations prises par la pensée d'Aristote vers 350 avant J.C., celle de la chrématistique, s'est donc enracinée, mille ans après son élaboration, dans le terrain fertile de la fondation de l'Islam par le prophète Muhammad en 630, au VII^e siècle de notre ère. Il est important de s'en souvenir en cette période, la nôtre, où se répand à la planète entière la mondialisation-occidentalisation économique et financière devenue folle. L'Islam est une religion

dynamique rassemblant environ un milliard cinq cent millions de croyants qui ne peuvent accepter, sans remise en question des principes de leur religion, les cadres économiques et financiers des hommes d'occident, ces inventeurs du post-libéralisme organisé en « pyramides de Ponzi » et marchant au bruit des imprimantes de billets de banque chargés de colmater l'abîme des dettes. Après l'effondrement des pays ex-communistes, les musulmans représentent la dernière alternative gardant un peu de poids démographique et « spirituel²² » face au destin de l'occidentalisation.

3.2. L'INTERDICTION DE L'USURE DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE

La période pendant laquelle l'Église fut à la tête de l'Empire romain d'Occident dura deux siècles (IV^e et V^e siècle) et fut marquée par les multiples emprunts qu'elle fit à la culture romaine et, entre autre, au droit. « L'Église reprit la distinction que fait le droit romain pour le prêt de biens mobiliers : celui des choses qui se consomment par l'usage et celui des choses qui ne se consomment pas, appelé *commodatum*. Exiger un paiement pour le *commodat* est contraire à la charité et est interdit ; mais dans quelle catégorie faut-il classer l'argent ? Est-ce un bien qui ne se consume pas ? Pourtant, il peut dispa-

raître dans le prêt et revenir en force grâce aux intérêts ! » On verra que c'est dans cette imprécision que bien des questions seront réglées de façon pragmatique, puis, peu à peu, s'orienteront vers le prêt à intérêt. Mais n'anticipons pas : « Pendant cette époque chaotique, on voit le prêt à intérêt condamné par le Concile de Nicée sur le fondement de l'Ancien et du Nouveau Testament, puis par les *Capitulaires* de Charlemagne²³ ».

Après l'effondrement de l'Empire latin et l'arrivée des tribus germaniques, se met en place une période de troubles rendant très difficiles les transports et les communications. Jusqu'au XII^e siècle, les échanges économiques sont très peu monétarisés. Il faut du reste reconnaître que la condamnation de l'usure pendant cette période eut des effets socio-économiques positifs. Comme le signale Jérôme Berjaud²⁴, « En prohibant l'usure par motif religieux, l'Église a donc rendu un très grand service à la société agricole du haut Moyen Âge. Elle lui a épargné la plaie des dettes alimentaires qui a si douloureusement éprouvé l'Antiquité. La charité chrétienne a pu ici appliquer dans toute

sa rigueur le précepte du prêt sans rémunération et le *mutuum date nihil inde sperantes*²⁵ s'est trouvé correspondre à la nature même d'une époque où, l'argent n'étant pas encore un instrument de richesse, toute rémunération pour son emploi ne peut apparaître que comme une exaction²⁶ ».

Les bouleversements démographiques, économiques, techniques et culturels du XI^e-XII^e siècle, ainsi que l'accroissement consécutif des transactions financières suscitent dans toutes les couches de la population un engouement pour l'argent ; les théologiens se trouvèrent de ce fait dans l'obligation de préciser les raisons pour lesquelles l'usure était condamnable. Ils découvrirent alors l'insuffisance de plus en plus perceptible des arguments contre l'usure contenus dans les Écritures. Une justification rationnelle de l'interdiction est tentée par Pierre Lombard et par des canonistes du XI^e siècle, mais « c'est Thomas d'Aquin qui en fournira les principaux éléments en recourant aux œuvres d'Aristote²⁷ ».

L'Église continue à interdire la pratique de l'usure en s'appuyant sur les Saintes Écritures, mais aussi en prenant appui sur

21 Julien Pelissier, *l'interdiction de l'intérêt résout-elle les contradictions du libéralisme économique ?* - article paru en deux livraisons sur le site Oumma, la première, le 10 avril 2006 et la seconde, le 9 mai 2006. On peut consulter ces textes sur le site : <http://oumma.com/L-interdiction-de-l-interet-resout>

22 Une chaîne ou pyramide de Ponzi est un montage financier frauduleux qui consiste à rémunérer les investissements effectués par les clients, au moyen essentiellement des fonds procurés par les nouveaux entrants, le système étant découvert et s'écroulant quand les sommes procurées par les nouveaux entrants ne suffisent plus à couvrir les rémunérations des clients. Elle tient son nom de Charles Ponzi qui est devenu célèbre après avoir mis en place une opération basée sur ce principe à Boston dans les années 1920. http://fr.wikipedia.org/wiki/Cha%C3%A9ne_de_Ponzi

23 On peut trouver plus de développements sur *l'usure* dans le site suivant : http://fr.wikipedia.org/wiki/Usure_%28finance%29

24 J.E. Berjaud, *de l'interdiction de l'usure à la publicité pour le petit crédit*, université de Lausanne, faculté de théologie, Lausanne, mars 1992, page 14, note 9.

25 Cette phrase « *mutuum date, nihil inde sperantes* » (« *Prêtez sans rien en espérer* ») qui fonde le prêt sans intérêt est extraite d'un passage de l'Évangile selon Saint Luc (6,35).

26 H. Pirenne, *Histoire du Moyen Âge*, tome VIII, *La civilisation occidentale au Moyen Âge, du XI^e au milieu du XV^e siècle*, PUF, Paris, 1933, p. 106

27 Nous reprenons les références proposées par J. Berjaud avec qui nous avons travaillé sur ces thèmes. En ce qui concerne Aristote et l'usure, le lecteur peut se reporter à *La Politique* I, X ainsi qu'à *L'Éthique à Nicomaque* IV, I, 37ss. Le principal texte de Thomas d'Aquin traitant de l'usure se trouve dans *Somme théologique* II. II, question 78 ; c'est lui que nous utiliserons dans la traduction qu'en donne A.-H. Henry, trad. du latin et commentaires, Cerf, Paris, 1985. L'usure est évoquée par ailleurs dans les œuvres suivantes : *Somme théologique* I. II, question 105, art. 3 ad.3 ; *Commentaire des Sentences* III, 37, 6 ; *Commentaire de la Politique*, leçon 8 ; *De Malo* 13, 4 ; *Quodlibet* III, 7, 2.

la critique de la chrématistique par Aristote, c'est-à-dire la critique du prêt à intérêt considéré comme un moyen injuste, déshonorant et contre-nature de s'attribuer le bien d'autrui²⁸.

Il se trouve que très tôt, la doctrine de l'usure, objet de nombreux et subtils débats entre les scolastiques a évolué tout au long de l'époque médiévale. Thomas d'Aquin, lui-même, condamne le prêt à intérêt mais évoque quelques réserves. Certes, dans son *Commentaire sur les Sentences de Pierre Lombard*²⁹, il soutenait que, si le prêteur voulait recevoir une part des profits que l'emprunteur a pu réaliser à travers l'argent emprunté, ce serait ici profiter sans cause de l'activité d'autrui dès lors que « toute l'utilité qui découle du prêt pour l'emprunteur provient de l'industrie de celui qui a su utiliser l'argent avec sagacité³⁰ ».

Mais dans *Somme théologique*, ouvrage postérieur, Thomas semble faire les concessions qu'exigent les nécessités du temps, concessions qui, bien qu'exprimées avec une extrême prudence, semblent parfois ruiner la prohibition du prêt à intérêt. C'est

ainsi que dans cet ouvrage, il fut conduit à admettre que l'on pourrait stipuler des indemnités dans le contrat de prêt pour compenser le préjudice que peut subir le prêteur du fait du prêt qu'il a accordé :

« Dans son contrat avec l'emprunteur, le prêteur peut sans aucun péché stipuler une indemnité à verser pour le préjudice qu'il a subi en se privant de ce qui était en sa possession : ce n'est pas là vendre l'usage de l'argent, mais recevoir un dédommagement³¹ ».

Il se trouve pourtant qu'après avoir examiné attentivement ces objections, avoir reconnu que l'argent n'était pas seulement un objet d'échange mais aussi un étalon de la valeur et une réserve de valeur³², Thomas réaffirme que même si l'on peut vouloir compenser le simple manque à gagner, ou *lucre cessants*, « on n'a pas le droit de stipuler dans le contrat une indemnité fondée sur cette considération que l'on ne gagne plus rien avec l'argent prêté ; car on n'a pas le droit de vendre ce que l'on ne possède pas encore et dont l'acquisition pourrait être compromise de bien des manières³³ ».

28 TELLEZ Gonzalez, *Commentaria perpetua in singulos textus quinque librorum Decretalium Gregorii IX. v. chap. III. ; De Usuris*, V. chap. XIX. No. 7 : « comme l'argent ne produit pas d'argent, c'est contraire à la nature de prendre plus que la somme prêtée, et l'on peut dire avec plus d'appoint que cet argent est pris de l'industrie plutôt que de l'argent, car l'argent ne produit pas, comme l'a remarqué Aristote ». COVARRUVIAS, *Variarum Resolutionum*, III. chap. I. No. 5 : « La quatrième base est que l'argent ne porte de lui-même aucun fruit, et ne génère rien. Sur cette base, il est inadmissible et injuste de prendre quelque chose au delà de la somme prêtée pour l'utiliser, car ce surplus ne vient pas réellement de l'argent en soi stérile, mais de l'industrie d'un autre ».

29 Pierre Lombard - *Quatre livres de sentences* (1150-1152, édition définitive 1155-1158), base de l'enseignement théologique jusqu'à la fin du Moyen Âge. Non traduit en français. Traduction anglaise : *The Sentences. Book 1: The Mystery of the Trinity*. Translated by Giulio Silano. Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies (PIMS), 2007. LVIII, 278 pp.

30 Thomas d'Aquin, *Commentaires sur les Sentences de Pierre Lombard*, III, 37, 1-6.

31 Thomas d'Aquin, *Summa theologica*, IIa-IIæ, qu. 78, art

32 Dans la question 78 traitant de l'usure, il aborde le problème de l'argent comme réserve de valeur (a.2, obj.I et sol.I). cf. *Infra*, notes 36 et 37.

33 *Summa theologica*, IIa-IIæ, qu. 78, art. 2

Comme le souligne J. Berjaud, « la préoccupation de Thomas n'est pas ici d'engager la discussion sur le bien-fondé de ces raisons mais de les imposer par le biais d'une argumentation philosophique sur la nature de l'argent, sertie d'une conception de la justice examinée d'abord »³⁴.

Selon lui, la justice désigne la vertu qui règle les rapports avec les autres hommes au sein de la société. Elle procède certes d'une conviction intérieure, mais cette conviction se développe et s'actualise dans la vie en société. Tout ce qui entrave ce développement et cette actualisation extérieure peut être qualifié d'injuste. Comme par ailleurs la justice est une spécification du bien, et qu'il entre dans la nature de tous les êtres et de tous les actes de tendre vers le bien, tout ce qui est injuste est contre-nature, et inversement. À ce stade du raisonnement, les tenants d'une légitimation de l'usure pourraient opiner, pour ensuite arguer de la difficulté qu'il y a à analyser une situation sociale concrète dans le but de qualifier de juste ou d'injuste une pratique économique particulière. La « solution » aquiniale va alors consister à démontrer que tout prêt d'argent intéressé est injuste *en soi*, c'est-à-dire indépendamment des résultats de son effectuation, parce qu'il n'en-

tre pas dans la nature de l'argent d'être prêté avec intérêt : « L'usure est contre-nature, donc elle est injuste³⁵ ».

Il faut reconnaître enfin que l'emprunteur qui paie un intérêt n'est absolument pas libre, il le donne contraint et forcé, puisque, d'une part, il a besoin d'emprunter de l'argent et que, d'autre part, le prêteur qui dispose de cette somme ne veut pas l'engager sans percevoir un intérêt. C'est donc l'asymétrie d'un tel contrat qui est condamnée, au nom de la justice.

Cette rigueur de l'interdit du prêt à intérêt a fait office de verrou théologique. Là aussi, il faut lire les analyses de J. Berjaud qui nous mènent vers des réflexions profondes : « Qui voulait défendre la légitimité du prêt à intérêt devait s'aventurer sur le terrain théologique et philosophique et non s'en tenir à la description même probante des effets bénéfiques de l'usure. Le caractère irréfutable de cette réponse doctrinale permit à l'institution romaine de parler quasiment d'une seule voix et ainsi d'effectuer un modelage de l'opinion étalé sur plusieurs siècles. L'évaluation des objectifs, des moyens utilisés, des personnes visées, des résultats obtenus (avec leur cortège d'effets iatrogènes) permet de mieux saisir la qualité de la réponse doctrinale formulée par Thomas d'Aquin et de comprendre les positions ultérieures des théologiens de la Réforme³⁶ ».

34 Le souci de Thomas d'Aquin est de penser la justice dans un système économique donné, non de penser la justice par ledit système. Le phénomène de rétroaction sociale, susceptible de corriger les injustices provoquées par la pratique généralisée du prêt à intérêt, est pris en compte dans la recherche d'aménagements à la condamnation, non dans l'élaboration doctrinale de cette dernière (ST II-II, Q.78, sol.3). Ce choix ne doit rien à la méconnaissance des mécanismes de régulation sociale. Les mutations spectaculaires de la société ainsi qu'une connaissance sociologique plus approfondie nous contraignent aujourd'hui à penser la justice par le système ; la conception de la justice n'est plus cherchée dans la vertu de l'âme ou dans l'excellence de la morale, mais dans les structures de base de la société (cf. *Théorie de la justice*, de John Rawls). Il n'est pas judicieux d'en déduire que tout ceux qui ont auparavant pensé la justice dans et non par le système social l'ont fait faute de connaissances suffisantes ; ce serait se servir du recul des siècles pour leur refuser d'avoir fait un choix délibéré.

35 J. Bergaud, *De l'interdiction de l'usure à la publicité pour le petit crédit*, *Ibid.*, p. 23.

36 J. Bergaud, *Ibid.*, p. 26.

Faut-il rappeler qu'à côté des théologiens, « l'Église s'était, elle, préoccupée, dès les premiers siècles, de désapprouver l'activité des laïcs qui se livraient à l'usure, l'interdisant formellement aux clercs en tout cas. Mais ce fut surtout à l'époque médiévale que l'interdiction devint absolue pour tous. La codification des Décrétales pontificales, faite au XIII^e siècle par Ramon de Peñafort, présente dans son livre V, titre 19 intitulé *Des intérêts* ou *De usuris*, plusieurs décrétales d'Alexandre III, une d'Urbain III, deux papes de la fin du XII^e siècle, et une dernière d'Innocent III portant cette interdiction formelle. Ce furent aussi deux conciles généraux, celui de Latran en 1179³⁷ et de Lyon en 1274³⁸, qui condamnaient sans rémission ceux qui font profession de prêter à intérêt³⁹ ».

L'EFFONDREMENT DES INTERDITS FINANCIERS SUR FOND DE MASSACRES DE MASSE C'est au cours du XIV^e siècle et au XV^e siècle que l'interdiction du prêt à intérêt fut bouleversée par les techniques du commerce bancaire, du prêt sur gages mais aussi par le biais des prêts accordés aux États ou encore par les grandes compagnies commerciales. Il devenait peu à peu licite de percevoir un intérêt sur un prêt :

- en cas d'apparition inattendue d'un dom-

mage dû à un retard de remboursement (*damnum emergens*),

- en cas d'empêchement d'un profit supérieur légitime que l'usurier aurait pu gagner en consacrant l'argent prêté à usure à un placement plus avantageux (*lucrum cessans*),
- pour subvenir aux besoins de l'usurier, pour autant qu'il place l'essentiel de son argent dans des activités productrices (*stipendium laboris*),
- pour couvrir les risques financiers (*periculum sortis*),
- pour compenser l'incertitude de la prévision économique (*ratio incertitudinis*)⁴⁰.

Une accélération considérable de ces transgressions financières fut produite par la découverte de nouveaux territoires approvisionnant le marché européen de produits nouveaux avec le secours des flottes et des grands investissements des armements maritimes. Par ailleurs, les liaisons transatlantiques entre les territoires colonisés et l'Espagne modifièrent de façon décisive les transactions monétaires européennes et mondiales en introduisant des quantités colossales de l'or américain transportées par les galions. On estime que l'augmentation des masses monétaires européennes fut multipliée par des facteurs oscillant entre 1 000 et 10 000.

³⁷ Il s'agirait du canon 25 qui renouvelle l'excommunication portée contre les usuriers, avec défense de recevoir leurs offrandes, de les admettre à la communion et de leur donner une sépulture en terre chrétienne. Cf. *Dictionnaire des conciles*, t. XIII de l'Encyclopédie théologique de l'abbé Migne, tome premier, chez l'Éditeur aux ateliers catholiques du Petit-Montrouge, Paris, 1846, col. 1057.

³⁸ Le canon 27 de ce second concile général tenu à Lyon renouvelle les interdictions du concile de Latran ci-dessus cité, cf. *op.cit.* note 6, col. 1202.

³⁹ D. Gaurier, *Le prêt à intérêt dans la pratique juridique et commerciale du monde occidental: de son interdiction à son admission sans réserve*, docteur en droit, université de Nantes, revue *Signe, discours, société*, Actes du colloque Nantes-Galatasaray, 16 mai 2010. Disponible sur Internet: <http://revue-signes.info/document.php?id=1513>. ISSN 1308-8378.

⁴⁰ Les deux dernières excuses apparurent tardivement et furent contestées par nombre de théologiens et canonistes. Se reporter aux précisions du *Dictionnaire de théologie catholique*, col. 2364.

Cet afflux d'argent et de doublons d'or fut entre autre mis au service de la contre-réforme et participa à l'éclatement de guerres civiles dans toute l'Europe. C'est alors que l'unité chrétienne de l'Europe fut vraiment remise en cause par l'avènement des courants réformateurs initiés par Martin Luther (1483-1546) en Allemagne et Jean Calvin (1509-1564) en France et en Suisse.

Progressivement, l'interdiction du prêt à intérêt a donc disparu des pays européens et a laissé la place aux banques et à l'ensemble des dispositifs spéculatifs internationaux inaugurant une autre histoire, d'autres systèmes économiques qui ont eu pour ambition de contrôler l'ensemble des économies planétaires.

Entre temps, le catholicisme qui eut une influence si considérable en Europe, pendant tant de siècles, en fut et en est encore réduit à rassembler des disciples qui ne conçoivent même plus l'importance des enjeux économiques et financiers des interdits de l'usure et du prêt à intérêt. Encore heureux si ces chrétiens, petites piétailles des grandes banques internationales, ne jettent des pierres sur les musulmans qui, pour la plupart, continuent à respecter l'interdit du rib'a, cet interdit qui leur était commun, il y a quelques siècles.

4. LES FOURCHES CAUDINES DE L'INFINI: L'INTERMINABLE FIN DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES

Les analyses et les questions posées par Aristote et les aristotéliens ont inspiré

pendant des siècles les peuples de l'Occident médiéval et inspirèrent encore des centaines de millions de musulmans en Afrique, en Asie et en Europe. Par contre, l'entrée dans la modernité qui a introduit des réorganisations profondes des conceptions de l'argent, a contribué à bouleverser les sociétés traditionnelles de façon irréversible. Dès le XV^e siècle, s'impose la nécessité de mettre en place une économie publique car l'accumulation de l'argent et de l'or devient une recherche essentielle des premiers *conquistadores*. La découverte et l'exploitation des mines de Potosi, dans la vice-royauté du Pérou au XVI^e siècle bouleversent l'économie européenne ainsi que les mentalités. L'orientation prise par la recherche et l'accroissement des richesses s'oppose frontalement à l'analyse faite par Aristote et les thomistes néo-aristotéliens.

La Réforme protestante, par la voix de Jean Calvin en particulier, a contribué à la levée progressive de l'interdit du prêt à intérêt dans les pays européens. Sous la plume de Calvin, dans sa lettre sur l'usure⁴¹ en 1545, la Réforme justifie la légitimité de l'intérêt: le capital a un « caractère de bien immédiatement productif » et l'intérêt acquiert ainsi un caractère licite. Comme le développe Calvin, l'interdit divin formulé à l'encontre de l'usure n'a pas lieu d'être, puisqu'il ne s'agit plus de situer ce qui est licite de ce qui ne l'est pas, il s'agit de se situer par rapport à des réalités économiques: « Je conclus maintenant qu'il faut juger des usures non point selon quelque certaine et particulière sentence de Dieu, mais seulement selon la règle de l'équité⁴² »

⁴¹ Jean Calvin, *De usuris, lettre de Jehan Calvin à quelqu'un de ses amis*, in Opera Calvini Xa, Brunsvigae, 1870, pp. 245-249

⁴² J. Calvin, *De usuris, Ibid.*, p. 247

Les sociétés industrielles contemporaines, les *market democracies* qui ont pour objectif un développement sans entraves, sans limites, sont directement issues des multiples tentatives pour réintroduire en leur sein les diverses dimensions de l'infini, dont celle de la chrématistique. Mais faut-il s'en étonner, elles ne peuvent rassembler les citoyens ; elles les atomisent plutôt. Si le rôle premier d'une culture humaine est de rassembler « organiquement » les hommes dans des communautés, alors il faut reconnaître que les sociétés industrielles non seulement ne les unissent pas, mais bien au contraire, font exploser les communautés vivantes. Que ce soit à l'intérieur de l'Europe, ou dans le reste du monde marqué par le contexte de l'expansion coloniale, la propagation de la culture scientifique et technique occidentale déstabilise et ruine les dernières cultures traditionnelles. Sur ce point, Aristote semble donner raison aux adversaires de l'économisme, à tous ceux qui s'opposent à l'organisation mondiale du commerce telle qu'elle se met en place.

Mais ce constat ne renvoie pas magiquement à la fin des sociétés industrielles. Les questions posées par la présente situation ne sauraient concerner leur disparition, bien au contraire. Les *market democracies* ont de beaux jours devant elles, même si l'appauvrissement dramatique qu'entraîne leur propagation, tant au niveau de la répartition des ressources qu'au niveau culturel est une affaire déprimante. Les questions pertinentes apparaissent si l'on inverse l'ordre des priorités :

ce qui pose problème ne concerne pas leur possible fin mais bien plutôt leur interminable survie⁴³.

La plupart des commentateurs insistent sur la proximité des œuvres de Hegel et de Marx mais sur des points importants, ces rapprochements ne sont pas toujours pertinents. À bien des égards, Marx reste très proche d'Aristote, ce que l'étude de ses analyses de l'argent capitaliste manifeste clairement. La progression illimitée de l'argent au sein du mode de production capitaliste reprend avec netteté le mouvement par lequel apparaît la chrématistique au sein de la cité aristotélicienne ; sa critique du capitalisme retrouve aussi des accents aristotéliciens concernant la nécessaire limitation de l'indéfini économique.

L'une des manifestations les plus importantes de la pensée de Karl Marx tient en ce qu'il a dévoilé puis analysé le processus par lequel le prêt à intérêt permettait le miracle de la croissance du capital. C'est en effet à partir des analyses de *Capital* que se mettent en place les concepts qui permettront de comprendre les processus si soigneusement masqués de l'extorsion de la plus-value.

Pourtant, si les approches marxistes de la monnaie et de la marchandise restent incontournables, elles ne permettent pas de comprendre l'extraordinaire résilience des sociétés industrielles malgré les graves perturbations qu'elles produisent interminablement. En rejetant du côté d'un idéalisme stérile, la tentative hégélienne de placer l'infini en acte au

cœur de l'histoire bien sûr, mais aussi au cœur des processus économiques et financiers, Marx a sous-estimé la puissance des approches hégéliennes, à la fois rationnelles et en mêmes temps « mystiques et historiques ».

Il nous faut donc suivre la trace de cet infini qui est au cœur des développements hégéliens ; c'est pourquoi, il faut maintenant interroger et étudier les conceptions que propose ce philosophe à propos de l'argent et des circuits monétaires.

5. DESTIN DE LA MODERNITÉ : L'INCARNATION DE L'INFINI SELON HEGEL

Restant fidèle à Aristote, Hegel décrit la genèse de l'argent et des circulations monétaires dans un contexte où son extension illimitée évoque à la fois sa dimension infinie et sa monstruosité ; *la vie mouvante en elle-même de ce qui est mort*, dit-il. Mais si, selon lui, cette dimension infinie engendre l'instabilité et la possible disparition des sociétés industrielles⁴⁴, elle n'est pas clairement annoncée. La présence de l'infini en marque en tout cas l'originalité et surtout, la place de la mort. Tels sont les paradoxes qu'il faut examiner maintenant.

5.1. LA MODERNITÉ COMME « CHRISTIANISME RÉALISÉ » L'ARGENT, LA VIE MOUVANTE EN ELLE-MÊME DE CE QUI EST MORT *Ein sich in sich bewegendes Leben des todtten*, tel est en alle-

mand le texte original définissant l'argent, texte dont la traduction peut être *une vie mouvante de ce qui est mort*. Cette définition de l'argent, extraite du fragment 22 de la *Jenenser Realphilosophie 1* dont le texte fut établi et édité par la maison Felix Meiner en 1932 et repris par Hoffmeister, n'est qu'une partie de la phrase complète. Cette définition est encadrée en amont par un premier membre de la phrase : *Das Bedürfnis und die Arbeit in diese Allgemeinheit erhoben, bildet so für sich in einem grossen Volk ein ungeheures System von Gemeinschaftlichkeit*, c'est-à-dire « le besoin et le travail élevés à cette universalité forment ainsi pour soi dans un grand peuple un immense système de communauté et de dépendance réciproque ». À la suite de notre titre on retrouve la partie finale de la phrase « Une vie [...] de ce qui est mort, *das in seiner Bewegung blind und elementarisch sich hin und herbewegt, und als ein wildes Tier einer beständigen strengen Beherrschung und Bezähmung bedarf* », c'est-à-dire, « réalité mort-vivante qui dans son mouvement, s'agit d'une manière aveugle et élémentaire et qui, tel un animal sauvage, a besoin d'être continuellement dompté et maîtrisé avec sévérité ». Il faut préciser que cette phrase fait partie d'une *première philosophie de l'esprit*⁴⁵ écrite par le jeune Hegel, une *Geistesphilosophie* faisant partie d'un *System der Philosophie* que l'on date habituellement de 1803-1804.

Il faut d'abord noter que le thème de l'argent animé d'une sorte d'animation matérielle autonome et pourtant inanimé s'inscrit dans un champ de questions philosophiques marquées par les questions

⁴³ Faut-il ajouter que ce terme de survie est sans doute impropre car par bien des points ces structures sociales modernes rappellent des appareillages automatiques, des sortes de reproduction inanimées de la vie, en un mot, des automates ?

⁴⁴ Cette possibilité existe ainsi qu'il l'expose à plusieurs reprises dans son ouvrage *Principes de la philosophie du droit*, PUF, coll. Quadrige, Paris, 1998, 503 pages, trad. J.F. Kervégan.

⁴⁵ G.W.F. HEGEL, *La philosophie de l'esprit*, PUF, Paris, 1969, traduction et présentation par G. Planty-Bonjour

aristotéliennes de la limite, de cette *oikonomia* pouvant entrer à tout moment dans le mouvement de la chrématistique si son débordement n'est pas repris à l'intérieur de la *polis*, de la cité. À cet égard, l'œuvre de Hegel se situe sans cesse en rapport aux célèbres textes d'Aristote de *La Politique* et de *l'Éthique à Nicomaque*.

Mais l'œuvre hégélienne navigue dans des « eaux » économiques bien différentes. La conception qu'il a de l'argent (ou plutôt des circulations financières) se fonde sur la reconnaissance du statut « infini » de l'argent moderne, celui qui s'est mis en place au cours de la Renaissance et se manifeste par ce processus de continuelle expansion, à la fois qualitative par « colonisation » progressive des rapports sociaux⁴⁶, et quantitative avec l'augmentation des masses monétaires liée à la recherche interminable des métaux précieux. L'argent moderne se caractérise surtout par la mise en place de formations monétaires « abstractisées » capables d'entrer dans des procédures d'accroissement indéfini. Pour Hegel, la croissance indéfinie des masses monétaires représente sous la forme incomplète du mauvais infini répétitif, l'infini en acte; cet infini est le centre du destin occidental, il n'est pas un *Unding*.

LA SOCIÉTÉ CIVILE COMME SOCIÉTÉ DE LA MORT « INCARNÉE »: TRAVAIL, OUTILS, MACHINES Dans cette *Première philosophie de l'esprit*⁴⁷, Hegel n'a pas encore la maîtrise des concepts et de leur exposition qui caractérisera les œuvres de sa maturité mais, sur des points fondamentaux,

il est déjà en possession de l'essentiel de ses approches, tout en donnant une force et une actualité à ses analyses économiques. Le texte s'organise autour d'une distinction qu'il introduit entre ce qu'il appelle la conscience théorique et la conscience pratique.

Annonçant déjà les analyses de la maturité, Hegel affirme qu'un abîme s'est ouvert entre la conscience théorique et son objet: on ne peut retrouver l'objectivité indépendante, ni à partir d'une activité catégorielle du Moi (à la manière de Fichte), ni à partir du langage et ses caractéristiques. L'activité réflexive se transforme en activité pratique en reconnaissant l'indépendance de la réalité naturelle et socio-historique; la conscience s'engage alors dans une activité transformatrice par laquelle, non seulement elle se donne cette extériorité comme contenu, mais elle la transforme aussi par le *travail* (*Arbeit*) afin de la rendre spirituelle. « Hegel dira que la volonté se fait outil. Lier l'actualisation de l'esprit à la sphère du travail est une conception radicalement étrangère à l'idéalisme. »⁴⁸

L'universalité abstraite à laquelle aboutit le sujet, celle qui pourrait l'amener à croire qu'en parlant le monde il l'a réduit à lui-même est une illusion. La conscience poursuivant sa marche découvre plutôt l'abîme de l'extériorité qu'elle ne saurait maîtriser et qui ne lui révèle pas son admirable singularité absolue, mais sa particularité abstraite et vide. L'activité théorique devient activité prati-

que. Hegel place alors le désir au centre de la conscience pratique; il le présente en des termes qui n'ont pas encore la maîtrise technique de la *Phénoménologie de l'esprit* mais qui soulignent cependant la vocation infinie du désir et surtout son rapport dialectique au travail surgissant de la jouissance réfrénée (*gehemmt*). C'est par le travail que peut se faire le passage d'un monde naturel au monde culturel; l'activité travailleuse est au cœur de la formation du monde historique, l'essence même de l'homme qui advient ainsi à l'existence.

Dans l'instrument et la machine, le travail trouve sa première réalisation concrète. « L'instrument est le moyen-terme existant et rationnel, l'universalité existante du processus pratique »⁴⁹. Le produit du travail est consommé, le producteur disparaît; seull'instrument perdure. Hegel rappelle que les instruments forment des lignées d'objets qui incarnent la dynamique transformatrice du travail à l'intérieur même du développement de l'esprit d'un peuple (*Volksgeist*). L'instrument se transmet dans la tradition qui est faite d'imitation et d'innovation. En apprenant l'utilisation des instruments, en acquérant les savoir-faire techniques de sa communauté, l'individu entre dans le savoir commun de l'esprit de la communauté, c'est-à-dire qu'il accède à l'existence. Ces développements dialectiques qui lient le désir, le travail, l'outillage, l'apprentissage technique mènent inévitablement à l'organisation économique et technique du *Volksgeist* européen dans sa forme la plus actuelle: la production industrielle, la création de nouvelles lignées de machines, la

division du travail, la formation de l'argent moderne, les flux financiers et les réseaux bancaires.

L'outil, « *la mort même* », comme le dit Hegel, a subi une mutation fondamentale: il s'est automatisé dans les *machines modernes*. Pour le jeune Hegel, il s'agit même d'un « sujet d'épouvante pour la pensée » de concevoir l'inquiétude du subjectif et de la mort passant dans l'extériorité, dans le champ de l'objectivité. En un sens, la machine est angoisse matérialisée, autonomisée. De plus, cette autonomisation du geste mortel qui devait permettre d'éviter le rapport négatif à la matière, ne fait qu'éloigner indéfiniment cet objectif, laissant aux travailleurs des tâches partielles et répétitives. Les mouvements des machines pulvérisent la matière afin de permettre des reconstructions complexes imposant un grand nombre de pièces et d'assemblages. Suivant alors ce processus, le travail éclate, à son tour, en de multiples séquences partielles qu'il faut ensuite recomposer selon les projets rationnels de la production, au sein d'ateliers et d'usines. Partout se met en place la répétition des gestes et des produits. La société civile implique une incarnation de la mort selon les modalités suivantes: les machines sont amplifications du geste destructeur et mort matérialisée, répétitive; la division du travail engendre un travail mort; les marchandises et l'argent capitaliste, sous la forme de l'accumulation et de la répétition, représentent ce que Hegel appelle le désir mort.

Ce versant des préoccupations du jeune Hegel est vraiment original, car Hegel entrevoit dans cette existence autonome

46 A. HAESSLER, *Sociologie de l'argent et postmodernité*, Genève, Paris, librairie Droz, 1995, p. 31.

47 G.W.F. HEGEL, *La philosophie de l'esprit*, PUF, Paris, 1969, traduction et présentation par G. Planty-Bonjour.

48 G.W.F. HEGEL, *La philosophie de l'esprit*, *Ibid.*; la citation est extraite de la présentation faite par G. Planty-Bonjour à la page 33.

49 G.W.F. HEGEL, *La philosophie de l'esprit*, *Ibid.*, p. 99.

du négatif, dans cette hypostase du travail d'anéantissement de la matière, la possibilité d'un destin irrécupérable : dès 1801, il voyait en ce processus « une source d'épouvante ».

LES SOURCES MYSTIQUES ET THÉOLOGIQUES DE L'INFINI CHEZ HEGEL Dans les paragraphes précédents, on a évoqué deux concepts essentiels de la pensée et du système hégélien :

- d'une part, la présence de l'infini qui se révèle dans la circulation monétaire illimitée, dans l'argent, ce concept matériel. Cette première présentation est faite sous une forme dégradée, entre autre celle du mauvais infini de la répétition, mais elle appelle son dépassement dans le concept véritable capable d'unir les composantes sociales de la société industrielle ;
- d'autre part, l'omniprésence de la mort dans l'ensemble des régions spécialisées formant la société civile, qu'elles soient sociales en ce qui concerne le fonctionnement des fabriques, techniques à propos des outils et des machines, politiques, en ce qui concerne la répartition des pouvoirs.

Les concepts d'infini et de mort, de mise à mort, de violence, sont du reste évoqués dans l'ensemble de l'œuvre de Hegel et sont en réalité deux concepts inséparables. L'histoire telle que la conçoit le Hegel de la maturité, celui du système, n'est pas un doux séjour ; elle est « l'autel où ont été sacrifiés le bonheur des peuples, la sagesse des États et la vertu des individus ». Mais cette histoire n'est pas absur-

de : l'Esprit Absolu continue à faire son œuvre et à se révéler à lui-même à travers la conscience des hommes⁵⁰.

Pour aller plus loin, il nous faut alors présenter les sources et les développements théologiques et philosophiques de ces deux notions centrales du système hégélien.

5.2. LA MONDANISATION HÉGÉLIENNE OU L'INAUGURATION D'UNE LECTURE DES TEMPS MODERNES

Chez le philosophe Hegel, la « mondanisation » (*Verweltlichung*) joue un rôle majeur dans les développements de son œuvre ainsi que dans l'histoire de la philosophie, cette notion indiquant dans son travail le chemin reliant les sources chrétiennes explicitement religieuses et des aspects apparemment très loin du champ religieux. Pour Hegel, la mondanisation indique le travail de déplacement et de mutation dialectique grâce auxquels les Temps modernes doivent être considérés comme le « christianisme réalisé ».

PENSER LE CHRISTIANISME... OU L'ABOLITION DU CHRISTIANISME PAR LUI-MÊME

C'est en ce sens qu'il faut interpréter cette phrase de Hegel datant de 1798 : « Il demeurerait réservé à notre époque surtout de revendiquer les trésors qui ont été gaspillés au Ciel, comme propriété des hommes, du moins dans la théorie, mais quelle époque aura la force de faire valoir ce droit et d'en prendre possession⁵¹ ».

Ainsi comprend-on que la *Verweltlichung* selon Hegel, est un enjeu fondamental de sa philosophie, dont il est sûr de même manière, qu'elle est l'enjeu des Temps modernes.

La mondanisation hégélienne est au cœur de l'ensemble du système et concerne aussi bien le champ religieux judéo-chrétien que la philosophie. C'est pourquoi cette notion excède « ontologiquement » le champ d'application du concept de sécularisation qui reste, lui, fondamentalement politico-juridique. Par ailleurs, les sources chrétiennes de la mondanisation qui sont bien au cœur des déplacements métaphoriques et conceptuels, trouvent dans ce déplacement leur propre dépassement.

C'est bien l'échec du christianisme qu'il faut alors reconnaître ; c'est ce que Hegel présentera dans son ouvrage *L'esprit du christianisme et son destin*⁵². Le témoignage des évangiles montre, selon lui, que le Christ s'est heurté à une fin de non-recevoir de la part de ses contemporains, refus qui devait le mener à développer des scissions de plus en plus accusées entre le royaume d'ici-bas et le royaume de Dieu. Ne supportant plus les déformations des liens sociaux, éthiques, sensibles, au sein des communautés juives de son temps, Jésus renonce à l'ensemble de ses liens, « il ne pouvait aimer une femme, engendrer des enfants ; il ne pouvait être père de famille, citoyen de l'État – il ne put rester pur que parce qu'il renonça à toutes ces formes de la vie ; car toutes ces formes

étaient désacralisées ; et parce que son royaume de Dieu ne pouvait trouver place sur terre, il dut le déplacer dans le Ciel⁵³ ».

Cet étrange dépassement du christianisme qui est en même temps la réaffirmation de son origine, se retrouve de façon bien différente dans un autre texte datant de 1802, texte intitulé *Foi et savoir ou philosophie de la réflexion de la subjectivité dans l'intégralité de ses formes en tant que philosophies de Kant, de Jacobi et de Fichte*. Hegel analyse dans le détail les conceptions philosophiques de ces trois auteurs à propos des rapports entre les sciences et la religion, entre l'idée d'infini et la vision d'un monde fini, phénoménal, composé d'objets et d'affects. Il conclut ses analyses en notant que par un tour de passe-passe, l'infinitude subjective reste bloquée dans le champ de la subjectivité, refuse de lire le statut infini des objets et se conçoit alors comme réflexion finie, rabattue au même niveau que la finitude des objets. C'est alors que Hegel déploie ses analyses et présente pour la première fois un des enchaînements fondamentaux de sa pensée et de son système : « Mais le concept pur, ou l'infinitude, comme abîme du néant où tout être s'engloutit, ne doit désigner la douleur infinie que comme un moment, – douleur qui justement n'était dans la culture que comme un fait historique, et constituait le sentiment sur lequel repose la religion moderne, le sentiment que Dieu même est mort (Pascal en avait donné une

⁵⁰ On a vu plus haut que la position du jeune Hegel est autrement plus tendue et l'existence possible de contradictions irrécupérables est pourtant présente dans les textes de cette période ; cette inquiétude s'exprime nettement à propos des machines, de l'argent et de l'économie industrielle dans son ensemble.

⁵¹ G.W.F. Hegel, *Die Positivität der christlichen Religion*, in *Theologischen Jugendschriften*, Éd. H. Nohl, Tübingen, Mohr-Siebeck, 1907, p. 225. Cette citation et sa référence sont reprises du livre de J.C. Monod *La querelle de la sécularisation*, p. 45

⁵² G.W.F. Hegel, *L'Esprit du christianisme et son destin*, trad. J. Martin, Paris, Vrin, 1981

⁵³ G.W.F. Hegel, *Ibid.*, p. 106.

expression pour ainsi dire purement empirique dans la formule : *la Nature est telle qu'elle marque partout un Dieu perdu et dans l'homme et hors de l'homme*) – mais il ne doit donc désigner la douleur infinie que comme un moment, et rien que comme le moment de l'idée suprême, mais pas davantage; de la sorte, à ce qui se bornait encore soit au précepte moral d'un sacrifice de l'être empirique, soit au concept de l'abstraction formelle (*formeller*), le concept pur doit donner une existence philosophique, et par suite donner à la philosophie, l'idée de liberté absolue, et du même coup la Passion absolue ou le Vendredi-Saint spéculatif, qui jadis fut historique; et il doit rétablir celui-ci dans toute la vérité et la dureté de son impiété...»⁵⁴. Il s'agit de faire faire à la raison son Vendredi-Saint spéculatif, de fonder en vérité ce que va devenir la *Aufhebung*, ce mouvement infini de la négativité.

6. LA SÉCULARISATION ET LA MONDANISATION OU LE VERSANT FATAL DE L'HISTOIRE DU PROGRÈS

Parmi les orientations les plus fécondes des analyses portant sur les développements de la modernité, il faut nommer des travaux philosophiques et théologiques. Ces recherches ont été rassemblées sous le terme de « sécularisation » et forment des bibliothèques entières d'ouvrages considérables qui supposent pour être lus qu'on

abandonne les lieux communs concernant les Temps modernes et particulièrement ceux qui concernent les relations entre la modernité et la religion chrétienne. Ce fut et c'est encore pour certains partisans des Temps modernes, surtout dans le contexte français, une sorte de devoir de participer à la lutte contre les églises, l'ennemi à abattre, afin de permettre l'éclosion progressive des Temps modernes. Ce face-à-face entre laïcité et religion a duré fort longtemps, et dure encore en bien des endroits, mais sa persistance a des sources essentiellement politiques et des racines culturelles et historiques. Cette crispation entre les tenants du religieux et ceux du séculier ne permet pas de mener des analyses plus sérieuses capables d'aborder les problèmes évoqués plus haut à propos du renversement du regard sur la modernité.

À partir du XIX^e siècle, et particulièrement dans le contexte germanophone, sont apparues des approches plus fines et plus nuancées auxquelles ont collaboré des philosophes et des théologiens⁵⁵. L'un des concepts centraux qui apparut alors fut celui de *sécularisation* qui désigne un processus très long « au cours duquel se produit dans la vie privée comme dans la vie publique quotidienne un dépérissement des liens religieux, des partis pris d'ordre transcendant, des attentes d'un au-delà de la vie, des pratiques culturelles et des tournures figées⁵⁶ ». Une fois mis en place, ce concept a pris une extension remarquable et une validité historique impressionnante et illimitée. Ainsi

a-t-on voulu montrer que la théorie de la connaissance des Temps modernes était la sécularisation du problème chrétien fondamental de la certitude du salut, que l'éthique moderne du travail serait une sécularisation de la sainteté et de la forme de l'ascèse qui lui est lié.

Les approches des Temps modernes selon le filtre de la sécularisation apparaissent essentielles pour leur compréhension : l'idée de progrès doit être interprétée comme la transformation d'une histoire du salut guidée par la Providence : « Il faut, soit considérer le caractère infini de ce progrès comme la sécularisation de la toute-puissance qui régissait auparavant l'histoire, soit faire de l'état final du progrès du type de l'« Âge d'or », de la « paix perpétuelle » ou de l'« égalité de tous au delà de l'État », quelque chose comme une « eschatologie sans Dieu »⁵⁷.

Il semble bien que le glissement de l'historicité du salut comme invention du christianisme soit repris dans le concept de progrès selon la Providence; c'est dire que cette progression se trouve lissée par la Providence et encadré par la Raison et la Méthode. Il y a dans le concept de sécularisation la reconnaissance du fond chrétien, et de l'expropriation qu'a représentée sa remétaphorisation dans la modernité. Mais cette migration des concepts s'est faite au prix de la disparition d'une dimension fondamentale essentielle de cette religion, celle de la transcendance. Il est certes rassurant pour les hommes de basculer dans l'histoire du progrès et d'une certaine sécurité qui l'accompagne mais il

est plus difficile de faire dépendre l'idée de progrès de l'eschatologie chrétienne comme il est entendu bien trop vite dans la notion substantialisée de sécularisation. Disons de suite que cette question qui apparaît si proche de l'histoire des religions, si loin de nos préoccupations nous ramène au contraire vers celles-ci car nous n'avons pas oublié, chemin faisant, l'apparition de menaces nouvelles concernant notre histoire tout entière, menaces qui, depuis quelques décennies, rendent plausible le naufrage irrémédiable de la modernité au moment même où elle entrait dans la phase de sa planétarisation.

Si l'on revient maintenant vers cette sorte de théorème de la sécularisation selon lequel « les Temps modernes seraient incompréhensibles sans le christianisme⁵⁸ », force est de constater qu'en entrant plus avant dans le détail des constats, les glissements métaphoriques et transpositions deviennent plus obscurs : ainsi, la dépendance de l'idée de progrès envers l'eschatologie chrétienne n'est pas du tout évidente car il y a des différences telles entre ces concepts et représentations qu'elles rendent impossibles des transpositions. Le thème de l'eschatologie implique la présence d'un événement qui fait irruption dans l'histoire mais qui ne lui appartient pas, « tandis que l'idée de progrès extrapole sur l'avenir à partir d'une structure immanente à l'histoire et contenue dans chaque présent »⁵⁹. C'est alors que les rapports de la modernité avec le christianisme redeviennent complexes et même obscurs. On verra que ces relations

⁵⁴ G.W.F. Hegel, *Premières publications*, trad. Méry, Gap, Ophrys, 1964, p. 298.

⁵⁵ On peut citer les auteurs suivants, H. Lübke, *Sekularisierung - Geschichte einer Ideenpolitischen Begriff* (*Sécularisation, histoire d'un concept politique et idéal*), Fribourg, 1965; Th. Luckmann, *Das Problem der Religion in der modernen Gesellschaft* (*Le problème de la religion dans la société moderne*), Fribourg, 1963.

⁵⁶ H. Blumenberg, *La légitimité des temps modernes*, N.R.F., Gallimard, Paris, 1966, p. 11.

⁵⁷ H. Blumenberg, *Ibid.*, *op.cit.*, p. 22.

⁵⁸ H. Blumenberg, *Ibid.*, *op.cit.*, p. 39

⁵⁹ H. Blumenberg, *Ibid.*, *op.cit.*, p. 39.

bien plus profondes et ambiguës peuvent même nous apporter quelques lumières sur ce naufrage qui nous inquiète si fort.

6.1. EN DEÇÀ DE LA SÉCULARISATION, LES ORIGINES COSMIQUES DU NAUFRAGE

Les premières remarques que l'on peut faire à propos des contradictions propres au concept de sécularisation concernent la position de l'un des représentants importants de l'idéalisme allemand, Karl Löwith, qui fit paraître en 1949 un ouvrage intitulé *Meaning in History - The Theological Implications of the Philosophy of History*⁶⁰. Dans cet ouvrage, l'auteur reprend la théorie hégélienne selon laquelle la phase historique du protestantisme trouverait dialectiquement sa *Aufhebung*⁶¹ dans la constitution fondamentale du monde moderne intellectuel et politique, et avant tout, dans la conscience de la liberté subjective. Pour Hegel, les Temps modernes sont le christianisme réalisé et faut-il ajouter, le mouvement dialectique ainsi que le concept de *Aufhebung* sont une transposition dans la vie spéculative moderne de la vie et la mort du Christ, ainsi qu'on l'a vu plus haut à propos de l'ouvrage *Foi et savoir*. Pour Karl Löwith, les sources les plus profondes de la sécularisation sont philosophiques et ont été en grande partie explicitées et présentées par Hegel. Karl Löwith affirme alors que « cette théorie

hégélienne a projeté l'histoire du salut au niveau de l'histoire universelle et élevée celle-ci au rang de celle-là »⁶².

Ces développements théologico-philosophiques ne font qu'approfondir, voire radicaliser le mouvement de la sécularisation en insistant sur la parenté profonde unissant, chez Hegel particulièrement, l'histoire universelle de l'Esprit absolu et l'histoire chrétienne du Salut. Le lecteur pourrait donc considérer que nous n'avons pas avancé d'un pouce vers la compréhension de cette contradiction entre la temporalité eschatologique propre au christianisme et la temporalité confortable liée à la notion de progrès.

Ce serait là une erreur parce que Karl Löwith n'était pas un théologien en « phase terminale philosophique », ni non plus un partisan du système hégélien : pour lui, le problème philosophique central ne portait pas sur les liens entre l'histoire des Temps modernes et leurs sources multiples puisées dans l'histoire du christianisme mais sur une rupture bien plus ancienne et bien plus fondamentale liée à l'apparition de la notion même d'histoire. En réalité, la sécularisation du christianisme et son passage à la modernité ne soulèvent pas de problèmes fondamentaux car ils appartiennent au même versant fatal sur lequel nous vivons nos vies depuis l'unique rupture historique fondamentale, celle qui eut lieu à la fin de l'Antiquité, « le détournement du cosmos païen de l'Antiquité et de

⁶⁰ K. Löwith, *Meaning in History – The Theological Implications of the Philosophy of History*, the University of Chicago Press, 1949; traduction allemande, *WeltGeschichte und Heilgeschehen – Die theologische Voraussetzungen der Geschichtsphilosophie*, Stuttgart, 1953.

⁶¹ Ce terme typiquement hégélien est au cœur de tout mouvement dialectique et signifie en même temps supprimer et faire passer à un niveau supérieur.

⁶² K. Löwith, *WeltGeschichte und Heilgeschehen. Die theologische Voraussetzungen der Geschichtsphilosophie*, Stuttgart, 1953, p. 60 et sq.

sa structure cyclique sécurisante vers l'action temporelle unique de type biblique et chrétien »⁶³.

Selon Karl Löwith, il s'est mis en place une disjonction tragique entre nature et histoire et l'interruption des liens entre les hommes et le cosmos qui marque la domination de la conscience historique linéaire, qu'elle soit chrétienne ou moderne, inscrit à terme une même fatalité, celle d'une rupture à l'intérieur du tissu historique entre le commencement et l'interminable fin des Temps modernes. Dans cette perspective proche de celle de Nietzsche auquel Karl Löwith a consacré un ouvrage en 1935⁶⁴, le naufrage de la modernité auquel nous assistons et en même temps, participons, n'est pas étonnant car il relie les hommes contemporains aux avatars les plus étonnants du christianisme « primitif », que ce soit la stupéfaction et l'effroi des représentants des philosophes grecs face à la notion de création *ex nihilo* et chez les tenants gnostiques de la création *ex nihilo*, le scandale de ce monde créé par un dieu fou et cruel. La même rupture produisant les mêmes effets, les acteurs mettent en place, selon des modalités différentes, le même nihilisme, la même tension à l'égard de l'histoire du salut individuel et collectif et le même désespoir.

6.2. LES TEMPS MODERNES COMME NOUVELLE GNOSE: LA SYSTÉMATIQUITÉ DU MAL

Il ne faut donc pas s'étonner de voir surgir des grilles de lecture qui semblent régres-

ser vers des épisodes du christianisme primitif car elles contribuent à présenter la modernité contemporaine et son naufrage en tant que manifestation de la composante eschatologique chrétienne un peu trop vite escamotée. Est-il permis de rappeler à titre d'illustration qu'avec la mise au point de la fission puis de la fusion nucléaire, les conditions scientifiques et techniques de l'embrasement de la planète sont devenues réalisables? Sans perdre de vue la dimension théologico-politique de ce travail, peut-on aussi rappeler les incessantes menaces proférées par les responsables américains dans les dernières décennies, *vitrier* le Pakistan (Richard Armitage), *oblitérer* l'Iran (Hillary Clinton), *nucléariser* l'Iran (Ronald Reagan), *brûler* l'Iran (Ehud Barak), etc. Faut-il rappeler que plus de la moitié des hauts gradés du Pentagone sont baptistes, adventistes du 7^e jour et autres tenants des sectes « apocalyptiques » pour qui l'Armageddon va avoir lieu bientôt. Il est certes difficile d'évaluer l'influence de ces hommes dans les orientations récentes de la politique américaine, qu'il s'agisse des engagements inconditionnels pour l'État d'Israël, haut lieu eschatologique des sectes de la « Bible Belt », de leur pouvoir de décision sur le nombre et l'activation des fusées nucléaires, mais elle existe. Soyons assurés que de façon symétrique, les USA sont classés parmi les forces du Mal, en Iran par exemple.

Je ne retiendrai de la situation actuelle des Temps modernes que l'étrangeté et la fréquence des menaces d'anéantissement

⁶³ H. Blumenberg, *La légitimité des temps modernes*, op.cit., p.36.

⁶⁴ K. Löwith, *Nietzsches Philosophie der ewigen Wiederkunft des Gleichen*, (La philosophie de Nietzsche et l'éternel retour du Même), Berlin, 1935, 2^e édition, Stuttgart, 1956.

présentées par les hommes politiques les plus puissants. La dimension planétaire de ces discours est déjà un événement majeur dans la mesure où ils manifestent la perversion radicale des langages humains glapissant en boucle, sur les chaînes TV satellisées leurs abjects messages génocidaires et géocidaires. Ces discours provoquent aussi un sentiment d'inquiétante étrangeté lié aux descriptions détaillées faites par les médias anglo-saxons des armes de destruction massive chargées de « semer le feu du ciel », « provoquer des tremblements de terre, des raz-de-marée », « contaminer les pays voyous » (*rogue states*) d'épidémies diverses grâce à la pulvérisation par aérosol de bactéries et virus modifiés en laboratoire, etc. Les pires cauchemars des grands auteurs gnostiques ne sont que de petites fariboles en comparaison des horreurs qui sont présentées et parfois mises sur le marché des armements.

Mais pour le coup, le mot est lâché, celui qui terrorisa la Chrétienté pendant plus d'un millénaire, la Gnose, puisqu'il faut l'appeler par son nom. Les évocations historiques et linguistiques que l'on vient d'évoquer si rapidement caractérisent des situations apparues dans les dernières décennies, dans cette période qui caractérise le naufrage de la modernité. Les menaces folles proférées par les hommes les plus puissants du monde, leur mépris de toutes les formes de vie terrestres, hormis leurs infâmes familles et clans, la fabrication d'arsenaux insensés dont la capacité potentielle de destruction est calculée en termes de destruction de la terre (7 000 fusées

transcontinentales MIRVées « 10 têtes thermonucléaires » peuvent détruire 15, 20 ou 30 fois la planète !), ces menaces et performances technoscientifiques mènent les âmes bien nées vers la pénible impression que non seulement le progrès était un leurre, voire même une vilaine plaisanterie mais aussi que ce fatras d'immondices est l'expression la plus profonde de l'essence du monde et des hommes. On voit apparaître en si peu de temps de telles charges de perfidies, d'ignominie et de folie destructrice que s'impose à chacun la réalité d'un monde mauvais et d'hommes épouvantables. Mais c'est très exactement ce qui animait les premiers chrétiens qui pour l'essentiel étaient gnostiques et donc étaient sûrs de vivre dans un monde créé par un Dieu méchant.

Faut-il franchir une nouvelle étape et considérer que le naufrage de la modernité est en train de générer une nouvelle récurrence gnostique ? En d'autres termes, l'époque moderne est-elle en train de retrouver *réellement* la gnose⁶⁵ ? Par ailleurs, de quelles manières les principes de la gnose peuvent-ils nous apporter des éclaircissements sur le naufrage actuel de la modernité ? Répondre à ces questions suppose que l'on apporte de nombreuses précisions philosophiques et historiques afin de situer la présentation de la gnose dans ses rapports avec la pensée grecque mais aussi avec le judéo-christianisme primitif. De plus ce travail considérable qui doit se faire dans des contextes philosophiques très différents, suppose que l'on présente le traitement de la question du mal à partir de régimes temporels très dif-

férents, ceux de la pensée grecque, du christianisme et de la gnose.

Il est bien impossible de répondre à tant de nécessaires mises au point pour entrer dans la démarche gnostique, d'autant que cette démarche fut rejetée en son temps (du I^{er} au III^e siècle), et par les représentants de la philosophie grecque tels que Plotin par exemple et par les tenants de la « Grande Église » chrétienne « orthodoxe ». La complexité de la gnose tient au fait que cette conception se situe au plus près des pensées grecques et chrétiennes mais en réinvestit leurs positions de façon entièrement originale.

Les gnostiques par exemple admettent la création du monde *ex nihilo* mais le dieu créateur est un dieu méchant. Pour les premières communautés chrétiennes, le Yahvé de l'Ancien testament est du reste ce dieu effrayant. Reprenant les habits de la pensée grecque, c'est le démiurge lui-même que les auteurs gnostiques vont assimiler au principe du Mal. Ce démiurge devenu un dieu trompeur, substantialise le dualisme déjà très fort mais non définitif, du néo-platonisme et le transforme en un affrontement irrémédiable entre lui et le *pneuma* perdu dans le labyrinthe du monde. Le cosmos perd définitivement sa splendeur et devient un piège dans lequel se joue l'ordre du malheur.

La gnose fut un incroyable défi lancé contre les grandes orientations de la pensée de l'époque, en ce tout début du premier millénaire. Ce défi était lancé contre la tradition antique et sa conception du cosmos en tant que réalité indépassable au sein d'une temporalité finie mais cyclique. La gnose pulvérise la cosmologie grecque et la transforme en poubelle et matrice du Mal ; pire encore, elle admet à côté du cos-

mos, une autre réalité extra-terrestre où règne la justice du Dieu inconnu mais bon qui nous envoie Son messie, le Christ.

L'autre défi concerne le christianisme dont elle retient la notion de création *ex nihilo* tout en renvoyant ce type de création du côté du dieu du Mal. La gnose dynamite littéralement la prétention chrétienne à la fabrication d'une histoire sainte en refusant le rapport entre création et rédemption comme œuvre unique du dieu unique. Avant d'abandonner une pensée aussi complexe dont les échos résonnent encore très fortement à nos oreilles lorsque nous cherchons les causes du naufrage de la modernité, il faut rappeler que la charge « anarchisante, déstabilisatrice » de ces représentations et concepts gnostiques fut immense. Il suffit de se rappeler l'ampleur prise par la croisade contre les Cathares du Languedoc, il y a mille ans, Bien que cette croisade fut menée mille ans après l'hérésie gnostique, les prêtres de la « Grande Église » tremblaient encore de peur.

7. LE NAUFRAGE DES TEMPS MODERNES : L'IMPACT CONTEMPORAIN DES TECHNIQUES

Malgré la complexité et surtout l'étrangeté du contexte de la gnose, on peut encore entendre les échos puissants de cette clameur de colère et de désespoir sans qu'on puisse pour le moment le sortir des brumes du passé historique afin d'en réactiver les enjeux lisibles par les hommes et femmes contemporains. Par contre, si l'on se tourne vers les développements du concept de sécularisation, il faut en retenir à la fois la puissance analytique de même que les contradictions

⁶⁵ C'était en tout cas la position tenue et développée par Éric Voegelin dans son ouvrage *La nouvelle science du politique. An Introduction*, paru en 1952 aux éditions de University of Chicago Press (traduction et parution aux éditions du Seuil, Paris, 2000).

entraînées par l'interprétation linéaire de la notion de progrès face aux ruptures charriées par la notion d'eschatologie. Il faut alors reconnaître que s'est mise en place une sorte de neutralisation de la notion de progrès qui peut aller jusqu'à son rejet. C'est un processus du même ordre que l'on rencontre à propos de l'image *princeps* de la planète Terre.

L'unification et la diffusion de l'image de la planète Terre dans le cadre héliocentrique copernicien furent présentes dès l'origine des sciences modernes et proposèrent la vision « *princeps* » dans laquelle s'inscrivait la mondialisation scientifique et technique. Cette vision ne fut pas seulement l'incarnation de la raison spéculative moderne ; elle fut aussi le plan de l'atelier et du laboratoire planétaire qui s'ouvrait devant les hommes des sociétés modernes.

Icône et marque de fabrique des Temps modernes⁶⁶, l'image de la *planète Terre* rassemblait et annonçait en une seule représentation le projet ultime, celui d'une planète reconstruite. Ce travail de remodelage qui ne faisait que commencer, il y a cinq siècles, constitua et constitue encore le projet central des sociétés modernes et forme le cœur de leur histoire. Cette remarque encore très générale nous livre pourtant l'une des clés permettant de situer la période contemporaine dans le déroulement des performances scientifiques, techniques, industrielles et financières des sociétés modernes. L'apparition de plus en plus fréquente de phénomènes à dimensions et vocations planétaires indique que la reconstruction de la planète selon les

structures imaginaires des Occidentaux modernes est en train de progresser et de s'incarner dans des pans de « réalité » de plus en plus fidèles au projet.

Il se trouve pourtant que des performances technoscientifiques présentant une dimension planétaire clairement établie sont apparues dans les cinq dernières décennies, pendant puis après la deuxième guerre mondiale. Ces performances à vocation planétaire explicite sont essentiellement issues des sciences et des techniques et concernent des armements nucléaires, chimiques, biologiques dont la puissance doit être en droit illimitée. Mais on constate aussi que les interactions et les améliorations techniques et scientifiques connectées aux industries entraînent d'autres conséquences au niveau planétaire, détériorations des milieux végétaux et animaux, réchauffement climatique, etc. À ce niveau d'avancement du grand projet de reconstruction générale du monde, nos générations assistent aux premières apparitions de modifications planétaires, laissant ainsi prévoir une forte maturation du travail de remodelage.

Mais cette planétarisation des projets techniques et scientifiques qui déploient en arrière-plan une effervescence de type *géo-ingénierie* révèle aussi la dimension stupéfiante du « progrès » des sciences, des techniques, de l'industrie et des finances, c'est-à-dire le nihilisme de cette histoire occidentale moderne dans son entièreté scandé par les menaces grandissantes de bouleversements planétaires liés à l'efficacité des performances recherchées. Les changements d'échelle des

applications de la techno-science, la reconnaissance de leurs impacts terrestres, peuvent être lus alors comme autant de traces d'un destin funeste. La reconstruction « réelle » du monde se confond peu à peu avec sa destruction et la planète radieuse dont l'image indéfiniment reproduite nous émerveillait, s'effondre dans ses ordures et son obscurité.

⁶⁶ On entendra par « Temps modernes », la modernité occidentale scientifique, technique, industrielle, financière.



COPYRIGHT ANIMAL

David Slater, un photographe qui visitait le Park National au Nord Sulaweshi, a laissé son appareil photo quelque temps inoccupé. Une femelle de macaque noir a emprunté l'appareil. Lors de manipulations des photos sont prises ; ce sont des autoportraits.

Le site Techdirt a ensuite publié un autoportrait Macaque. L'agence du photographe a demandé le retrait de l'image en revendiquant un droit d'auteur. Cela a déclenché des controverses : les singes sont-ils propriétaires de leurs images ; qu'en est-il de la pensée de l'image chez les grands singes ?

Une nouvelle législation concernant le copyright animal doit-elle être mise en œuvre ? La question s'était déjà posée lors d'un film réalisé entièrement par des chimpanzés pour la BBC.

Ce sont toutes les recherches en éthologie des singes qui doivent être convoquées pour résoudre ce problème juridique. Nous sommes à l'époque où l'on apprend (redécouvre ?) qu'il existe des cultures animales ; que les macaques japonais, pour prendre un exemple désormais célèbre, transmettent aux nouvelles générations leur cuisine de la patate douce. On peut se demander si l'étude, non pas d'une anthropologie de l'image, mais d'une primatologie de l'image ne doit pas instruire cette question juridique.



ÉTUDES DES CRIS DE PARIS

DOCUMENT

Jacques Isnardon | Extraits sélectionnés et présentés par

JACQUES ISNARDON (Marseille 1860 – 1930) écrivit, sans doute au début du XX^e siècle (1911 ?), *Le Chant théâtral*, très bel ouvrage comprenant deux parties : le chant

mécanique et le chant artistique ; ce traité reprend bien des idées de Jean-Baptiste Faure (auquel il vouait une grande admiration) mais éclairées par l'apport des

connaissances scientifiques de son temps en acoustique et physiologie de la voix.

« Le professeur de chant ! Toujours le professeur ! On ne peut donc rien faire sans professeur, dans un art qui semble tout d'intuition ! » C'est ainsi que parlait, à l'heure des cigarettes, mon ami le sculpteur, alors que le soir jetais déjà des ombres reposantes dans l'atelier, où le piano, maintenant, restait silencieux...

D'abord, cher maître, ne confondons pas la musique et l'instrument – le chant et la voix. Dans l'art lyrique, il est une partie intellectuelle ; mais, en même temps – et même avant tout il en est une autre, sans laquelle, hélas ! tout le génie artistique du chanteur demeurera stérile. C'est la partie matérielle, le mécanisme de la voix, le clavier vocal. Au surplus, et loin de proclamer indispensable notre intervention, je vous déclare que l'intelligence, ou seulement l'esprit d'observation, pourrait en tenir lieu, dans un art d'intuition, comme vous dites. Et si vous voulez prendre une leçon d'émission, écoutez les artistes de nos théâtres, comparez le timbre des différentes voix ; tâchez de saisir les diverses sonorités des instruments, étudiez le cri des animaux. Non, ne vous donnez pas tant de mal, si vous avez un esprit attentif. Sortez simplement de chez vous.

Et alors ?

Michel Hart

Alors, vous étudierez, par exemple, les cris de la rue. Vous essaieriez de saisir les raisons pour lesquelles les « vitriers » obtiennent cette sonorité stridente de l'i, sonorité qu'ils ont le soin de conserver à l'é final, en le *pinçant* presque autant que l'i : « *vitri-i-i-ier !* » et vous constaterez que le « *chand d'habits !* » est presque aussi malin que son confrère le vitrier. Vous admirerez le génie du marchand de moules dont la chanson en *ut* : « *La moule est fraîche ! la moule est bonne ! à la moule ! à la moule !* » s'exécute sur *do, ré, mi*, c'est-à-dire, sur des notes dites de *passage*. C'est, pour ceux qui n'ont pas travaillé, un difficile fossé à franchir, cher sculpteur. Or, le marchand de moules se joue de cette difficulté comme un virtuose accompli.

La chanson de ces marchands est donc toujours en *ut* ?

Je l'ai annotée plusieurs fois, et – chose admirable ! – tous la chantent dans le même ton. Et je vous garantis que ces commerçants-là n'ont pas un diapason dans la poche de leur blouse. Encore, ne sont-ils que des enfants, comparés aux marchandes de ... fromage à la crème ! La chanson de celles-ci : « *À la crème ! fromage à la crème !* » est écrite, elle aussi, sur trois notes de *passage*. Vous verrez les marchandes de fromages à la crème triompher de cette difficulté en souriant. Et croyez-vous qu'il soit facile d'annoncer pendant plusieurs heures : « *Le bon mouton pour les p'tits oiseaux* » ou bien « *Hé reng qui glac' qui glac' hé reng nouveau* » sur les éternelles trois notes ? Plus heureux, les vendeurs d'artichauts : « *Artichauts vert' et tend', les beaux artichauts tend', les beaux artichauts !* » ont une chanson qui comprend une longue quinte à la fin de laquelle ils font leur effet sur un beau point d'orgue. Vous remarquerez l'esprit conservateur des marchandes de violettes, qui continuent les traditions du vieil opéra-comique, en faisant alterner le chant avec le dialogue, ou, si vous aimez mieux, avec le monologue. Elles

prennent une bonne respiration, et, sur les trois notes, elles lancent : «*À la violette ! la belle violette !*» puis, tout de suite, parlé : *V'là la bell' violett qu'embaume !* ... Mais je ne veux pas vous contraindre à vous lever trop tôt, ni à explorer les quartiers trop lointains. Je vous enverrai, à d'autres heures et en d'autres lieux, prendre votre leçon d'émission.

Ah ! voyons les cris pour hommes du monde !

Vers la fin de la journée, au moment où, sur la terrasse des cafés, se rue, l'été, la foule des buveurs, où les tables se colorent de toutes les gammes des apéritifs frelatés, à « l'heure verte », une bande de camelots, qui semblent surgir du pavé, font tout à coup l'assaut des trottoirs. Au milieu des cris dont ils assourdissent le boulevard, il en est deux qui dominant : «*Paris-Sport*» puis «*La Presse !*» Or, tandis que ce dernier cri est poussé par des larynx médiocres, les vendeurs de «*Paris-Sport*» sont généralement doués de voix sonores et bien timbrées. Quelques-uns seraient capables de lutter avec les marchands de tonneaux qui, comme on le sait, sont les maîtres incontestés de Paris pour les belles sonorités. Les malheureux vendeurs de la *Presse* sont tous affligés de laryngite, de laryngite aiguë. Je sais bien que, souvent, il s'agit ici de troubles d'un ordre spécial et les laryngites alcooliques ou... autres ne sont pas rares. Mais il est intéressant de rechercher les raisons de désordres qui atteignent les uns et épargnent les autres. L'appel des marchands de tonneaux est une chanson. Celui des vendeurs de journaux, un cri. La chanson exige la souplesse du larynx ; le cri ne tarde pas à contracter dangereusement les cordes vocales. Les premiers, écoutez-les : «*Teunneaux ! teunneaux ! chand d'teun-neaux !*» et, de tout temps, ce fut la même voix ronde et chaude. C'est à croire que, de père en fils, ils se lèguent le secret de la bonne émission, en même temps que leur commerce. Il est vrai que, loin du tumulte de la rue, on les entend souvent dans une cour silencieuse, dont les quatre murailles sont favorables à la sonorité, et qu'ils traînent avec eux les tonneaux, les bons tonneaux vides qui jouent le rôle de caisse d'harmonie. Car ces industriels sont véritablement

favorisés. Voyez comme tout concourt pour eux à la bonne qualité du son : «*chand*», nasale qu'il leur est impossible d'écraser ou de *poitriner*, qui sonne assez pour qu'ils ne commettent pas la faute de l'appuyer sur la gorge, en croyant en augmenter l'intensité, qui se place toute seule et qui va admirablement préparer le reste de la phrase. Le T est favorable à l'attaque et nous nous trouvons alors en présence de deux belles sonorités en EU et en O, dont la dernière sur la note supérieure de la chanson – sur la dominante. Il n'y a que les marchands de tonneaux pour avoir une telle chance ! Et les pauvres déshérités de *La Presse* luttent contre le malencontreux *è ouvert*, voyelle parfois difficile à émettre. Quelques-uns en font un *é fermé* : «*La Presse*». D'autres, pour en augmenter la sonorité, se livrent à un effort inconscient qui, répété tous les jours, les fatigue rapidement et afflige leur larynx de perturbations graves. Ces Jourdain du boulevard font du mécanisme sans le savoir et, parfois, en véritables virtuoses : nous en trouvons la preuve dans les modifications qu'ils ont imaginées pour faciliter leur tâche. Dans «*Paris-Sport*» ils suppriment presque le mot Paris, qui n'est pas important et ils réservent tout leur effet pour Sport qui est le mot principal et qui termine la période : «*Paris-SPORT*». Voyons maintenant la phrase complémentaire qui suit l'annonce du journal : «*Résultat complet des courses !*» et les suppressions successives qu'elle subit, à cause des difficultés d'articulation qu'elle présente et de la longue respiration qu'elle exige. C'est d'abord : «*...tat complet des courses !*» Puis : «*Complet des courses !*» enfin : «*...plet des courses !*» Mais la sonorité de l'*ou*, de *courses*, mot principal de la phrase et ultime son, leur paraissant trop sourde, surtout après l'éclat de *Sport*, les crieurs ne tardent pas à dénaturer cette syllabe et à la tourner, vers *Vu*, plus facile à timbrer et qui soulève le voile du palais. Et nous avons alors : «*Sport ! ...plet des cures !*» Le vendeur de journaux n'est pas seulement un virtuose, il est muni d'un véritable magasin de ficelles. Tel un vieux chanteur de retour.

LA MULTITUDE D'ÉCHUE

Peter Gnass

Depuis maintenant un an, je travaille à remettre en question le bien fondé, dans notre environnement urbain, de la présence des monuments commémoratifs, ces célébrations de personnalités, surtout politiques et religieuses, mais aussi culturelles, inscrites dans une certaine époque. Les monuments en question, souvent qualifiés « d'art statuaire », sont presque toujours perçus comme embellissement ou décoration. En fait, il s'agit, la plupart du temps, de symboles d'une doctrine, d'un patriotisme, d'une conquête ou d'une domination, mais sans doute aussi du patrimoine d'une ville ou d'un pays.

Est-il souhaitable maintenant, au XXI^e siècle, de retrouver ces rappels (*reminders*) du passé, dispersés un peu partout dans nos villes, figés sans cohérence dans les endroits publics ? Mon projet intitulé *La multitude déchu*e veut provoquer une réflexion sur cette question : qu'est-ce que ces statues veulent dire aujourd'hui, et quoi faire de certaines d'entre elles qui peuvent être considérées comme des irritants ?

Mon questionnement est présenté au public par des affiches de monuments, photographiés de dos ; un « affichage sauvage », sur les murs extérieurs de lieux culturels.

Une publication, des expositions et conférences sont prévues.

LES STATUES ET L'APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC

Montréal, le 11 avril 2011

Le Québec d'aujourd'hui est une nation très distincte, indépendante des premiers colonisateurs, mais avec un passé, une histoire très tumultueuse. Cet héritage nous laisse avec une immense charge de responsabilités. Il va sans dire que les relations entre les colonisateurs, les envahisseurs, et les Premières Nations des terres canadiennes n'ont jamais cessé d'être truffées d'injustices, de préjugés, d'incompréhensions et de grands malaises. Nous avons hérité d'un patrimoine lourd qui n'est pas facile à défendre auprès des Premières Nations.

Le vrai malaise relève du fait que nous ne sommes pas des colonisateurs de première génération, mais rien que les héritiers. Le pays, le Canada, constitue une population composée d'Inuits, d'Amérindiens, d'anglophones et de francophones et de plus, aujourd'hui, un amalgame, un tissu multiethnique. Les Amérindiens, auparavant appelés les « Sauvages », ne sont plus un peuple sans éducation et sans ressources, mais les malaises persistent. Ils sont sans une véritable représentation au sein du gouvernement, c'est une nation à l'intérieur d'une nation, avec des revendications qui relèvent du passé lointain, non réglées et oubliées, mais justifiées. Les injustices n'ont pas été considérées comme telles au moment de la conquête du conti-

nant ; il s'agit d'une colonisation par une armée, sans considération, sans conventions ni contrats, avec l'aide du clergé et des missionnaires, pour neutraliser les Premières Nations dans des enclos.

Nous sommes en 2011, dans un Québec qui a gagné en maturité, dans un Canada uni constitué de Provinces et de Territoires, une fédération où nous constatons des droits d'autodétermination dans certains domaines, c'est-à-dire des lois et structures adaptées aux besoins territoriaux. Dans chaque Province et Territoire, nous nous retrouvons avec un héritage très distinct et, de fait, avec des cultures, des habitudes et des aspirations très variées. Le Canada est un pays, sur le continent Nord Américain, très différent des États-Unis.

Avec la Charte canadienne des droits et libertés, promue en 1982 par le premier ministre Pierre Elliott Trudeau, le gouvernement canadien a opté en faveur d'une politique favorable au multiculturalisme. Au Québec, l'État ne contrôle que 60 % de sa politique d'immigration. La sélection des immigrants revient donc, à 40 %, au gouvernement fédéral. Tout de même, le Québec se tourne davantage vers un trône plus grand et gros pour pouvoir accueillir la dinde suprême de tous et de toutes, elle est un modèle à mi-chemin entre le modèle anglo-saxon canadien et le modèle républicain américain. Néanmoins, en 2007, le premier ministre Jean Charest a créé une Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux diffé-

rences culturelles, co-présidée par le philosophe Charles Taylor et le sociologue Gérard Bouchard, qui a rendu son rapport en mai 2008.

L'idée du multiculturalisme est en soi une bonne idée, avec l'activité à Montréal des quartiers italien, grec, chinois, portugais etc., et une tolérance exceptionnelle envers les nouveaux venus des quatre coins du monde. Mais après une période de 25 ans de bon fonctionnement, un malaise est survenu, qui crée des problèmes et une réticence envers certains groupes ethniques, qui revendiquent des droits, des privilèges et des considérations difficilement acceptables par la population en place. La loi des droits et libertés est interprétée d'une façon abusive, ce qui a pour effet d'entraîner le changement, progressivement, des habitudes culturelles des hôtes.

Ces quelques précisions historiques et politiques deviennent nécessaires pour la bonne compréhension de mon propos au sujet des monuments et, en particulier, de l'héritage statuaire des anciens colonisateurs, du clergé et des politiciens décédés, enterrés avec leurs idées, doctrines et idéologies du passé, mais revenus dans une matière « durable » comme le bronze ou le marbre, pour nous hanter et nous obliger à leur garantir un entretien jusqu'à la fin de notre civilisation.

Est-ce que c'est raisonnable, une bonne idée, une nécessité, une obligation? Nous ne sommes pas tenus d'imiter les Européens avec leurs principes, leurs traditions et leur respect des monarchies, héros de guerre, politiciens professionnels et doctrines religieuses; nous sommes le « Nouveau Monde » dans une ère postcoloniale, une nation qui doit assumer ses responsabilités. Pour la plupart des Québécois, la

redéfinition idéologique et identitaire a calmé les ardeurs pour la séparation, du moins pour le moment.

Le monde fragilisé par la mondialisation, le mouvement des peuples qui cherchent une vie meilleure, dans des conditions moins tendues, sont des faits actuels. De l'autre côté, le pays d'accueil, avec son patrimoine et son histoire représentés à travers les statues des colonisateurs devient difficile à défendre.

Nous ne sommes pas comme les pays colonisateurs, nous sommes nés d'un territoire colonisé qui est devenu une nation autonome, mais avec une lourdeur, celle de la présence des colonisateurs partout dans la ville, ces statues faites en bronze véritable, imposées sans occuper un lieu physique vraiment rattaché à l'histoire.

Ces statues sont encore plus difficiles à défendre, puisque nous avons un statut de nation, dans un territoire partagé avec les Premières Nations, les « Amérindiens ». Bien entendu, les colonisateurs ne sont plus parmi nous maintenant, mais ils ont installé leur présence et leurs traces de domination, dans les lieux stratégiques, partout dans nos villes issues de leurs traditions d'Européens. Nous sommes devenus des héritiers et gardiens des statues, sans jamais avoir donné notre opinion sur le sujet. Ces symboles de conquêtes, de domination, d'oppression, d'atrocités et de guerres sont des habitants qui ont pris résidence dans nos espaces publics. Nous avons encore la gentillesse de leur garantir l'hospitalité. Ils occupent des lieux prestigieux, souvent de grande envergure, qu'on pourrait qualifier de zone d'échange entre eux et le monde des vivants. Le seul problème est qu'une cohabitation harmonieuse entre les symboles du passé et les

citoyens du XXI^e siècle ne me semble pas réellement possible.

Toutes les statues sont faites dans un but précis, à savoir la présence et la représentation d'un personnage perçu comme un être supérieur, ce qui est totalement mégalomane et indécent, un personnage qui a exercé un pouvoir sur les sujets, un être de la « race » politique, dans le but de préserver et prolonger les intérêts de son parti, ou encore son idéologie. Les commanditaires, mécènes ou regroupements intéressés sont les coupables de la création des statues. Il ne faut jamais oublier que le public n'avait aucune influence ou aucune chance de formuler une opposition dans ces décisions.

Je suis un artiste en arts visuels, et mon questionnement du bien-fondé de la présence des statues dans nos places publiques est basé sur un premier constat : les statues ne sont pas de l'art, ni de l'art public ! Même si elles sont souvent créées par des artistes et des artisans compétents, ce ne sont pas des œuvres d'art. C'est dans cette intention que j'établis la différence entre un art valable et une reproduction ou une simple représentation d'une image.

J'ai quand même des questions importantes à poser. Quelle est la vraie raison pour avoir encore des statues, aujourd'hui, dans nos lieux publics? Fort probablement, les réponses sont totalement irréfléchies : « c'est beau », « toutes les villes ont des statues », « c'est de l'art », « c'est pour les touristes », « c'est notre patrimoine »...

Est-ce qu'un dialogue existe entre la statue et les passants ou spectateurs ?

Ma réponse est « oui », si le spectateur lit les inscriptions et s'il a une bonne connaissance de l'histoire. C'est également la force de l'image qui joue un rôle dans le

dialogue (le regard du personnage, les dimensions, la fabrication et les matériaux employés). Une statue, si elle n'a pas une fonction décorative, n'est jamais passive !

Il n'y a aucun doute que les statues réveillent encore d'anciennes haines et amours, ainsi que des idéologies. Une preuve flagrante est l'attitude de Georges Frèche, politicien de gauche à Montpellier, en France, qui a soulevé une polémique et des contestations avec l'installation de statues, en 2010, des anciens dirigeants des administrations de la gauche mondiale : Lénine, Mao, etc.

Pour revenir au patrimoine : qu'est-ce qu'un patrimoine, quel héritage laisser à nos enfants? Un patrimoine national peut être beaucoup de choses, incluant des horreurs commises par nos contemporains ou nos ancêtres, la défense de nos mœurs et de nos croyances, une centrale nucléaire ou une statue. À la différence de ne pas insister en première ligne sur les guerres et la politique.

À Montréal comme dans la Ville de Québec, nous avons d'excellents exemples de statues avec un « sous-texte » douteux. Que fait la reine Victoria devant un des pavillons de l'Université McGill, que font la colonne de Nelson devant l'Hôtel de Ville de Montréal et le Roi Édouard VII devant l'ancien magasin de la Hudson Bay Company? Pourquoi avons-nous une statue en bronze, de mauvaise fabrication, de Charles De Gaulle, cachée dans un coin derrière l'Hôtel Concorde dans la Ville de Québec? Est-ce qu'il est souhaitable d'avoir des souvenirs des personnages de la bataille qui a eu lieu, sur les plaines d'Abraham, entre les Anglais et les Français?

Il existe une grande statue de Jeanne d'Arc à la frontière d'un parc des plaines

d'Abraham : un cadeau des Américains aux Canadiens Français pour signifier un pied-de-nez aux Anglais. On peut également trouver une statue équestre de Simon Bolivar du Venezuela derrière l'édifice de la Justice dans la Ville de Québec. Un autre exemple : des statues en commémoration de la guerre des Boers en Afrique du Sud, rappelant la mort des Canadiens envoyés, sous le commandement des Anglais, pour la colonisation du Transvaal.

Je pense aussi à la statue de Maurice Duplessis, ancien premier ministre du Québec, dont la réputation est très mauvaise, placée devant l'édifice de L'Assemblée nationale du Québec. Cette statue a été longtemps cachée dans un entrepôt et ce n'est qu'après de longues négociations qu'on l'a mise au jour.

Imaginez qu'un Amérindien de passage dans la Ville de Québec examine la statue de Monseigneur de Montmorency, et qu'il constate que le grand personnage tout en haut du socle regarde vers le bas, où se trouve un « Indien », torse nu et les bras croisés... ou, encore, la statue de Madeleine de Verchères, la plus imposante au Québec, qui la représente avec un fusil dans la main, en guerre contre les « Indiens ». Je pense aussi à un ancien premier ministre du Canada, en exposition un peu partout dans notre beau pays, dont la figure est un symbole de la répression des Métis contre leurs revendications puisqu'il fut responsable de la pendaison de Louis Riel.

Ces questions peuvent se poser partout dans le monde. En 2009, Lise Payette écrivait : « Partout, elles tombent les unes après les autres, les fameuses statues. Elles apparaissent intouchables et soudainement,

elles se retrouvent en miettes. De l'automne 2008 au printemps 2009, des nations entières auront entrepris le ménage qui s'imposait depuis si longtemps. Les statues, quand elles se mettent à tomber, produisent un phénomène d'entraînement qui n'a pas fini de fasciner ceux et celles qui les regardent s'écrouler. Les spectateurs ne peuvent s'empêcher de penser, en les regardant, que la récréation est enfin terminée et que d'autres masques vont tomber avant que justice soit faite. »¹

Le Mexique ne s'est pas laissé imposer les entraves de l'envahisseur. Je pense à Hernán Cortés (1485-1547), ce conquistador espagnol, qui a entrepris en 1519 la conquête du Mexique et détruit l'empire aztèque en seulement deux années. Brutal et machiavélique, « le fossoyeur du Mexique préhispanique » n'a ni statue, ni rue à son nom dans tout le pays.

Je n'ai aucunement l'intention d'imposer mes idées sur le sujet, mais j'ai la conviction profonde qu'il est important de soulever un problème, ce qui sera retenu ou pas, afin d'améliorer une situation irritante et de soulager, sinon guérir, un mal fait à nos Premières Nations, et aussi afin d'éviter un soulèvement contre un de ces porteurs de messages de malheur.

Ma proposition est la création d'un parc, un « Musée National du Patrimoine Statuaire ». Un parc pour mettre en valeur nos statues dans un contexte historique, avec un prix d'entrée pour l'entretien, un kiosque de souvenirs, publications et produits dérivés. Nous serons un exemple dans le « nouveau monde », pour laisser vivre toutes les idéologies ensemble, sans guerre.

1 Tiré de l'article écrit par Lise Payette et publié le 20 mars 2009 dans le quotidien *Le Devoir* à Montréal.

L'HISTORIQUE DE LA NOUVELLE-FRANCE ET DU QUÉBEC :

LA NOUVELLE-FRANCE (1534 - 1763)

1534-1541. Jacques Cartier fait trois voyages d'exploration sous le règne de François 1^{er}.

1603-1627. Samuel de Champlain fait de nombreux voyages pour la conquête de la Nouvelle France sous le règne d'Henri IV. Il s'allie aux Hurons et Algonquins contre les Iroquois.

1642. L'expédition passe l'hiver à Québec et atteint le site de Montréal l'année suivante. Elle débarque près du village huron d'Hochelaga, dont un quartier actuel de Montréal perpétue le nom. L'endroit est aujourd'hui connu sous le nom de « *Pointe-à-Callière* », et un très beau musée d'archéologie et d'histoire y rappelle l'événement... Sitôt arrivés, les colons construisent une clôture. La messe de fondation a lieu le lendemain, dimanche 18 mai 1642. Le nouvel établissement est consacré à la Vierge et prend le nom de *Ville-Marie* (une dizaine d'années plus tard, il ne sera plus connu que sous le nom de Montréal). Il se dote d'un Hôtel-Dieu (hôpital) à l'initiative de Jeanne Mance².

1688. Encouragés par les Britanniques, les Iroquois dirigent une deuxième attaque contre les Français.

1661-1715. Louis XIV mène la politique de l'absolutisme et fait des transformations multiples.

1760. La bataille sur les plaines d'Abraham : Montcalm pour les Français et Wolfe pour les Anglais, les deux meurent suite à leurs blessures, mais les Anglais prennent Québec et Montréal.

LA PROVINCE DU QUÉBEC (1763 - 1791)

1763. La Proclamation Royale : la Nouvelle-France devient La Province du Québec.

Québec veut dire « rétrécissement du fleuve » en langue amérindienne.

2 Herodate.net événements, Renaissance et réforme, consulté le 24/03/2011

LE BAS-CANADA (1791 - 1840)

1791. La création du Haut-Canada, anglophones loyalistes des États-Unis, et du Bas-Canada, avec les francophones.

1805. Le clergé catholique devient un joueur important.

1805. Lord Nelson gagne la bataille de Trafalgar contre la flotte de Napoléon.

1812-1814. Les États-Unis attaquent les deux Canadas, mais sont repoussés.

1822. Les Anglais veulent voter pour mettre les deux Canadas ensemble et faire la suppression du Québec.

1826. Louis-Joseph Papineau devient chef du Parti patriote.

1833. L'esclavage prend fin.

1838. Après les Patriotes, c'est le clergé qui reprend les commandes et étend son pouvoir.

LE CANADA UNI (1840 - 1867)

1840. Recommandation de Lord Durham : la proclamation de « l'acte d'Union » d'Angleterre unit le Haut-Canada et le Bas-Canada et met le pays tout entier sous la tutelle d'un seul gouverneur anglais avec la seule langue officielle anglaise. Les Anglais adoptent graduellement le nom de « Canadiens », alors que les francophones, en réaction, s'appellent les « Canadiens français ».

1841-1843. Kingston devient la capitale du Canada, qui se trouve dans l'ancien Haut-Canada.

1843. C'est Montréal qui devient la capitale pour sa situation stratégique.

1859. Le retour à un gouvernement du Québec.

LE DOMINION OF CANADA (1867 -1931)

1867. Confédération du Canada, John A. Macdonald et l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

1878. John A. Macdonald revient, il exerce un premier mandat du 1^{er} juillet 1867 au 5 novembre 1873.

1885. Pendaison de Louis Riel, défenseur des droits des métis : Le premier ministre, Sir John A. Macdonald, qui empêcha que la peine de Riel fut commuée ou rejugée, déclare à cette époque : « Il sera pendu, même si tous les chiens du Québec aboient en sa faveur ».



Après que plusieurs demandes pour qu'un nouveau procès ait lieu et qu'un appel auprès du Conseil privé de la Reine pour le Canada aient été rejetés, Riel est pendu pour trahison le 16 novembre 1885.

1899-1902. La Guerre des Boers : Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, envoie les Canadiens à la guerre pour l'Angleterre, en Afrique du Sud, dans le Transvaal. Les Québécois, avec Henri Bourassa, sont en opposition.

1931. Statut de Westminster : le Canada devient un pays indépendant (la formation du Commonwealth).

1948. Le Québec adopte son drapeau, « le Fleurdelisé ».

1936-1959. Maurice Duplessis : Il fut premier ministre du Québec de 1936 à 1939, et de 1944 à 1959.

On se souvient de lui pour ses manœuvres douteuses. La période de son règne est appelée « la Grande Noirceur » par ses adversaires.

1965. Création du drapeau canadien.

1967. Charles De Gaulle prononce le « Vive le Québec libre » à l'Hôtel de Ville de Montréal.

1968. Le Parti Québécois est né de la fusion, le 14 octobre 1968, du Mouvement Souveraineté-Association (MSA) de René Lévesque et du Ralliement national (RN).

1968. Indépendantiste québécois, René Lévesque fonde le Parti Québécois en 1968 et exerce la fonction de premier ministre du Québec de 1976 à 1985.

1970. La « crise d'Octobre » est connue comme une série d'événements sociaux et politiques.

1977. Création de la Charte de la langue française (communément appelée la loi 101).

1980. Premier referendum pour l'indépendance du Québec.

1981. Le parti Québécois est au pouvoir avec René Lévesque.

1982. La Loi de 1982 sur le Canada (en anglais : *Canada Act 1982*) est une loi du Parlement du Royaume-Uni qui mit fin aux derniers liens constitutionnels et législatifs entre le Royaume-Uni et le Canada, c'est-à-dire le rapatriement de la constitution canadienne.

1995. Deuxième referendum pour la souveraineté du Québec.



MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS
DU QUÉBEC

Quibec



LA NATURE SE DONNE À CEUX QUI L'ATTRAPENT

Marine Legrand

MARINE LEGRAND travaille au Muséum d'histoire naturelle dans l'unité de recherche d'écologie de la conservation. Elle s'occupe d'un projet qui fait appel à des observateurs volontaires. Au laboratoire elle côtoie des écologues, des géographes, des philosophes.

L'inventaire naturaliste est l'une des plus anciennes méthodes utilisées pour appréhender le monde vivant. Elle consiste à répertorier les différentes formes de vie qu'on trouve en un lieu donné. À chaque spécimen animal et végétal rencontré, on attribuera un nom, celui de l'espèce à laquelle il appartient : on parle d'identification, ou de détermination.

La taxinomie (ou taxonomie) est la science qui a pour objet de décrire, d'identifier, de nommer et enfin de classer les être vivants, en regroupements qu'on appelle taxons. L'espèce est l'échelon élémentaire de cette classification. Chaque espèce possède ainsi un nom latin, en deux parties, qui la désigne spécifiquement (mésange boréale : *Poecile montanus*, mésange nonette : *Poecile palustris*, mouche verte : *Lucilia sericata*, mouche à damier : *Sarcophaga carnaria*) ; on parle de nomenclature binomiale (deux noms pour chaque espèce) ou de système linnéen, du nom du botaniste suédois qui l'a formalisé au cours du XVIII^e siècle... Carl Von Linné.

Sur le terrain, de la toundra aux forêts tropicales, ces inventaires naturalistes sont menés par des spécialistes, qui connaissent sur le bout des doigts un groupe dont ils ont la passion. On les distingue en fonction de l'ensemble qui les occupe : ornithologues (spécialistes des oiseaux), botanistes (plantes), mycologues (champignons), entomologistes (insectes), ou plus spécifiquement lépidoptéristes (papillons)...

L'activité naturaliste s'articule étroitement avec la recherche scientifique en écologie, elle lui sert de support. Elle se tient à la frontière entre deux types de relations au monde vivant : une relation purement sensible, qui passe par la contemplation, mais aussi par l'envie de fouiller, de toucher, de prendre dans ses mains, de capturer. Et une relation plus instrumentale, motivée par le besoin de connaître, qui pousse à collecter des données (et parfois des spécimens), nécessaires à la construction d'une analyse logique (qui, combien, où, quel mécanisme ?).

**PRATIQUE DE
L'ORNITHOLOGIE**

Session de capture dans
une forêt francilienne
Mai 2011



LE DÉMAILLAGE



TORCOL FOURMILLIER
(*Jynx torquilla*)



MÉSANGE BLEUE
(*Cyanistes caeruleus*)



POUILLOT VÉLOCE
(*Phylloscopus collybita*)



DÉTERMINATION DE L'ÂGE

MESURE DE L'AILE



Secrétaire: *Sylvia*

Données obligatoires		AGE	SEXE	Crit.	Hauteur	N° Pied	Pré-ét	Int.
ESPECE Code en 6 lettres								
28	SYLATR		1A	?		6	11	4
	PHOPHO		1A			DC	6	15
	ACRSCI		1A				?	
						2A		

UN CODE À 6 LETTRES pour chaque espèce, basé sur son nom en latin (exemple : SYLATR pour *Sylvia atricapilla*, Fauvette à tête noire).

POUR IDENTIFICATION FUTURE, les oiseaux sont bagués. Chaque bague porte un numéro unique.



PRATIQUE DE L'ENTOMOLOGIE

De jour
Région d'Angers
Mai 2011



DIPTÈRE



PETIT SYLVAIN
(*Limenitis camilla*)

PRATIQUE DE L'ENTOMOLOGIE

De nuit
Région d'Angers
Mai 2011



LAMPE À MERCURE



QUELQUES DÉFINITIONS

INVENTAIRE Savoir quelles espèces sont présentes en un lieu (une commune, un parc, etc.). Ex : *en France, les inventaires floristiques sont sous la responsabilité des Conservatoires Botaniques.*

ATLAS Connaître l'aire de répartition de chaque espèce d'un groupe donné (dans un département, une région, etc.). Ex : *Atlas des Amphibiens et Reptiles de Seine-Saint-Denis (2008, Biotopie ed., Société herpétologique de France, CG 93)*

SUIVI Évaluer les variations temporelles du nombre d'individus dans une population. Ex : *Suivi Temporel des Oiseaux Communs en France (projet lancé en 1989 par le MNHN)*

SUIVI DÉMOGRAPHIQUE Évaluer des paramètres comme la survie interannuelle et le succès de la reproduction (nombre de jeunes par couple), dans une population donnée. Ex : *suivi des populations de lézard vivipare du Mont Lozère, projet lancé en 1984 par le laboratoire Écologie et Évolution de l'université Paris 6.*

LE LOGICIEL ET LE MARCHÉ LIBRE DOIVENT-ILS LIBÉRER LES SEMENCES ?

Guy Kastler, délégué général du Réseau Semences Paysannes

L'appropriation des semences par les droits de propriété industrielle (DPI) au prétexte de rémunération de la recherche soulève de nombreuses questions : érosion de la biodiversité cultivée, atteinte aux droits des paysans de reproduire et d'échanger leurs semences et de choisir en conséquence le type d'agriculture (industrielle ou paysanne) qu'ils développent, atteinte au droit des peuples à la souveraineté alimentaire, confiscation du droit à l'alimentation par une poignée de Sociétés Trans Nationales (STN)...

L'oppression suscite résistance et soif de liberté. Un formidable mouvement social arrête depuis une quinzaine d'années la progression des cultures d'OGM en Europe. Dans le même temps, des slogans réclamant la « libération des semences », un « libre accès aux semences pour tous » et autres « semences libres » fleurissent sur des sites ou des publications qui

se développent autour de ces luttes. Ces revendications interrogent : faut-il vraiment libérer les semences OGMs, mutées, mâles stériles, hybrides F1 et autres terminators ? Faut-il suivre la revendication des STN qui réclament un commerce libre des semences ?

Une autre option propose de contourner cette contradiction. Enthousiasmés par le succès des « logiciels libres » qui ont imposé leurs propres règles hors de toute possibilité de confiscation par les brevets, divers auteurs souhaitent développer sur le même modèle une biologie « open source » susceptible de rétablir la souveraineté des paysans sur leurs semences. L'avantage du système de protection juridique des « logiciels libres » est qu'il se base sur le droit des contrats et ne nécessite en conséquence pas la moindre modification du cadre législatif des DPI. Il coexiste sans problème avec

les brevets puisqu'il utilise, pour protéger ses codes sources et leurs dérivés, les mêmes standards que ceux qui protègent les logiciels brevetés. Le « logiciel libre » génère la vision d'un monde pacifié, où l'alternative à l'ordre injuste se développe librement en son sein sans conflit frontal avec lui. La liberté est l'arme fatale susceptible de provoquer à elle seule l'effondrement de l'ancien monde coercitif et de le remplacer en retournant contre lui ses propres outils de domination. La transition vient ainsi se substituer aux échecs des luttes sociales et des révolutions du passé. Ce succès suscite de nombreux espoirs chez les militants épuisés par des années de lutte inégale contre le déferlement des DPI imposé sur toute la planète par des gouvernements à la solde des STN.

Cette option est d'autant plus séduisante que les paysans ne peuvent pas

attendre le grand soir de la révolution mondiale abolissant définitivement les DPI et le pouvoir des STN pour cultiver et échanger leurs propres semences. D'ici là, elles auront disparu alors qu'elles restent le dernier garant de la nourriture de la majeure partie de la population mondiale et des générations futures. Les systèmes semenciers paysans ne survivent souvent que dans la clandestinité qui leur permet d'échapper aux poursuites de systèmes juridiques ne protégeant que les DPI des STN. Le « système biologique open source » est-il le nouvel espoir qui permettra de sortir enfin les « semences libres » au grand jour ? Ses promesses sont-elles réalisables ? Ne risque-t-il pas de devenir au contraire le cheval de Troie de l'acceptabilité sociale du fichage génétique du vivant, dernière étape de l'achèvement de sa confiscation par les brevets ?

I - SEMENCES PAYSANNES ET LOGICIELS

LA SEMENCE N'EST PAS LE CODE SOURCE DE LA PLANTE Un logiciel est un objet industriel produit par l'homme. Il ne peut exister et fonctionner sans machines, les ordinateurs. Son code source est reproductible à l'identique sur tout ordinateur sur lequel il est installé, quel que soit le lieu (espace) et le moment (temps) où il est utilisé. Il ne peut évoluer pour donner un nouveau produit dérivé que suite à une intervention humaine et uniquement selon les lois logico-mathématiques suivant lesquelles il a été programmé. L'origine de ses produits dérivés reste facilement identifiable dans chacun d'entre eux par ces mêmes lois logico-mathématiques. Cela garantit une parfaite traçabilité de tout droit de propriété et de toute forme de protection.

Une semence¹ est l'organe de reproduction d'organismes vivants, les plantes, qui peuvent naître, se développer, se reproduire, évoluer et se différencier soit de manière totalement autonome de toute intervention humaine dans une multitude de milieux naturels très diversifiés et variables, soit suite à une intervention humaine dans des milieux plus ou moins artificialisés. L'effondrement du dogme central de la biologie moléculaire, « un gène = une protéine, ou une fonction », a montré que l'identité d'une plante ne se réduit pas à son « patrimoine génétique », dont seule la photo instantanée peut être numérisée suivant les lois logico-mathématiques propres au monde des ordinateurs.

Ce patrimoine évolue et se différencie à chaque génération, plus ou moins rapidement suivant le mode de multiplication propre à chaque plante (allogame, autogame, clonale...). Il ne se reproduit jamais à l'identique, mais suivant des lois naturelles qui échappent en grande partie à toute possibilité de modélisation. Les modélisations issues de l'évolution darwinienne, de l'hérédité mendélienne et de la biologie moléculaire ou synthétique, n'offrent que des probabilités approximatives et n'expliquent qu'une partie de l'évolution des plantes qu'elles ne peuvent jamais prévoir avec précision. Même les technologies génétiques n'arrivent pas à stabiliser l'expression de leurs gènes manipulés. Seules des épurations génétiques successives dans des milieux totalement artificialisés (laboratoires, stations d'expérimentation ou de multiplication) permettent de reproduire quelques générations de plantes dont les variations visibles restent cantonnées dans de faibles pourcentages.

Le patrimoine génétique des plantes évolue aussi suite à ses interactions avec le milieu dans lequel elles poussent, suivant la diversité (spatiale) et la variabilité (temporelle) des terroirs et des climats, tout autant que suite aux interventions humaines destinées à les modifier. Depuis la naissance de la pensée industrielle, ces interventions humaines tentent d'obéir aux lois logico-mathématiques. Il n'en est rien par contre des influences naturelles avec lesquelles elles doivent composer. Dès qu'une plante « améliorée » par la science moderne sort des milieux artifi-

cialisés du laboratoire ou du champ de multiplication, elle « dérive » génétiquement, d'autant plus rapidement qu'elle aura été fortement épurée. Cette dérive est le signe de la réaction adaptative de la plante à son nouveau milieu de vie. Une diversité et une variabilité génétiques suffisantes des plantes sont au contraire garantes de la stabilité de l'expression des caractères phénotypiques recherchés par les paysans qui sélectionnent et reproduisent leurs semences dans des milieux de culture diversifiés et variables.

Les semences ne sont donc pas, comme les logiciels, le produit d'une interaction binaire entre des hommes et des machines, la pensée cybernétique. Elles sont l'expression d'un monde en devenir résultant de relations complexes entre des hommes², leur culture et leur système social, des organismes vivants (les plantes) et les écosystèmes naturels plus ou moins artificialisés dans lesquels elles se développent et se reproduisent. La grande variabilité des semences et des plantes qui en résulte pose de nombreux problèmes au « marché libre » et aux DPI. Tous deux exigent en effet une identification stable et une traçabilité précises des marchandises anonymes³ échangées.

LES SEMENCES PAYSANNES SONT COMMUNAUTAIRES ET LOCALES Propriétaire ou libre, le logiciel est né au sein de la société industrielle marchande, il est un

produit de ses machines et de sa pensée logico-mathématique. Il respecte et facilite l'exécution des règles d'identification et de traçabilité des marchandises indispensables au fonctionnement du marché. La pensée cybernétique se veut universelle, désincarnée, détachée de toute réduction à un lieu, une époque, une langue, une culture, des personnes ou une communauté humaine donnés : les objets qu'elle produit sont tout aussi désincarnés et ne peuvent être définis et identifiés que par des caractères « universels ». Certes, tout comme le marché global, la pensée cybernétique et ses produits ne connaissent pas les frontières et ont conquis toute la planète. Ils n'en restent pas moins liés à une communauté humaine donnée, ses savoirs et sa pensée scientifique, son organisation sociale, son époque (récente) et sa culture. Cette communauté se développe au milieu d'autres communautés humaines, d'autres organisations sociales, d'autres cultures et d'autres manières de penser le monde. Elle est mondialisée, mais pas pour autant universelle. Comme on peut le voir avec les plantes, elle apporte des connaissances et des informations nouvelles et accélère leur circulation sur de grandes distances. Elle peut les mettre gratuitement et au-delà de toute frontière à la disposition de tous ceux qui disposent des moyens techniques et culturels de les recevoir. Ces connaissances et ces infor-

1 Par semences, on entend dans cet article une graine, bouture, tubercule ou tout autre organe de multiplication ou de reproduction des plantes cultivées par l'homme

2 Dans les sociétés paysannes, ce sont souvent d'abord des femmes qui prennent soin des semences ! C'est pourquoi « homme » signifie ici appartenant au genre humain

3 Anonyme ne veut pas dire que la marchandise n'a pas un nom, mais que ce nom qui l'identifie sur le marché est indépendant des personnes physiques particulières qui l'ont produite, contrairement à l'œuvre d'un artisan ou d'un artiste. De même, la « société anonyme » est identifiée sur le marché financier d'une manière totalement indépendante des personnes physiques qui y travaillent, qui ne sont qu'un de ces possibles composants jetables et interchangeables...

mations sont le patrimoine commun de tous les membres de l'humanité qui ont les moyens techniques, juridiques et culturels d'y accéder, et non de l'humanité toute entière. Et elles ne rendent compte que d'une partie limitée du monde vivant.

Les graines sont nées avant l'homme lui-même, et les semences bien avant l'apparition de la société industrielle. Divers textes anciens et les communautés paysannes encore existantes nous donnent quelques indications sur les relations des sociétés pré-industrielles à la semence : la notion de « variété » leur est inconnue. Elles identifient les plantes et leurs semences à partir de leur intérêt alimentaire ou culturel, de leur famille botanique, du lieu où elles sont produites, de la personne ou de la communauté qui les a produites et parfois d'un ou deux caractères spécifiques (couleur, forme, goût...). Elles ne rentrent jamais dans une description détaillée de l'ensemble de leurs caractères qui ne sont ni homogènes, ni stables, ni modélisables. Cette identification correspond parfaitement à la réalité biologique qui se manifeste par une constante diversité et variabilité des plantes cultivées.

En effet, à chaque multiplication, une plante laisse apparaître des caractères nouveaux, les uns issus de ses parents qui les ont eux-mêmes hérités des générations précédentes ou acquis au cours de leur existence, les autres de la recombinaison de ces caractères héréditaires lorsqu'elle est issue du croisement de deux individus différents, d'autres enfin émergeant sous la pression de l'environnement spatial et temporel dans lequel elle pousse (mutation, échanges et recombinaisons

génétiques ou épigénétiques...). Une plante ne vit sainement que si elle est adaptée à cet environnement qu'elle ne peut modifier que modérément. Elle sélectionne en conséquence et transmet à sa descendance les caractères d'adaptation à ce milieu. Depuis que l'agriculture existe, les paysans interviennent dans cette sélection, qui n'est alors plus naturelle, pour l'orienter vers leurs propres besoins. Ils choisissent les semences qu'ils vont planter et interviennent sur les milieux de culture pour favoriser les caractères des plantes qu'ils recherchent. En multipliant régulièrement en pollinisation libre une partie de leurs propres récoltes dans leurs champs, ils favorisent la fixation de caractères d'adaptation locale. En échangeant leurs semences avec d'autres cultivateurs travaillant dans d'autres milieux, ou en intervenant sur les processus de multiplication (auto-fécondation ou hybridation dirigées, greffes...), ils renouvellent la diversité et la variabilité indispensable à l'adaptation à la diversité et à la variabilité des terroirs, des climats et des besoins des communautés humaines. Ces sélections paysannes nous ont légué les centaines d'espèces et les centaines de milliers de variétés locales traditionnelles qui constituent la base de l'alimentation humaine mondiale actuelle. Ces variétés sont des « populations » composées d'individus tous différents les uns des autres, mais possédant un certain nombre de caractères communs, ou des caractères différents dont la combinaison donne les caractères recherchés dans chaque culture et/ou chaque récolte. Ces variétés paysannes ne sont pas réductibles à leur seule composante génétique, elles ne peuvent exister sans l'organisation sociale et

culturelle des communautés humaines qui les ont sélectionnées et les conservent, ni sans les terroirs auxquels elles sont adaptées. Leur identité est intrinsèquement liée à ces trois composantes que l'on retrouve dans la plupart de leurs dénominations traditionnelles. C'est pour cela que La Via Campesina les qualifie de patrimoine commun des communautés au service de l'humanité.

LES DROITS COLLECTIFS D'USAGE RÉGISSENT DES ÉCHANGES NON MARCHANDS

Les semences paysannes font l'objet d'échanges locaux réguliers entre paysans. Elles peuvent aussi voyager, changer de région ou de communauté. Ceux qui les reçoivent doivent alors d'abord les multiplier chez eux pour évaluer leur capacité d'adaptation à leur propre terroir et à leur mode de culture, puis sélectionner et multiplier les plantes les plus aptes à cette adaptation, avant d'obtenir les récoltes attendues : ils donnent ainsi naissance à de nouvelles variétés locales, différentes de la variété d'origine dont elles ont cependant gardé différents caractères. Dans les systèmes semenciers paysans informels, l'idée de marché global des semences n'existe pas. La sécurité alimentaire dépend d'abord de la conservation et du renouvellement des semences locales. Chaque paysan, chaque communauté produisent localement leurs propres semences. Ce n'est qu'en cas de destruction des récoltes ou du stock semencier (catastrophe climatique, maladies, guerres...) qu'on cherche ses semences ailleurs. En dehors de ces accidents, les échanges de semences entre paysans et communautés ne concernent que des petites quantités destinées à être multi-

pliées dans leur lieu d'adoption pour y renouveler et y élargir la diversité localement disponible. Ces échanges obéissent à des droits d'usage collectifs définis par les communautés qui sélectionnent, utilisent et conservent les semences concernées. Plus ou moins formels, souvent oraux, ces droits collectifs transcrivent les lois biologiques de la gestion dynamique et du renouvellement des semences locales dans des règles ou des cérémonies culturelles, coutumières ou religieuses précises. Ces règles ne concernent pas l'échange de semences de manière isolé, mais l'intègrent dans l'ensemble de la vie culturelle et de l'organisation sociale concernant la gestion des terres, de leur fertilité, des rotations de culture, de l'accès des animaux, le contrôle des maladies, des pathogènes et des plantes invasives, la sécurité alimentaire...

Celui qui donne la semence reçoit en retour une marque de reconnaissance, un autre don, parfois une rémunération monétaire. L'échange n'est pas pour autant marchand : celui qui donne choisit à qui il donne, il ne donne qu'à celui qu'il estime digne de recevoir et de faire bon usage du don, il refuse de donner à celui qu'il n'estime pas digne ou qui pourrait menacer sa survie ou celle de l'objet du don. Qu'il y ait ou non échange monétaire, celui qui reçoit n'a aucun droit d'accès libre. Il ne peut pas non plus refuser le don sans rompre le lien social qu'il crée. S'il l'accepte, il se doit de manifester sa reconnaissance. Il connaît la personne qui offre la semence, qui l'a produite elle-même ou qui transmet avec elle la notoriété de son producteur. Il connaît ainsi la qualité de son travail, des cultures issues des semences échangées et celle du

terroir où elle a été produite. La semence échangée n'est pas réductible à la valeur monétaire d'une marchandise anonyme, mais reste indissociablement liée au lien social créé par l'échange. Cette relation humaine directe et les rapports de confiance (ou de défiance) qu'elle construit sont des éléments essentiels de l'identité, de la définition de la qualité et de la valeur des semences échangées, bien plus que leur description qui est souvent très sommaire.

II - L'ÉMERGENCE DES SEMENCES INDUSTRIELLES

LE MARCHÉ LIBRE CONTRE LES DROITS COLLECTIFS Les droits collectifs ou communautaires d'usage des semences sont depuis qu'ils existent violés par les vols, les guerres, les pillages et les expéditions coloniales qui ont grandement accéléré l'expansion mondiale des principales espèces cultivées. Ils sont aujourd'hui confrontés à la globalisation du marché libre qui menace de les faire disparaître définitivement. La violence qui a accompagné et accompagne encore cette circulation mondiale des semences provoque des sentiments contradictoires de rejet ou d'enthousiasme quand on constate qu'elle a :

- détruit ou soumis de nombreuses communautés, leur culture et leur organisation sociale ;
- grandement enrichi la diversité de la nourriture de nombreux peuples, et sauvé un certain nombre d'entre eux de la famine ;
- réduit drastiquement la diversité des cultures qui se concentrent aujourd'hui autour de quelques dizaines d'espèces

envahissant la totalité des champs de la planète.

Ces sentiments contradictoires provoquent un vif débat au sein du mouvement social : faut-il jeter le bébé avec l'eau du bain et la revendication de liberté avec la dictature des guerres menées en son nom, ou du marché libre mondialisé ? Quelle liberté ? Pour quelles semences ? Pour répondre à cette question, il convient de se pencher sur ce que sont devenues les semences aujourd'hui.

DE VIVRIÈRE, L'AGRICULTURE DEVIENT MARCHANDE PUIS INDUSTRIELLE Les révolutions bourgeoises amènent le marché libre. D'abord local, il s'élargit peu à peu pour devenir national, puis régional (au sens de plusieurs pays d'une même zone géographique) et aujourd'hui mondial. Cet élargissement des marchés bouleverse le rapport de nos sociétés à l'agriculture et aux semences.

Avec le marché, le paysan anciennement producteur de la totalité de sa propre nourriture se spécialise pour produire la nourriture des autres. Au lieu de ne vendre que les excédents de la nourriture qu'il produit pour lui-même et sa famille, il produit de plus en plus exclusivement pour le marché. Les cultures diversifiées et alternées permettaient de disposer tout au long de l'année d'une diversité suffisante d'aliments frais, ou aptes à la conservation ou à la transformation domestique ou artisanale, et de haute qualité nutritionnelle, gustative et culturelle : les paysans les abandonnent au profit de monocultures destinées à produire la plus grande quantité possible de matière premières de qualité marchande (homogénéité des lots, conservation

dans le transport et en rayon de magasin, aspect visuel...), ou aptes à la transformation industrielle.

La révolution industrielle amène les outils indispensables à l'augmentation quantitative des productions agricoles, à la mécanisation de leur culture et de leur récolte, puis à l'industrialisation de leur transformation. La mécanisation favorise d'abord un travail de plus en plus profond des sols qui accélère la minéralisation de l'azote et de la matière organique et en conséquence la croissance des plantes. Les apports de matières organiques disponibles sont insuffisants pour compenser la disparition des réserves humiques accumulées. Un nouveau débouché s'ouvre pour l'industrie chimique devant compenser l'irrégularité des commandes militaires : les explosifs deviennent des engrais azotés. L'excès d'azote soluble et la croissance trop rapide des plantes qui en résulte (métabolisme dit « primaire ») affaiblissent leurs « mécanismes de défense » (métabolisme dit « secondaire ») : elles deviennent plus sensibles aux champignons, aux insectes et aux microbes pathogènes. Les gaz de combat des militaires deviennent alors des insecticides et les défoliants des herbicides. Les autres amendements et pesticides nécessaires génèrent une industrie chimique spécialisée, souvent liée à l'industrie du médicament. Les rendements augmentent au même rythme que :

- l'appauvrissement des sols, les maladies des plantes et l'érosion de la diversité cultivée ;
- le marché des pesticides ;
- la baisse des prix exigée par l'industrie et la grande distribution qui ont remplacé les marchés locaux ;

- la disparition des éléments nutritionnels complexes issus du métabolisme secondaire des plantes, peu à peu remplacés dans les récoltes par des sucres et des protéines simples de faible qualité ;
- le marché du médicament et des compléments alimentaires qui compensent mal les déséquilibres nutritionnels ainsi engendrés.

LES SEMENCES DEVIENNENT INDUSTRIELLES ET RÉGIONALES Les semences paysannes traditionnelles valorisent mal la minéralisation accélérée des sols et les engrais chimiques. Trop diversifiées, elles sont réfractaires à la mécanisation des récoltes et à leur standardisation exigée par l'industrie agroalimentaire et la grande distribution. Certains paysans sélectionneurs se spécialisent et s'associent aux instituts publics de recherche pour définir les contours d'une nouvelle profession : semencier. La mécanisation, l'engrais et les pesticides chimiques, plus tard l'irrigation industrielle, leur permettent de s'affranchir de l'adaptation locale des semences à la diversité et à la variabilité des terroirs, des climats et des besoins humains. Ce nouveau « paquet technologique » homogénéise au contraire la diversité des terroirs et des climats pour l'adapter aux nouvelles semences améliorées pour le valoriser. Ces dernières peuvent ainsi être cultivées sur de vastes territoires d'une même zone climatique. La gestion dynamique collective et locale de la diversité et de la variabilité des semences est remplacée par la division industrielle du travail. Les semences traditionnelles sont collectées dans les champs des paysans, stockées dans des collections réfrigérées, améliorées dans la

station expérimentale et au laboratoire, puis multipliées chez des producteurs spécialisés. Sélectionneur, conservateur et reproducteur de ses propres semences depuis que l'agriculture existe, l'agriculteur devient brutalement simple utilisateur de semences commerciales. De communautaires et locales, les semences deviennent industrielles et régionales.

LES POPULATIONS DEVIENNENT DES LIGNÉES PURES Les semenciers industriels choisissent ou sélectionnent par croisement une plante très productive, adaptée aux meilleures conditions de culture possible, puis la multiplient à l'identique dans les conditions « de confort » de la station d'expérimentation qui utilise deux à trois fois plus d'intrants (engrais et pesticides) que les cultures agricoles les plus intensives. A chaque multiplication, ils l'épurent de tous les hors types qui apparaissent afin de ne garder que les plantes manifestant les caractères recherchés d'adaptation aux niveaux élevés d'intrants. Contrairement aux variétés populations paysannes, ces nouvelles lignées améliorées sont incapables de donner des récoltes satisfaisantes dans les champs d'agriculture paysanne traditionnelle. Ce n'est que si l'agriculteur achète les doses d'engrais et de pesticides exigées qu'elles donneront les récoltes promises, productives et très homogènes, facilement mécanisables et répondant aux standards exigés par l'industrie et la grande distribution.

Si l'agriculteur resème sans aucune sélection conservatrice une partie de la récolte issue de semences commerciales (ce qu'on appelle des « semences de fer-

me »), ces bonnes récoltes disparaissent plus ou moins rapidement. En effet, la semence commerciale n'est jamais la première génération de multiplication de la lignée de base, mais la cinquième ou la sixième. Plus on la remultiplie, plus les plantes « hors types » augmentent. Elle perd peu à peu ses caractères d'origine. De plus, les doses d'intrants indispensables à la conservation de ces caractères sont trop importantes pour que l'agriculteur qui vend sa récolte comme produit agricole et non comme semence puisse les amortir. Le prix auquel lui est payée sa récolte l'oblige à en utiliser moins. S'il utilise sans aucune sélection cette récolte comme semences, ses rendements baissent progressivement. Avec un peu de sélection visant à renforcer l'adaptation locale à son mode de production, il peut parfois les stabiliser. Mais sa récolte devient alors souvent non conforme aux standards de la transformation industrielle et de la grande distribution qui ont homogénéisé les « besoins des consommateurs » en les remplaçant par leur propre besoin de gagner de l'argent.

Sans autre encadrement juridique, c'est le marché qui régule les parts de développement respectifs des semences commerciales et des semences de ferme. Plus les prix agricoles augmentent et plus les prix des semences commerciales et des intrants baissent, plus les agriculteurs sont incités à utiliser des semences commerciales. Inversement, plus les prix agricoles baissent et plus les prix des semences et des intrants augmentent, plus les agriculteurs utilisent des semences de ferme. En moyenne, la moitié des agriculteurs réutilisent comme semences, et souvent s'échangent, une partie

de leur récolte issue de semences commerciales ou de leurs propres variétés. Cette concurrence empêche l'industrie d'augmenter inconsidérément le prix des semences commerciales. C'est pourquoi elle multiplie les stratagèmes destinés à contraindre les paysans à lui acheter chaque année ses semences, ses intrants et leurs accessoires – mécanisation, eau pour l'irrigation, abris en plastique.

LES HYBRIDES F1, PREMIER TERMINATOR Certaines espèces de plantes se sont développées en se croisant entre parents différents. C'est pourquoi on les appelle des allogames. La plus emblématique d'entre elle est le maïs. Si on les force à s'autoféconder, elles dégénèrent très rapidement. Or l'autofécondation est à la base des lignées consanguines qui permettent de fixer les caractères des semences « améliorées », c'est pourquoi l'industrie s'est d'abord peu intéressée à ces espèces. Jusqu'au jour où des semenciers américains ont réussi à mettre au point la technique des hybrides F1 (croisement de 1^o Fécondation). Cette technique consiste à sélectionner les caractères d'intérêt en multipliant séparément deux lignées consanguines génétiquement éloignées, puis castrer l'une de ces deux lignées pour la forcer à être fécondée par le pollen mâle de l'autre lignée et vendre comme semences la première génération issue de ce croisement. Elle répond à tous les objectifs de l'agriculture industrielle :

- la dépression résultant de l'autofécondation des lignées parentales disparaît lors du croisement hybride. L'éloignement génétique des deux parents stimule l'« effet hétérosis », autrement dit la crois-

sance végétative de la plante qui produira plus de quantité au détriment de sa maturité (fertilité et qualité nutritionnelle), à condition qu'elle puisse bénéficier de tous les apports du paquet technologique (engrais, pesticides, irrigation...);

- toutes les plantes étant issues du même croisement, on obtient des cultures très homogènes;
- le croisement n'ayant pas été stabilisé, l'agriculteur ne peut pas utiliser une partie de sa récolte comme semences. En effet, les graines issues de la culture de cette deuxième génération multipliée en fécondation libre (F2) sont majoritairement issues de croisements entre plantes génétiquement très proches et ne bénéficient plus de l'effet hétérosis. Les caractères de dégénérescence des lignées consanguines ascendantes réapparaissent massivement, ce qui donne une récolte catastrophique

Tout comme avec les lignées pures fixées, l'augmentation de rendement quantitatif permet de baisser le prix payé par l'industrie à l'agriculteur qui est contraint d'acheter la totalité du paquet technologique vendu par la même industrie. La perte de qualité nutritionnelle de la récolte ne pénalise que le consommateur qui est à son tour contraint d'acheter des compléments alimentaires ou des médicaments à la même industrie. Et cerise sur le gâteau F1, l'agriculteur ne peut plus utiliser de semences de ferme et est contraint de racheter des semences commerciales chaque année. C'est pourquoi les semences hybrides F1 coûtent toujours plus cher dès que les lignées ou les populations de la même espèce ne sont plus disponibles.

III - LE VERROUILLAGE JURIDIQUE DU MARCHÉ COMMANDÉ PAR LES DPI

LES NORMES DU CATALOGUE POUR FERMER L'ACCÈS DES SEMENCES PAYSANNES AU MARCHÉ Les espèces auto-games restent réfractaires à la technique hybride F1 et les paysans peuvent toujours utiliser et vendre leurs semences de ferme. De plus, malgré les « avantages » des semences industrielles, de nombreux paysans continuent à cultiver des variétés traditionnelles. Cette concurrence est intolérable pour l'industrie qui exige de moraliser ce marché.

En devenant marchand, l'échange de semences est devenu anonyme. S'il est facile de connaître directement son proche voisin, ou la notoriété d'un cultivateur de la contrée voisine et de se faire ainsi une opinion précise de la qualité de son travail et donc de la qualité des semences qu'il offre, il est beaucoup plus difficile de connaître un producteur de semences très éloigné, surtout lorsque les semences sont commercialisées après être passées entre les mains de plusieurs intermédiaires. D'autant que le producteur et le vendeur de semences se sont spécialisés. Les semences ne sont plus un produit associé aux productions agricoles, la manière de travailler séparément pour en produire les plus grosses quantités possibles change leur qualité. La garantie de l'identité de la marchandise échangée et de sa qualité se sépare définitivement de l'identité de son producteur et du lieu où elle a été produite. Elle ne peut plus reposer sur la connaissance directe du champ de production, ni sur la confiance accordée à la personne qui l'a produite et/ou

l'offre à la vente. Elle doit désormais reposer sur une identification anonyme.

De nombreuses semences de piètre qualité, ne correspondant souvent pas à la dénomination voire à l'espèce annoncées, envahissent le marché. La défense des consommateurs est le cheval de Troie qui permet à l'industrie semencière et à la recherche publique d'imposer leurs propres normes d'identification et de qualité des semences. Les graines et les boutures n'offrant pas suffisamment de caractères visibles permettant de les identifier, elles inventent le concept de « variété » qui caractérise l'ensemble des plantes issues de la première génération de culture des semences vendues sous sa dénomination. Aucune obligation ne concerne les générations suivantes issues d'éventuelles multiplications à la ferme. Cet ensemble est tout sauf varié, mais correspond exclusivement à ce qu'obtiennent les nouvelles méthodes de sélection de lignées pures ou d'hybrides F1. La variété légale doit être DHS, pour :

Distincte de toute autre variété déjà inscrite ou en cours d'inscription

Homogène: toutes les plantes qui la constituent sont semblables ou génétiquement identiques pour l'ensemble des caractères qui la définissent

Stable: elle reste conforme à sa définition à la suite de ses multiplications successives (lignées) ou à la fin du cycle de reproduction défini par l'obtenteur (hybrides F1)

Ces critères DHS sont déterminés suivant des caractères qui doivent être au moins conformes à ceux résultant d'un certain génotype (lignées pures fixées) ou d'une certaine combinaison de génotypes (hybrides F1), définis pour protéger une variété par un Certificat d'Obtention

Végétale (COV, voir le chapitre suivant). En langage biologique, ces caractères sont l'expression phénotypique des caractéristiques génétiques dans un milieu donné. Ils ne restent distincts, stables et homogènes que dans des milieux semblables et tant que les caractéristiques génétiques de la plante n'évoluent pas. La variété légale doit correspondre à leur identification administrative quel que soit le lieu et l'année de sa culture, quelle que soit la personne qui la cultive. Biologiquement, elle ne peut réussir cet exploit que dans le milieu homogénéisé et stabilisé par les intrants pour lequel elle a été sélectionnée, et uniquement en fin du cycle de multiplication défini.

Les semences paysannes sont par nature exclues de cette définition. Conservées par multiplications successives au champ en pollinisation libre, elles constituent des ensembles d'individus aux génotypes proches, mais variables à chaque multiplication et en conséquence diversifiés. La diversité et la variabilité de leurs caractères phénotypiques sont l'expression de la capacité d'adaptation de ces génotypes à des milieux diversifiés et variables. Il en est de même des semences de ferme qui ne conservent pas la stabilité du type variétal dès qu'elles sont multipliées dans le champ de production agricole. Elles n'ont de ce fait plus accès au marché.

Pour des variétés locales, ou à plus large diffusion pour des espèces destinées à des milieux très artificialisés comme le potager, une sélection conservatrice stricte peut permettre de stabiliser certaines populations peu diversifiées avec des intrants naturels et sans engrais ni pesticides chimiques. Ces exceptions sont

cependant réservées par la loi aux variétés anciennes, dites « de conservation », ou à quelques autres niches commerciales comme le jardinage amateur, et fortement contingentées par des limitations quantitatives ou d'ensachage.

CATALOGUE ET CERTIFICAT D'OBTENTION VÉGÉTALE LÉGALISENT LA BIOPIRATERIE Un obtenteur peut choisir une lignée ou un type variétal dans la diversité d'une population paysanne existante, l'homogénéiser et la stabiliser en quelques multiplications, puis inscrire au catalogue officiel la variété ainsi « découverte et développée ». Il peut aussi pratiquer des croisements, ou des bricolages génétiques destinés à inscrire une variété effectivement nouvelle. Tout autre type variétal que celui qui est inscrit ne peut plus alors être commercialisé sous sa dénomination. Toutes les semences de l'industrie sont ainsi issues des semences sélectionnées et conservées pendant des millénaires par des générations de paysans : c'est au nom de la défense des mêmes paysans contre la fraude que l'industrie s'octroie le monopole de la commercialisation des semences qu'elle a pris dans leurs champs et standardisées sans parfois aucune autre « amélioration » que cette standardisation, et qu'elle obtient du même coup l'interdiction de la concurrence qu'ils pourraient lui faire en les vendant eux-mêmes.

S'il élimine les semences paysannes, le catalogue officiel ne règle pas pour autant tous les problèmes de concurrence entre les obtenteurs. Les variétés inscrites restent en effet libres de droit de propriété, tout semencier peut en vendre les semences. Le Certificat d'Obtention Végétale a

été créé pour donner un titre de propriété à l'obteneur. Basé sur les mêmes critères DHS qui excluent les semences paysannes, ce certificat lui accorde l'exclusivité de la production et de la commercialisation de toute semence de la variété protégée. Pour être protégée, la variété doit être distincte de toute variété déjà protégée ou en cours de protection, et nouvelle, c'est à dire n'avoir jamais été commercialisée. Mais elle peut très bien avoir été et être encore cultivée par des paysans qui font eux-mêmes leurs propres semences. Le COV n'exige aucune description du procédé d'obtention, ni des ressources utilisées. Il légalise ainsi la biopiraterie des semences paysannes. Ne constituant pas des variétés au sens de leur définition légale, elles ne peuvent en effet ni être protégées par un COV, ni revendiquer une quelconque distinction, ni avoir été légalement commercialisées afin de pouvoir revendiquer leur antériorité pour s'opposer au dépôt d'un COV.

UN SYSTÈME BIOLOGIQUE « OPEN SOURCE » RÉSERVÉ AUX SEMENCES DE L'INDUSTRIE Depuis la création du COV en 1962 et jusqu'à la révision de la convention de l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV) de 1991, les caractères pris en compte pour enregistrer un COV sont morphologiques : la forme, la couleur, parfois le goût des éléments constitutifs des plantes. Ces caractères sont modifiés lors d'un croisement d'une plante protégée par un COV avec une autre et évoluent très vite dans les semences de ferme. C'est pourquoi le COV ne peut pas interdire l'utilisation libre d'une variété protégée pour en sélectionner une autre. Et si certains pays comme

la France interdisent les semences de ferme dans leurs lois nationales, cette interdiction ne peut jamais s'appliquer réellement en l'absence, pour la plupart des espèces, d'outils d'identification simples et précis de la variété reproduite, vu l'évolution naturelle de ses caractères morphologiques.

Cette « exception de sélection » fait du système UPOV d'avant 1991 un système « open source » efficace, mais réservé aux seules semences industrielles. Contraindre les semences paysannes à respecter ses standards revient à détruire leurs spécificités paysannes pour en faire des semences industrielles. Il ressemble à ce que serait un système « open source » autorisant la commercialisation des seuls logiciels respectant les standards définis par la confrérie « Crimosoft » et interdisant l'accès au marché de tout autre logiciel.

LES SEMENCES PAYSANNES, PATRIMOINE COMMUN DES SEMENCIERS Prudente, l'industrie a cependant limité l'application du système catalogue et UPOV aux ventes de semences à destination de l'agriculture commerciale. En effet, elle sait qu'elle ne vendra jamais ses semences et son paquet technologique à la majeure partie des petits paysans du monde qui pratiquent l'agriculture vivrière et n'ont pas d'argent pour les acheter. Elle sait aussi qu'elle a besoin de leurs semences comme base de sélection. C'est pourquoi elle les a qualifiées de « ressources phylogénétiques », afin de bien les distinguer de ses semences commerciales, mais aussi et surtout pour les cantonner dans leur seule fonction de réservoir de ressources industrielles. Elle a orga-

nisé leur collecte, la plupart du temps effectuée par des chercheurs aux frais des contribuables ou bénévolement par des associations, et les a enfermées dans les frigos des collections publiques. Puis elle a décrété son droit d'accéder librement à toutes ces ressources qu'elle a baptisées pour cela « patrimoine commun de l'Humanité ». Interdites de commercialisation par le catalogue officiel, ces ressources peuvent cependant être échangées « en vue d'une exploitation non commerciale », pour l'agriculture vivrière, la recherche, la sélection, la conservation, la formation...

Cet espace juridique informel d'échanges non réglementés indispensables à l'industrie qui y puise ses ressources est aussi utilisé par les vendeurs de semences traditionnelles pour jardiniers amateurs et par les paysans qui sélectionnent et conservent leur propres semences. Mais cette diffusion de ressources phylogénétiques remet en cause tout l'édifice catalogue/COV dès qu'elle sort des niches confidentielles de la conservation ou de la sélection. L'existence sur le marché de variétés non homogénéisées et non stabilisées ne pouvant pas répondre au critère de distinction interdit la protection par un COV d'une variété proche. Ce ne sont pas les populations qui ne peuvent pas coexister avec le COV, mais le COV qui ne peut pas coexister avec les populations. C'est pourquoi les obtenteurs font tout pour les interdire. C'est pourquoi dans de nombreux pays comme la France, la renaissance des échanges informels non réglementés est de plus en plus réprimée au nom d'un « catalogue amateur » pourtant non obligatoire, de règles sanitaires adaptées à la seule industrie, de politi-

ques publiques qui visent à réserver le droit de pratiquer la conservation et la sélection des semences à la recherche et à l'industrie, ou de défense des droits des obtenteurs sur les semences de ferme.

LES MARQUEURS RAMÈNENT LE BREVET SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE Le brevet sur la variété définie par ses seuls caractères morphologiques interdit sur le papier toute réutilisation pour d'autres sélections ou pour des semences de ferme. Mais dans la réalité, il ne dispose pas de plus de moyen technique que le COV pour prouver d'éventuelles contrefaçons. Les marqueurs génétiques ou moléculaires lui fournissent cet outil. Le brevet peut désormais protéger un gène devenu nouveau du simple fait de son isolement ou de son insertion dans une plante, ou un procédé microbiologique de sélection lié à un gène. Sa protection s'étend alors à tout organisme dans lequel ce gène est présent. La loi européenne exige aussi qu'il y exprime la fonction décrite dans le brevet. Les marqueurs permettent d'identifier facilement et rapidement aussi bien un gène que les molécules issues de sa fonction, tout autant dans la semence de ferme, dans les récoltes et dans la chaîne alimentaire, que dans une autre variété sélectionnée avec une variété le contenant ou dans une variété contaminée de manière fortuite.

LE BREVET MONDIALISE LE MARCHÉ DES SEMENCES Ce brevet sur les gènes, ou les procédés biotechnologiques d'obtention, remet en cause la totalité de l'édifice catalogue – COV – ressources phylogénétiques. Le catalogue et le COV ont détruit les semences locales pour

ouvrir le marché à des variétés adaptées à de grandes régions climatiques. Le brevet élargit le marché à la planète entière. Un même procédé de manipulation génétique peut transformer n'importe quelle semence locale ou régionale vendue dans n'importe quel coin de la planète, et le même marqueur génétique ou moléculaire assurer partout et de manière constante la traçabilité de la propriété du détenteur de brevet. Avec l'Organisation Mondiale du Commerce, le droit du brevet devient universel et le COV en devient une exception nationale, dite *sui generis*, qui doit cependant assurer une protection équivalente. De nationales ou régionales, les sociétés semencières deviennent multinationales.

LE COMPROMIS ENTRE DÉTENTEURS DE BREVETS ET DE COV Un gène breveté peut être fabriqué par synthèse chimique, mais il ne pousse pas tout seul. Il doit pour cela être intégré dans une plante bien vivante. Les technosciences n'ont en effet pas trouvé à ce jour le moyen de fabriquer des plantes entièrement constituées de gènes synthétiques. Tout comme les propriétaires de COV ont besoin des semences locales comme ressources industrielles de leurs nouvelles obtentions, les détenteurs de brevets ont besoin des semences améliorées des obtenteurs pour développer leurs gènes brevetés.

Les premiers à réagir à l'émergence des gènes brevetés sont les obtenteurs : en 1991, une nouvelle convention de l'UPOV étend la protection du COV à la « variété essentiellement dérivée » (VED) de la variété protégée. Le détenteur d'un brevet sur un gène qui se sera contenté de rajouter ce gène dans une variété déjà

protégée par un COV ne bénéficiera plus du « privilège de sélection ». Il sera obligé de partager ses droits de licences avec l'obteneur. Cet arrangement entre titulaires de COV et de brevets a déclenché une course effrénée au dépôt de brevets sur les principaux caractères agronomiques ou technologiques indispensables à toute culture industrielle. Il devient de plus en plus difficile de vendre des semences industrielles ne revendiquant aucun de ces caractères brevetés. Les titulaires des plus gros portefeuilles de brevets peuvent ainsi s'emparer des variétés de leurs concurrents et souvent les contraindre ainsi à accepter le rachat de leur entreprise, ce qui accélère encore la concentration de l'industrie semencière entre les mains d'une dizaine de STN. Les obtenteurs traditionnels tentent aujourd'hui d'assurer leur survie en rétablissant l'exception de sélection sur les variétés contenant des gènes brevetés, et d'interdire le dépôt de brevet sur les gènes dits « natifs » (naturellement présents dans des variétés ou des ressources phylogénétiques déjà existantes) pour ne l'autoriser que sur les transgènes, les gènes issus de mutations dirigées ou d'autres technologies de manipulation génétique. Leur éventuel succès risque cependant de ne leur accorder qu'un faible répit vu les progrès actuels de la biologie synthétique.

LA FIN DES SEMENCES DE FERME ET PAYSANNES ? La convention UPOV de 1991 remet aussi en cause le « privilège de sélection » de l'agriculteur qui utilise ses semences de ferme « dérivées » d'une variété protégée par un COV. Celles-ci deviennent une « contrefaçon » du COV, au même titre que les VED. Elles ne peu-

vent être éventuellement autorisées qu'en contrepartie de royalties dont le montant peut atteindre la moitié d'un droit de licence de commercialisation de semences. Cette taxe sur les semences de ferme enrichit doublement l'industrie qui peut dès lors augmenter d'autant le prix de ses semences commerciales. C'est pourquoi de nombreuses recherches sont effectuées pour remplacer les caractères morphologiques d'identification des variétés protégées par des caractères identifiables par marqueurs. Les marqueurs génétiques ou moléculaires ne permettent de distinguer les variétés les unes des autres que lorsqu'elles sont homogènes et stables. Une fois de plus, le COV ne peut pas se permettre de coexister avec les populations qu'il doit absolument interdire. Les caractères brevetables comme la résistance à un herbicide, un insecte, une maladie, un stress, un intérêt nutritionnel, gustatif ou un pigment spécifiques... sont identifiables tout autant dans les semences de ferme que dans les semences paysannes contaminées. Le seul risque de contamination génère, même lorsqu'elle ne se produit pas, une insécurité permanente et des coûts d'analyse inaccessibles pour les paysans qui ne peuvent sécuriser leur activité qu'en achetant des semences commerciales. Le cumul dans une même semence de la protection de la variété par un COV et de quelques gènes par un brevet annonce ainsi la fin des semences de ferme et paysannes.

LE PATRIMOINE EXCLUSIF DE L'INDUSTRIE GÉNÉTIQUE Pour faire accepter les DPI concentrés dans les pays riches par les pays pauvres riches en biodiversité et autres ressources brevetables, la Conven-

tion sur la Diversité Biologique de Rio a renoncé en 1992 au patrimoine commun de l'humanité. Elle a en reconnu les principes de souveraineté nationale sur les ressources, du consentement préalable et du partage des avantages issus des DPI. Dix ans plus tard, le Traité International sur les Ressources Phylogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture met en place un système multilatéral qui contourne ces trois principes. Chaque pays qui adhère au système est censé mettre ses propres collections à la disposition des autres parties et a, en échange, librement accès à toutes leurs semences. Les détenteurs de COV ne versent aucun partage des avantages car ils estiment s'en acquitter en laissant leur variété protégée libre pour d'autres sélections. Sauf quelques rares exceptions largement médiatisées, les titulaires de brevets ne paient pas non plus car rien ne les oblige à indiquer l'origine des ressources qu'ils utilisent.

Ce système « open source » de facto est alimenté essentiellement par les grandes collections de la FAO constituées des semences prélevées gratuitement dans les champs des paysans du monde entier. La plupart des pays n'y versent symboliquement que quelques échantillons préalablement triés par l'industrie qui en a retiré ceux qui ont le plus de valeur pour elle. Les collections locales sont fermées faute de financements et les ressources génétiques sont concentrées dans de grandes banques de germoplasme de plus en plus inaccessibles aux paysans. Nombre d'entre elles sont jetées. Les financements sont par contre disponibles pour les enfermer toutes dans l'île norvégienne de Svalbard d'où elles ne ressortent plus pour renouveler leur capacité de ger-

mination. Les crédits de recherche sont eux aussi abondants pour séquencer leurs génomes et les numériser sur des ordinateurs. Seule l'industrie fabrique des semences génétiquement manipulées avec des séquences génétiques numérisées. Les paysans ont besoin de vraies semences capables de germer qui disparaissent des collections au fur et à mesure qu'elles sont numérisées. C'est ainsi que le patrimoine commun des obtenteurs de variétés améliorées abandonne toute vie pour devenir le patrimoine exclusif de l'industrie génétique.

IV - QUELLES ALTERNATIVES ?

Cette description sommaire du verrouillage juridique et biologique du système semencier industriel permet d'apporter quelques réponses aux questions initiales. Ces premières réponses doivent encore être complétées ou modulées par une analyse plus fine des systèmes de logiciels libres. Ce travail relève de personnes compétentes en la matière et n'est donc pas intégré dans cet article qui ne doit être considéré que comme l'engagement d'une discussion.

Les semences paysannes peuvent-elles se développer dans un marché libre ? Le « libre accès pour tous » doit-il être recherché pour toutes les semences ? Les semences paysannes peuvent-elles, comme les logiciels libres, imposer leurs propres règles sur une base uniquement contractuelle, se développer sans modifier le cadre législatif existant, mais au contraire en utilisant ses DPI pour ouvrir un espace libre protégé et provoquer son effondrement en retournant ses propres outils de domination contre lui ?

Les semences paysannes ont de nombreux points communs mais aussi divergents avec les logiciels libres. Tous deux résultent d'un travail collectif, chaque membre de la communauté (ou du réseau) bénéficiant gratuitement des apports de ses autres membres et des générations précédentes pour restituer son propre apport à la communauté et aux générations futures. Seules les communautés diffèrent, les unes sont locales, l'autre est mondialisée.

Tous deux génèrent des échanges non marchands, basés sur la mutualisation et l'économie du don contre don. Mais dans un cas on échange un organisme vivant identifié à un lieu, une époque et un système social. Dans l'autre on échange des données universelles reproductibles à l'identique en tout lieu, toute époque et par toute personne. Cette reproduction ne peut cependant se faire sans une machine, l'ordinateur, qui attache la naissance de ce système à l'époque industrielle.

Tous deux se développent au sein de communautés aux frontières plus ou moins perméables aux échanges extérieurs. Pour les unes, il s'agit traditionnellement de communautés locales, mais aussi aujourd'hui de réseaux d'échanges polycentrés plus dispersés géographiquement et regroupés autour d'un même intérêt culturel. Pour l'autre, il s'agit d'une communauté mondialisée regroupée autour de l'accès à une même technique et de son partage.

Ces deux types de communautés définissent en interne leurs propres règles d'échange de manière à se protéger de toute appropriation ou destruction par le monde extérieur. Pour les unes, il s'agit de

droits collectifs qui s'opposent parfois violemment au cadre juridique extérieur existant, pour l'autre il s'agit de contrats qui utilisent le cadre juridique extérieur existant pour s'en protéger et éventuellement provoquer son effondrement.

LES SEMENCES PAYSANNES NE PEUVENT PAS COEXISTER AVEC LES BREVETS SUR LE VIVANT

Les marqueurs génétiques ou moléculaires ne sont pas des outils utilisés par les paysans. Les programmes de sélection participative impliquant la recherche publique peuvent y avoir recours, mais les paysans utilisent d'autres critères de sélection issus de leur vie quotidienne auprès des plantes dans les champs. L'identification des marqueurs n'est pas à la portée de leurs ressources financières, le dépôt et la défense de brevets l'est encore moins. L'utilisation de fonds publics pour compenser ce manque de ressources ne résoudrait rien. La course aux brevets sur les gènes d'intérêt agronomique ou technologique est déjà gagnée par l'industrie qui a bénéficié de milliards de dollars de subventions publiques pour cela. Elle dispose aujourd'hui des outils lui permettant de séquencer le génome d'une plante en quelques jours, bientôt quelques heures. Elle n'est à l'affût que de nouvelles fonctions génétiques qu'elle n'a pas encore repérées. La publication de l'identification et de la fonction des gènes existants dans les variétés paysannes n'est pas utile pour les protéger. L'industrie s'en sert au contraire pour avoir accès aux connaissances populaires qui ont identifié les fonctions associées aux plantes qui contiennent ces gènes, puis pour les re-fabriquer par synthèse chimique ou mutation incitée avant de les

breveter. Seule l'interdiction de tout brevet sur le vivant peut protéger les semences paysannes de leur appropriation résultant d'éventuelles contaminations par ces gènes brevetés. Aucune coexistence n'est possible entre les semences paysannes et les brevets sur les plantes, les parties de plantes, leurs gènes, leurs fonctions ou les procédés d'obtention qui doivent tous être interdits.

LES SEMENCES PAYSANNES NE PEUVENT PAS COEXISTER AVEC L'UPOV DE 1991

Elles sont exclues de toute protection et de tout accès au marché par les critères DHS actuels du COV et du catalogue officiel, basés essentiellement sur les caractères morphologiques. Ces critères peuvent évoluer pour prendre en compte d'autres caractères d'intérêt permettant de protéger et de permettre la commercialisation d'une partie des semences paysannes, les populations fixées. Une telle évolution rend cependant indispensable l'abandon de l'extension de la protection du COV aux semences de ferme et aux variétés essentiellement dérivées et nécessite donc l'abandon de la convention UPOV de 1991 et de la brevetabilité des gènes ou des procédés d'obtention identifiables par marqueurs.

Il paraît par contre plus difficile de protéger ainsi des populations évolutives dont l'identité est indissociable des systèmes sociaux qui organisent leur gestion dynamique et souvent des localités où elle se déroule. La description de leurs caractéristiques sur des répertoires ou des bases de données publiques, écrites ou numériques, peut dans quelques rares cas leur permettre de prouver leur antériorité en cas de biopiraterie. Mais elle les rend

surtout plus accessibles à l'industrie qui n'a alors qu'à se connecter sur Internet pour connaître leur existence et leur intérêt. Elle n'a plus ensuite qu'à s'en emparer en standardisant leurs caractères pour les protéger par un COV, ou en brevetant leurs gènes.

Les marqueurs moléculaires ou génétiques et les nouvelles techniques de phénotypage à haut débit peuvent établir la distinction entre deux variétés fixées, mais ne sont pas applicables aux populations. Ils ne permettent pas d'identifier dans une nouvelle obtention l'origine des variétés utilisées pour la sélectionner. Ils ne peuvent pas non plus éviter l'appropriation d'une variété population évolutive par la simple standardisation d'une lignée qui en est issue. Ils ne peuvent donc pas assurer la protection juridique d'un système de semences paysannes « open source » fermé à toute tentative d'appropriation.

LES SEMENCES PAYSANNES EXIGENT UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ « Le libre-échange, c'est la dictature des entreprises ». Ce slogan a-t-il encore besoin d'être démontré ? La première chose dont il faut libérer le marché des semences, ce sont l'UPOV 1991 et les brevets sur le vivant. Cela est-il pour autant suffisant ?

Les droits d'usage collectifs sur lesquels repose la gestion dynamique des semences paysannes par les systèmes informels sont détruits par le marché. Ils doivent pouvoir exister au sein de systèmes communautaires protégés du marché, que ce soient les banques de semences locales gérées par les communautés, les greniers villageois, les maisons de la semence, les programmes de conserva-

tion de semences locales ou de sélection participative de semences reproductibles, les réseaux de paysans sélectionneurs... Les échanges au sein de ces systèmes paysans ne reposent sur aucun contrat marchand, mais sur le lien social qui unit des personnes à leur communauté et à leur territoire. Les échanges entre ces systèmes communautaires ne sont pas non plus ouverts au libre-échange. L'accès aux semences qu'ils détiennent n'est pas fermé, mais soumis à leur consentement et parfois à des règles d'usage déterminées. Ils concernent des quantités limitées de semences, de « taille humaine », toujours accompagnées des connaissances associées.

Dans les pays d'agriculture industrielle, les systèmes semenciers paysans sont aujourd'hui marginaux. La majorité des agriculteurs sont devenus de simples utilisateurs de semences commerciales. Le marché des semences est à court terme indispensable au maintien d'une production alimentaire suffisante. La souveraineté alimentaire implique cependant une régulation du marché, notamment des règles de protection aux frontières et sur le marché intérieur contre le dumping, les délocalisations de production vers le moins disant écologique et/ou social, la biopiraterie, les pathogènes et les organismes invasifs. L'identification des marchandises anonymes est indispensable contre la tromperie, mais aussi pour faire barrage aux OGM ou à la biopiraterie. Les normes du catalogue officiel peuvent pour cela être adaptées aux variétés populations. Les semences manipulées par des technologies génétiques non réglementées, les semences non reproductibles comme les hybrides F1, les semences mul-

tipliées dans des pays sans protection sociale ou environnementale, représentent aujourd'hui plus de la moitié de l'offre commerciale. Il n'est pas possible de les supprimer brutalement sans provoquer des pénuries alimentaires. Mais elles doivent être le plus vite possible remplacées par des semences localement adaptées, reproductibles, non manipulées par les technologies génétiques, exemptes de biopiraterie. Le premier pas vers ce remplacement est une information claire des paysans et des consommateurs sur les lieux de multiplications, les méthodes de sélection et l'origine des ressources utilisées. Cette information est aussi indispensable à une évaluation sanitaire et environnementale des semences génétiquement manipulées, préalable à toute autorisation de leur mise sur le marché. Les paysans ont aussi le droit d'être informés de la qualité germinative et sanitaire des semences qu'ils achètent.

L'ACCÈS LIBRE DES PAYSANS À LEURS SEMENCES ENFERMÉES DANS LE SYSTÈME MULTILATÉRAL DU TIRPAA Les ressources conservées dans les chambres froides des banques de germoplasme sont sorties de leur milieu de vie et n'évoluent plus, elles sont identifiables par la stabilité de leurs caractères qui peuvent être numérisés et portés à la connaissance de tous. Issues des champs des paysans, elles doivent être accessibles à tous les paysans et protégées de toute appropriation. Seuls les paysans les maintiennent en vie en les replantant régulièrement. L'industrie ne s'intéresse qu'à leurs cadavres dont elle peut numériser, modéliser puis breveter les séquences génétiques. C'est pourquoi il convient d'abord que les collections

soient redistribuées localement à la portée des paysans qui doivent être impliqués dans leur gestion, et non centralisées dans des coffres où elles perdent leurs capacités germinatives.

LES LIMITES DU SYSTÈME « OPEN SOURCE » APPLIQUÉ AUX SEMENCES Aucun système biologique « open source », qu'il soit basé sur les marqueurs moléculaires et génétiques ou sur des caractères phénotypiques, ne peut protéger les semences paysannes de l'appropriation par le brevet sur les plantes ou le COV de 1991. Les semences paysannes ne peuvent donc pas comme les logiciels rester en accès libre tout en utilisant ces DPI pour interdire tout usage non libre. Les paysans ne peuvent limiter l'appropriation de leurs semences par ces DPI qu'en interdisant l'accès de leurs champs aux semences et aux gènes qu'ils protègent, et l'accès des personnes qui les utilisent à leurs semences paysannes. De telles interdictions mobilisent beaucoup d'énergie et sont peu efficaces. Ce sont le brevet sur les plantes et le COV de 1991 qui doivent être interdits.

Un système biologique « open source » basé sur le COV, selon des caractères morphologiques adaptés aux populations et n'étendant pas sa protection aux semences de ferme ni aux VED, peut faciliter la commercialisation de semences paysannes de variétés fixées. Il convient encore qu'il reconnaisse l'antériorité de semences paysannes détenues par les communautés mais non enregistrées.

Un système biologique « open source » peut faciliter la mutualisation et l'accès de tous aux semences conservées *ex situ*, sous réserve que tous soient d'accord sur

ses règles de fonctionnement et de gestion : consentement préalable, interdiction effective de privatisation des résultats de l'utilisation des ressources, conservation décentralisée et polycentrée, conservation de données numériques mais aussi de semences vivantes capables de se reproduire. En l'absence d'interdiction des brevets et du COV de 1991, un tel système « open source » ne peut survivre que s'il n'est pas librement accessible aux personnes refusant ces règles et ayant recours dans leur activité à ces DPI. Il n'est donc pas compatible avec le système multilatéral du TIRPAA tant qu'il reste libre d'accès pour l'industrie et ses DPI.

LA GUÉRILLA JURIDIQUE ET LA DÉS-OBÉISSANCE CIVIQUE POUR APPLIQUER LES DROITS COLLECTIFS DES PAYSANS

Les paysans peuvent utiliser quelques failles du système juridique actuel pour survivre. Ils peuvent, comme l'épouse de Percy Schmeiser, utiliser le marquage moléculaire pour contraindre le détenteur d'un brevet d'arracher les plantes contenant des gènes brevetés qui ont poussé dans ses champs contre sa volonté. Ils peuvent aussi utiliser la brèche ouverte pour les échanges de semences en vue de l'agriculture vivrière, de la recherche, de la sélection ou de la conservation, qui échappent aux contraintes du catalogue officiel et à la protection du COV. Mais ces brèches se referment très vite sous la pression de la mise au pas des semences de ferme, des brevets, des contraintes sanitaires, environnementales ou de biosécurité adaptées à l'industrie. Un industriel qui distribue des tonnes de semences peut analyser toutes ses semences de base pour éviter leur contamination par des

OGM ou des gènes brevetés. Mais les agriculteurs qui multiplient des populations en pollinisation libre ne peuvent pas analyser chacune des plantes de leurs champs, qui sont toutes des susceptibles d'être utilisées comme des semences de base.

Certaines communautés établissent un répertoire des semences qu'elles conservent et le déposent auprès des autorités locales qui ne le rendent pas public, mais en font si nécessaire usage pour prouver leur antériorité en cas de tentative de biopiraterie. Le Réseau Semences Paysannes français a mis en place sur ce modèle un répertoire interactif, le spicilège. Il est ouvert à tous ceux qui veulent y décrire leurs semences, soit dans un espace public ouvert à tous, soit dans un espace fermé réservé à une communauté déterminée. Mais l'efficacité de ces répertoires se heurte au couple du catalogue qui exclut la commercialisation des populations et de l'UPOV de 1991 qui ne reconnaît pas l'antériorité des variétés qui n'ont jamais été légalement commercialisées.

Cette guérilla doit être menée, ne serait-ce que pour assurer la défense des systèmes semenciers paysans. Mais ses victoires occasionnelles ne peuvent pas créer l'illusion d'une possible coexistence durable avec le système juridique actuel au sein duquel ils ne peuvent tout au plus que survivre à la marge d'une semi-clandestinité permanente. Cette guérilla ne peut se substituer à la confrontation inévitable avec les STN qui n'accepteront jamais sans y être forcées la modification indispensable du système juridique qu'elles ont bâti pour leurs propres intérêts.

La protection des semences paysannes ne peut pas reposer sur un système « open source » numérisé, ni sur un commerce

libre des semences, ni sur la seule exploitation des dernières brèches du système juridique actuel. Elle exige l'interdiction de tout DPI sur le vivant et la reconnaissance positive des droits collectifs des paysans de conserver, d'utiliser, d'échanger et de vendre leurs semences, de les protéger des contaminations génétiques, des délocalisations et de la biopiraterie, et d'accéder librement aux semences de leurs parents enfermées dans les collections publiques. Appliquer concrètement et immédiatement ces droits collectifs en dépit des lois iniques actuelles est le meilleur moyen d'obtenir leur inscription dans les lois de demain. La désobéissance civique est aujourd'hui le meilleur moyen de développer les systèmes semenciers paysans et d'arrêter la progression des semences génétiquement manipulées et brevetées.

WWW.SEMENCESPAYSANNES.ORG

VIVRE AVEC LES ANIMAUX

L'ÉLEVAGE COMME UTOPIE

Jocelyne Porcher

Depuis 2003, JOCELYNE PORCHER est chargée de recherches à l'Inra Sad-Apt (AgroParisTech). Ses recherches portent sur la relation de travail entre éleveurs et animaux en élevage et dans les productions animales. Elle s'est engagée dans une démarche de recherche après avoir été éleveuse et technicienne agricole.

CHOIX D'OUVRAGES

Vivre avec les animaux. Une utopie pour le XXI^e siècle. Jocelyne Porcher Paris, La Découverte, 2011, 168 p.

Toréer sans la mort ?, J. Porcher et C. Pereira (Coord.), Éditions Quae, 2011, 328 p.

Cochons d'or. L'industrie porcine en questions. Jocelyne Porcher, Éditions Quae, 2010, 224 p.

Une vie de cochon, J. Porcher et C. Tribondeau, Paris, La Découverte, 2008

Être bête. L'esprit des étables. J. Porcher et V. Despret, Actes Sud, 2007, 144 p.

Bien-être animal et travail en élevage. Jocelyne Porcher, Inra/Educagri Éditions, coll. « Sciences en partage », 2004, 264 p.

La mort n'est pas notre métier. Jocelyne Porcher, Éditions de l'Aube, 2003

Éleveurs et animaux, réinventer le lien. Jocelyne Porcher, PUF, 2002

Pourquoi les animaux collaborent-ils au travail dans l'élevage ? Je me le demande. Que mettent-ils d'eux-mêmes dans la réalisation du travail ? Et comment ?

S'ils disaient non, s'ils ne s'impliquaient pas dans le travail, l'élevage ne serait pas possible, pas plus que n'importe quel travail avec les animaux, qu'il s'agisse de l'animal de labour, de l'animal de cirque ou du chien de pompier. C'est mon hypothèse. Le travail en élevage construit la subjectivité chez les hommes comme chez les animaux. Comme le dit Donna Haraway dans « Manifeste des espèces de compagnie », il y a une co-construction de nos subjectivités. Nous sommes liés, comme les fils d'un tissu de couleurs différentes. C'est ce que ne comprennent pas les théories de la libération animale à la Peter Singer et successeurs. Elles pensent l'animal de façon utilitariste, isolée, abstraite, elles sont ainsi assez proches de

l'individualisme marchand. Elles pensent l'individu (*l'oeconomicus*) au lieu de penser la relation. Un bon exemple est celui du philosophe américain Bernard Rollin qui développe toute une théorie du droit de l'animal et qui pourtant participe à un projet industriel de reconnaissance rétinienne des bêtes destiné à faciliter le tri et la gestion des animaux dans les productions animales. Ces théoriciens pratiques tiennent d'une main l'animal construit par leurs concepts, la supposée victime à libérer, et de l'autre l'animal code-barre. On ne peut que le constater, ces histoires d'animaux à libérer, c'est surtout un grand business industriel.

Mais un troupeau c'est une histoire humaine sur plusieurs générations. Les vaches de l'arrière-grand-père. Un éleveur peut avoir une vache qui descend de la fille de la fille de la fille. L'élevage est

une construction de généalogies humaines et animales. C'est une histoire familiale. L'industrie a détruit ces histoires croisées et le souvenir des animaux dans l'histoire des humains.

La libération animale est un concept abstrait, l'élevage est charnel. C'est tout un corps-à-corps avec les animaux. Un dedans dehors. C'est une circulation de vie par la proximité, par l'alimentation. Par les peluches et les peaux (le cuir) nous inscrivons la présence des animaux dès l'enfance. Mais eux aussi sont imprégnés de notre monde. La parole joue un rôle permanent. Les animaux nous répondent. Il y a une communication entre espèces dont nous ne connaissons pas l'ampleur. La présence humaine est désirée par les animaux. Lorsqu'on arrive, ils viennent à nous. Certains éleveurs orientent par exemple le logement des animaux vers là où ça bouge dans le monde humain. Les vaches, les cochons, les poules (...) s'intéressent à ce que l'on est, à ce que l'on fait. Les éleveurs le disent : Ils nous connaissent bien mieux qu'on ne les connaît.

Lorsqu'une bête meurt de maladie, on est outré. Avec les bêtes j'ai appris le sentiment de la mort et la chance d'être au monde. Les animaux m'ont donné le sens d'une intensité de l'instant. Ils nous apprennent à vivre avec un être qui a une psychologie différente, un rapport au monde différent parce qu'ils ne vivent pas dans le même monde que nous. Ils vivent

dans le monde humain par le travail, mais par eux-mêmes, en tant que vache, cochon ou poule, ils vivent dans leur propre monde, celui qui est construit par leurs sens et leur sensibilité.

Cela n'a pas été doux, la conversion au système industriel. Si on lit les manuels de zootechnie, les paysans n'ont pas eu leur mot à dire. Lisez par exemple Sanson, un zootechnicien du XIX^e siècle. Les paysans sont sans cesse ramenés à leur ignorance, leur sentimentalité, leur lenteur, leurs croyances... Toute relation à l'animal passe pour du temps perdu. Mais ces « temps improductifs » ne le sont pas ; ils correspondent à une relation à l'animal qui permet par exemple de manipuler les animaux avec plaisir, parce qu'ils nous connaissent et nous font confiance. Dans l'industrie c'est très difficile de manipuler les animaux, ils ont peur. Du coup, on use souvent de coercition. Et l'on prétend qu'il faut former les éleveurs. Aujourd'hui comme hier, ce sont toujours eux les ignorants et les brutes supposés. À chaque problème créé par l'industrie des productions animales, on crée une nouvelle formation. On forme les agriculteurs pour tout d'ailleurs, comme s'ils ne savaient rien. Au contraire, tous les savoirs de la relation à l'animal des éleveurs ne remontent jamais vers les décideurs ni vers les scientifiques. Ceux qui organisent les formations au « bien-être animal » ou autres ne se demandent pas si eux-mêmes ne devraient pas suivre de formation, si eux-

mêmes ne devraient pas apprendre ce que cela veut dire au jour le jour travailler avec des animaux. Je ne fais pas un plaidoyer contre la science, au contraire, j'ai une passion pour la science et la recherche, mais contre une vision étriquée et ridicule de la science, contre le scientisme et son arrogance.

Ces zootechniciens d'un nouveau genre peuvent être aussi arrogants et humilier aussi facilement les éleveurs parce que la zootechnie est une discipline sans histoire. Y a-t-il beaucoup de disciplines sans histoire ? Ce déficit d'histoire fait que les supposés éthologues du « bien-être animal » sont incapables de percevoir qu'ils sont en réalité les héritiers des zootechniciens du XIX^e siècle qui avaient une vision de l'élevage comme relevant de la biologie et de l'économie. Concilier « bien-être animal » et productivité, voilà l'objectif contemporain. Ce qui veut dire rendre socialement acceptable le traitement industriel des animaux d'élevage.

La sélection industrielle, uniquement organisée selon des critères productifs, pousse à la disparition de nombreuses races animales. Il y a encore 50 ans, par exemple en élevage de cochons, chaque canton avait ses races qui étaient adaptées au territoire. Elles étaient plus ou moins résistantes au froid ou au chaud, aux configurations du terrain, ou alors de tailles différentes. Avec l'industrialisation, la sélection a porté sur l'adaptation des animaux aux systèmes industriels et sur leurs capacités productives dans ces systèmes. Les autres races ont été abandonnées car elles ne supportaient pas ce système. Et les races qui demeurent ont été sauvées par leurs éleveurs qui ont résisté à l'industrialisation. Mais ils sont hors champ de l'in-

dustrie agroalimentaire. Ça vaut pour le bio. Les rares bios qui ont des races rustiques transforment eux-mêmes. Car c'est le transformateur, bio ou pas, et supposément en aval mais en fait en amont, de la grande distribution, qui décide de ce qu'il faut produire. Même dans le bio, les races, par exemple en porcs ou en volailles, sont majoritairement des hybrides industrielles. Pourtant, notamment pour les cochons, la défense des races est un enjeu vital. Il ne reste plus que six races « locales » de cochons en France qui correspondent à moins de 2000 reproducteurs. Les éleveurs bios, et surtout l'ensemble de la filière bio, doivent prendre leurs responsabilités.

L'interdiction programmée chez les agriculteurs d'utiliser leurs propres semences de plantes, l'impossibilité de faire de la sélection en dehors des grandes entreprises de sélection, renvoient à des questions proches de celles des éleveurs. Pour être un éleveur, ou un paysan, qui prend en charge toutes les responsabilités de son métier, il faut être en marge de la légalité. Les réglementations sont faites pour et par les industriels. Comme l'écrit Joel Salatin, paysan et auteur américain : « Tout ce que je veux faire est illégal ».

Chez les éleveurs la mise à mort est une tragédie, aucun éleveur ne le nierait. Mais il est plus difficile de tuer une vache qu'une poule ; c'est sans doute dû à l'espérance de vie en commun et aux relations que l'on entretient avec les animaux. Mais l'éleveur apprend aussi à maintenir son attachement à distance. Un animal qu'on aimerait trop on ne le tue pas. Ça arrive d'ailleurs.

Lorsque l'animal est mangé on est là dans le lien entre humains. L'animal est

alors capté par le monde des humains. Ce n'est pas un cadavre car le cadavre est voué à la pourriture. Je dirais plutôt que c'est un défunt, quelqu'un qui est mort mais dont la présence demeure. Car il y a une présence de l'animal après la mort. Décider de la mort des animaux est un enjeu moral. Il y a une légitimité très profonde à cette mise à mort, c'est la circulation de la vie. L'échange, inscrit dans des rapports de don, est schématiquement le suivant : on donne une vie bonne à l'animal, meilleure qu'elle n'aurait été sans l'élevage – et là est évidemment le défi du travail en élevage – et on s'en nourrit. Tout cela s'inscrit dans ce que l'on peut appeler une cosmogonie. Les fondements de cette cosmogonie sont attaqués en permanence : les éleveurs sont accusés de meurtres par les uns et d'archaïsme par les autres. L'élevage, c'est-à-dire la vie en commun avec les animaux est en voie de disparition.

Même le bio parle de production animale et pas d'élevage. Pourtant, la question est : comment le bio pourrait-il servir l'élevage plutôt que de servir la production industrielle ? Par exemple sur la question de la mort, bio ou pas, elle est industrielle. La bio s'arrête quand l'animal sort de la ferme. Mais dans les abattoirs, la mort n'est pas l'objet d'un questionnement, on est dans le fil de la production industrielle ; c'est de la transformation de matière animale mobile qui devient inerte. Il faut le voir pour le croire. Une tueur de cochons tue 850 bêtes à l'heure. Pour le système industriel c'est rien, pour le type qui tue c'est autre chose. J'ai par exemple rencontré un monsieur qui avait tué des millions de porcs. C'était un bon tueur selon sa hiérarchie c'est

pourquoi il ne changeait pas de poste, mais il décrivait une souffrance, un sentiment permanent de débordement par les cochons. Il voyait tout le temps des cochons. Ils disaient : Qu'est-ce qu'ils font de tous ces cochons, il n'arrivait pas à croire qu'on mangeait tous ces cochons.

Qu'est-ce que cela a de moderne l'usage des gens au travail, tous ces gens qui, dans les abattoirs, nettoient, découpent, emballent dans le froid, dans la nuit, et toutes ces bêtes qui souffrent ? Ça a quoi de moderne ? C'est un enjeu pour les éleveurs de dire que le système industriel est obsolète et complètement dépassé.

L'élevage est avant tout un mode de vie qui répond à de nombreuses motivations (la relation à l'animal, la beauté, la vie en commun, l'acceptation de la mort...). Ce sont toutes ces motivations qui ont été méprisées par la logique d'entreprise, elles ont pourtant un sens politique, territorial, un sens vital.

PROPOS RECUEILLIS PAR
GUILLAUME DU BOISBAUDRY

DOCUMENT / DANS LE JARDIN DE LA NATURE / KEITH THOMAS

L'historien KEITH THOMAS dans *Dans le jardin de la nature*, publié en anglais en 1983, a mis en évidence l'évolution contradictoire durable en Angleterre des sensibilités envers la nature et envers les animaux durant cette période qui a précédé ou accompagné l'industrialisation. Au XVII^e siècle, écrit-il, il existe encore une grande proximité entre les paysans et leurs bêtes. Mais dès cette époque et plus nettement encore à partir du XVIII^e siècle, les représentations anthropocentrées de l'homme, des animaux et de la nature héritées du christianisme, et qui légitiment que les animaux soient appropriés à volonté par les êtres humains, coexistent avec le sentiment que les animaux, voire la nature dans son ensemble,

pourraient exister pour eux-mêmes, en dehors des intérêts humains. Cette représentation est toutefois en conflit avec l'évolution des rapports concrets à la nature et aux animaux car elle se développe en même temps que s'accroissent le pouvoir réel et la violence collective des êtres humains sur les animaux domestiques. L'exploitation des animaux, conçue en tant que système, est le corollaire du développement d'une sensibilité nouvelle à l'égard des bêtes (augmentation des animaux familiers, par exemple). « C'est ainsi, écrit Keith Thomas, que les sensibilités nouvelles et les bases matérielles de la vie humaine se sont de plus en plus opposées. Un mélange de compromis et de dissimulation a permis jusqu'ici

de n'avoir pas à résoudre complètement ce conflit. Mais on ne peut pas toujours user de faux-fuyants, et il est bien certain que cette question se reposera. Cette question forme l'une des contradictions sur lesquelles on peut dire que repose la civilisation moderne¹ ». C'est cette contradiction, ce conflit entre sensibilité et organisation du travail, que l'on peut discerner dans les contenus même de la zootechnie qui naît en France en même temps qu'est créée la SPA et votée la loi Grammont (1850) ; « mouvement bourgeois destiné à civiliser les classes inférieures », comme l'écrit Keith Thomas à propos du mouvement de protection animale anglais.

« Comme ces animaux vivaient si proches des hommes, ceux-ci les considéraient souvent comme des individus, en particulier du fait que les troupeaux étaient en général peu importants, selon nos normes actuelles. Les bergers connaissaient les têtes de leurs moutons aussi bien que celles de leurs voisins et certains agriculteurs pouvaient suivre le bétail volé à la trace en distinguant l'empreinte de leurs sabots ; à Bury St Edmunds, sous le règne des Hanovre, un homme fut pendu comme voleur de moutons sur le témoignage sous serment d'un accusateur qui attesta la contenance du mouton en question. D'ordinaire les moutons et les cochons n'ont pas de nom propre mais les vaches en portent toujours ; ce ne sont pas des noms d'hommes car il faut garder les distances mais des noms de fleurs, comme *Marigold* (souci) ou *Lily* (lis), ou des épithètes descriptives qui évoquent souvent une attitude affectueuse. Sous les Tudor, dans l'Essex, il y a des vaches appelées *Gentle* (Douce), *Brown Snout* (Mufle brun), *Old white Lock* (Vieille boucle blanche), *Button* (Bouton), *Lovely* (Jolie). Dans le Yorkshire, *Lovely* encore une fois, et *Motherlike* (Maternelle), *Goldlocks* (Boucles d'Or), *Bride* (Mariée), *Winsome* (Séduisante) et *Welcome Home* (Bienvenue à la maison). Les bœufs reçoivent des épithètes plus plates, moins chargées d'émotion, bien que certains aient été appelés *Dearlove* (Cher amour)

ou *Proudlook* (Fière allure). Les bœufs de labour, accouplés sous le même joug, portent des couples de noms stéréotypés, destinés à sonner différemment quand le laboureur les appelle : *Crisp* et *Curly* (Frisé et Bouclé) ou *Hawk* et *Pheasant* (Faucon et Faisan), une combinaison populaire pendant quatre siècles au moins.

Les animaux domestiques étaient souvent ornés de cloches, rubans et autres parures. On leur adressait fréquemment la parole aussi, car leurs maîtres, à la différence des intellectuels cartésiens, ne les ont jamais crus incapables de comprendre. *Hillo, ho, ho, boy! Come, Bird Come* (Holà, ho ! mon garçon ! Ici, Oiseau, ici) dit Hamlet ; et les dictionnaires dialectaux nous offrent une jolie gamme de ces appellations. On appelle les oies et les poules pour leur donner à manger : *Yuly, Yuly, Coom biddy* (*Come, I bid thee* : viens, je te le demande) ; pour les renvoyer : *Shoo, shoo! Shought, shouth!* On appelle les cochons : *sic, sic, sic* dans le Nord ; *chuck, chuck* dans le Hampshire ; *sug sug* dans le Norfolk ; *sook, sook*, dans le Devon. *Bawk up* disait la vachère du Suffolk en mettant ses vaches à l'attache. *Rynt thee* disait son équivalent du Cheshire pour dire : Va-t-en, j'ai fini. *How up how up*, criaient les hommes en menant le bétail. (...)

Il est donc parfaitement vrai, comme le dit avec mépris un observateur du XVII^e siècle que « les paysans et les pauvres gens font très peu de différences entre eux-mêmes et leurs bêtes ». Ils vont avec elles aux champs le matin, s'échinent avec elles toute la journée et rentrent avec elles le soir à la maison. Leur langage même exprime un sentiment d'affinité entre eux et leurs animaux, car bien des termes descriptifs s'appliquent également aux uns et aux autres. Les enfants sont des *kids* (chevreaux), *cubs* (chiots) ou *urchins* (hérissons) ; un petit apprenti est un *colt* (poulain) ; et on utilise indifféremment le même terme pour un enfant chétif ou pour le petit dernier d'une portée. On dit d'une femme qui attend un enfant qu'elle « s'est posée sur le nid ». Son mari va s'adresser à elle avec affection en l'appelant *duck* (canard) ou *hen* (poule) avec moins d'affection en l'appelant « vache », « pie grièche », « chienne » ou « renarde ». Quand elle devient vieille, elle devient une *crone*, c'est-à-dire une brebis qui a perdu ses dents. (...)

Cette utilisation continuelle d'analogies et de métaphores animales qui fait la langue de tous les jours renforce le sentiment qu'hommes et bêtes habitent le même univers moral et qu'on peut appliquer aux uns et aux autres, de manière interchangeable, les mêmes épithètes. Bien sûr, on utilise encore aujourd'hui ce genre d'analogies, mais il leur manque l'immédiateté que transmettait, au début de l'époque moderne, une proximité véritable de la vie animale² ».

1 Keith Thomas, *Dans le jardin de la nature. La mutation des sensibilités en Angleterre à l'époque moderne (1500-1800)*, 1985, Gallimard, NRF, p 393.

2 *ibid.*, p. 125 et suivantes.

DOCUMENT / TRAITÉ DE ZOOTECHNIE / ANDRÉ SANSON

ANDRÉ SANSON (1826-1902), qui était vétérinaire, fût professeur de zootechnie à l'École d'Agriculture de Grignon puis à l'Institut National Agronomique de Paris en 1877. Son traité de zootechnie est important car il pose, à la suite d'Etienne-Pierre De Gasparin (qui fût directeur

de l'Institut National Agronomique de Versailles de 1848 à 1862) et surtout d'Emile Baudement (à qui fût confiée la première chaire de Zootechnie de 1849 à 1862) les bases théoriques de la science zootechnique. Pour André Sanson, «La zootechnie (de *zoo* animal et *techne* art industriel) est la

technologie des machines animales, ou la science de leur production et de leur exploitation». Il s'agit d'une science expérimentale qui prétend rompre avec la tradition empirique.

Baudement, dès qu'il fut en possession de sa chaire, y présenta ce problème dans des termes nouveaux ; mais pour en trouver l'expression écrite, il faut arriver jusqu'à la publication de l'œuvre inachevée qu'il a laissée à sa mort. « Pour la zootechnie, y est-il dit, les animaux domestiques sont des machines, non pas dans l'acception figurée du mot, mais dans son acception la plus rigoureuse, telle que l'admettent la mécanique et l'industrie. Ce sont des machines au même titre que les locomotives de nos chemins de fer, les appareils de nos usines où l'on distille, où l'on fabrique du sucre, de la fécule, où l'on tisse, où l'on moule, où l'on transforme une matière quelconque. Ce sont des machines donnant des services et des produits. Les animaux mangent : ce sont des machines qui consomment, qui brûlent une certaine quantité de combustible d'une certaine nature. Ils se meuvent : ce sont des machines en mouvement obéissant aux lois de la mécanique. Ils donnent du lait, de la viande, de la force : ce sont des machines fournissant un rendement pour une certaine dépense. Ces machines animales sont construites sur un certain plan ; elles sont composées d'éléments déterminés, d'organes, comme le disent ensemble l'anatomie et la mécanique. Toutes leurs parties ont un certain agencement, conservent entre elles certains rapports et fonctionnent en vertu de certaines lois, pour donner un certain travail utile. L'activité de ces machines constitue leur vie propre, que la physiologie résume en quatre grandes fonctions : la nutrition, la reproduction, la sensibilité et la locomotion. Ce fonctionnement, qui caractérise la vie, est aussi la condition de notre exploitation zootechnique, l'occasion de dépenses et de rendements que nous devons balancer de manière à atténuer les prix de revient pour accroître les profits. Mais ces admirables machines ont été créées par des mains plus puissantes que les nôtres ; nous n'avons pas été appelés à régler les conditions de leur existence et de leur marche et, pour les conduire, les multiplier, les modifier, nous devons les connaître sous peine de les détruire et de laisser prendre dans le jeu fatal de leurs engrenages nos peines, notre temps, nos capitaux. Mieux nous connaissons la construction de ces machines, les lois de leur fonctionnement, leurs exigences et leurs ressources, plus nous pouvons nous engager avec sécurité et avantage dans leur exploitation³ »

[...] Le problème zootechnique consiste donc, en définitive, à bien diriger la construction des machines animales, à les approprier exactement aux conditions physiques et économiques dans lesquelles s'entreprend leur exploitation, et à les alimenter de façon que leurs produits de transformation atteignent la plus grande valeur possible. Il consiste à exploiter toujours et partout les machines relativement les plus aptes ou les plus puissantes, dont les produits rencontrent les débouchés les plus faciles et les plus avantageux, condition indispensable du bénéfice ou du profit. C'est le caractère essentiel de tout problème industriel.

On aura peine à croire, dans l'avenir, que cette façon de poser le problème zootechnique ait pu être considérée comme révolutionnaire, et qu'il ait fallu tant d'efforts pour la faire admettre. On ne comprendra point que ses auteurs aient passé pour des utopistes aux yeux de ceux qui se qualifient d'hommes pratiques, ou pour de simples théoriciens, ce qui revient au même dans l'esprit de ces derniers. On ne pourra point s'expliquer que la production animale ait été, depuis si longtemps, envisagée autrement que comme une industrie obéissant avant tout aux lois économiques, de même que toutes les autres (...) Dans cette exploitation, cependant, il ne s'agit point de se procurer des satisfactions d'amour-propre, en s'indemnisant tout au plus de ses frais, comme c'est le cas de celui qui travaille en vue du sport des concours. Il s'agit de réaliser des profits. Pour la zootechnie conséquemment, le meilleur animal n'est point celui qui serait reconnu le plus beau dans les concours par les juges placés au point de vue de l'esthétique, mais bien celui qui rapporte le plus, dont l'exploitation est la plus lucrative...⁴»

3 Émile Baudement, 1862, cité par André Sanson, 1907, *Traité de Zootechnie*, Tome I, 5^e édition, Librairie Agricole de la Maison Rustique, p. 5

4 *ibid.*, p. 7

PANAMA STREE T¹

Antoine Dufeu

Un débat au sein d'une institution internationale.

— **À droite a gauche au centre** *intervient* : Le monde a déjà beaucoup changé. Il faut et il suffit de laisser faire progresser la démocratie partout dans le monde.

— **Tous les peuples du monde** *ne s'en laisse pas compter* : Nulle beauté dans le partage de son toit avec son amoureux ou son amoureuse, un ami ou une amie, un sans-logis ou mal loti puisque le souci de se loger, de manger et de s'habiller, soit de vivre, existe partout encore. Que ce souci disparaisse de suite partout voilà la beauté manifeste, voilà la splendeur anticipée. Notre souci du monde actuel ne consiste qu'en cela : faire éclore cette beauté-là !

— **À droite a gauche au centre** *insiste* : Ne négligeriez-vous pas le rôle des ONG ?

— **Tous les peuples du monde** *répond* : Peuples sans nom, peuples sans monde, nous l'affirmons : notre existence est à l'aune des principes de la Charte de Nations Unies : lettres mortes. Nous accusons ONU, Banque mondiale, FMI et consorts de défendre des intérêts partiels ; nous les accusons de crimes de lèse-humanité réitérés.

— **La Cour pénale internationale** : Peut-être puis-je, en dernier recours, dire le droit international.

— **Tous les peuples du monde** : CPI, qui t'a instauré ? Nous ne te reconnaissons aucune légitimité.

— **Toutes les institutions mondiales** *pour une fois de concert* : Mais qui es-tu Tous les peuples du monde ? Tu n'es rien ; tu n'existes pas !

¹ Ce texte est extrait de *L'Onénu non*. Il constitue la saison 20 de la série des Fabrikasharia.

— **À droite à gauche au centre** *affirme en tentant de s'affirmer* : La démocratie, ce n'est pas l'agora étendue à sept milliards de personnes. Les peuples du monde entier ont des représentants qu'ils élisent et qu'ils ne sont pas obligés de reconduire. Leur faire croire qu'ils doivent être consultés lors de chaque grande étape de la vie du monde est non seulement démagogique, mais criminel. On voit ce que donne régulièrement l'organisation de référendums nationaux sur les grands dossiers du monde.

Il s'agit à notre époque et dans ce monde, d'assurer la paix mondiale grâce au commerce mondial...

— *Du côté de l'OCI, on y ajoute alors son grain de sel* : N'oublions pas que sans la paix entre toutes les religions et un respect mutuel, rien n'est possible.

— **L'Alliance des civilisations** *élève conséquemment sa voix* : Cela va de soi.

— **À droite à gauche au centre** *reprenant* : Chacun des membres de l'ONU doit notamment assurer l'équilibre de ses budgets et favoriser la libre entreprise pour garantir l'ordre mondial.

— **Un représentant de Nauru**, *état insulaire d'Océanie situé en Micronésie, interrompt tout de go cette belle fable* : Puis-je raconter une histoire récente de mon pays ? Tout autour de Nauru il y a une route ; une route et l'océan. L'océan y est pacifique, comme autour de Vanuatu, comme autour de Tuvalu, comme autour de Samoa, comme autour de Tonga, comme autour de Kiribati, comme autour de Wallis-et-Futuna. Au milieu de Nauru il y a des mines, épuisées, de phosphate. L'île est défigurée comme la Nouvelle-Orléans après Katrina, comme Haïti après le séisme du 12 janvier 2010, comme Saint-Pierre après l'éruption de la Montagne Pelée sauf que Nauru, membre de l'ONU depuis le 14 septembre 1999, d'une surface de 21,3 km², est dévastée par la surexploitation de la nature par l'homme et l'exploitation d'êtres humains par d'autres êtres humains. Le 31 janvier 1968 Nauru retrouva son indépendance après que son peuple ait refusé deux propositions australiennes de se voir transféré en un autre lieu. Le peuple de Nauru ne voulait pas quitter son île pour Fraser ou Curtis, toutes deux îles du Queensland australien. Après des années de lutte pour son indépendance, les Nauruans touchèrent le jackpot même s'ils durent attendre 1970 pour

hériter d'un transfert complet de l'exploitation du phosphate dont le sol de leur île regorgeait. La Nauru Phosphate Corporation fut créée. Gérée par l'État, ses bénéfices alimentèrent le Nauru Phosphate Royalties Trust, lequel investit autant sur place qu'à l'étranger. Les quelques milliers de Nauruans furent tous employés par l'État tandis qu'à la mine, les *islanders* et *coolies* chinois qui s'échinaient. L'État s'occupait de tout jusqu'au nettoyage des toilettes où lorsque les feuilles de papier hygiénique manquaient quelques dollars australiens constituaient de parfaits substituts. Dans les années 1980-1990, on ne fabriquait plus rien, on jetait tout ; on ne réparait plus rien, on remplaçait tout ; on consommait et on se contentait de consommer ce qui était produit ailleurs grâce aux revenus du phosphate. À l'aube des années 90, 80% de la surface de Nauru avait été creusée, la production de phosphate diminuait, le train de vie des puissants et riches de Nauru était toujours somptuaire. Après la gloire, vint le déclin. Nauru avait un port mais aucun navire n'y mouillait plus. Nauru avait un aéroport mais aucun avion n'y bougeait plus. L'île devint un paradis pour le blanchiment d'argent, vendait des passeports et ouvrit même deux centres de rétention administrés par l'Australie en échange d'une promesse d'argent frais : 30 millions de dollars australiens par an. Alors quelques Nauruans se réveillèrent. Leur action fut d'autant plus ardue que tout le monde se connaissait sur l'île ; tout le monde avait un parent à un poste de responsabilité. Un journal, *The Visionary*, commença à circuler sous le manteau. Les réformes finirent par arriver, une fois les anciens hommes forts de l'île décimés par la maladie qui rongeaient le pays et qui n'était autre que le diabète. Mais le nouvel État qui chercha à reconstruire l'île sur de nouvelles bases et exploiter le phosphate qui pouvait encore l'être ne put empêcher de se vendre à nouveau tantôt à la Chine tantôt à Taïwan, lesquels se livrent encore, dans les îles du Pacifique à une véritable lutte d'influence auprès d'une multitude de minuscules États représentés à l'ONU. Le Japon aussi trouva auprès de Nauru un allié moyennant finance pour la levée du moratoire interdisant la pêche à la baleine. Voilà rapidement brossé le portrait récent et tonitruant de mon pays.

— **L'Onénu se réveille alors** : Votre situation est délicate qui nécessite un effort concerté de notre communauté internationale. Un consensus finira forcément par se dégager, se dessiner,

pour inclure votre pays et ses habitants durablement dans ce que l'on appela autrefois « le concert des nations ».

Alors Cent mille représentants issus de tous les pays du monde font fuser leurs langues simultanément interprétées dans toutes les langues du monde entier :

— Nous sommes en ville. Nous avons la ville.

Nous sommes en détroits. Nous avons les détroits.

Nous sommes en sociétés. Nous avons les sociétés.

Nous sommes en Chine. Nous avons la Chine.

Nous sommes en Afrique. Nous avons l'Afrique.

Nous sommes partout où nous sommes. Nous avons partout où nous avons.

Nous respirons. Nous nous plantons, nous rigolons. Nous mourrons ; cendres aux pieds, bâtons rompus, existences en berne, le plus paisiblement possible. Car nous fûmes, étions, nous avons été Wisigoths ; nous nous sommes battus, nous avons vécu, nous avons survécu, nous avons laissé une culture ; Byzantins, nous avons combattu ; Kharijites, aujourd'hui encore des milliers à vivre, nous passionner, manger ; Rustémides renversés par les Fatimides ; quatre-vingts milliards d'êtres humains estimés depuis le début de l'humanité.

Alors nous, Afghans Africains du Sud, Albanais Algériens Anglais Argentins, Arméniens Australiens Autrichiens, Azerbaïdjanais, sommes Afghanes Africaines du Sud Albanaises Algériennes, Angolaises Argentines Arméniennes Australiennes, Autrichiennes Azerbaïdjanaises ; nous sommes Bahamas, Belges, Danoises ; oui nous sommes d'Erythrée, de Grèce, de Haïti là où naissent la Jamaïque, la Jordanie, Israël, à l'Est du Lesotho, du Liban et du Luxembourg, à l'Est du Maroc du Mexique et de la Mongolie, au Sud – cap au Sud – du Monténégro, du Pakistan, des Philippines. Quel est le Nord de l'Ouest du Qatar, de la Roumanie, de Samoa ? Où se trouve Singapour, la Suisse et Suriname ? Quand donc le Tchad, le Togo et la Tunisie sont-ils devenus pays indépendants ? Pourquoi ne sommes-nous pas tous et toutes d'Ukraine, du Vietnam et du Yémen ?

Nous sommes sept milliards, sept milliards nous sommes. Nous sommes cent mille et nous sommes sept milliards mais nous n'avons pas encore inventé notre monde, le monde d'aujourd'hui ;

mais nous n'avons pas encore uni notre monde, les mondes d'aujourd'hui. Nous sommes sept milliards qui : ab(solu(ment z) éro ; : cent milliards qui... absol(umen)t zéro(. Oui nous sommes, oui car oui nous sommes ; oui car nous sommes sept milliards huit cent millions de milliers, des centaines de natures vivantes, d'êtres morts, de natures mortes et d'êtres humains qui cohabitons un drôle de monde, présentement nôtre d'institutions mondiales fantômes, de guerres et partitions, partout à l'épreuve des jeux.

Tous nous sommes égaux. Ivrognes, arabes, juifs, noirs, blancs, jaunes, handicapés, pauvres, nous n'existons pourtant que dans la plus anachronique inégalité. Toutes et tous nous sommes égaux. Nous n'avons pas besoin de temps, de temps maintenant. Il nous suffit d'é jouir du fer, é jouir de l'électricité, é jouir d'un toit, é jouir du nickel mélangé à du fioul, é jouir du petit ou du grand, é jouir de l'infiniment petit comme de l'infiniment grand, é jouir du papier toilettes, é jouir avec les animaux nouveaux qui se développent dans les mégaloilles du monde entier.

ACHETÉ À L'ARTI STE PAYÉ PAR L'ARTI STE

François Godineau

Principe :

**VENDRE SON ŒUVRE SANS DEMANDER D'ARGENT À L'ACHETEUR
MAIS AU CONTRAIRE EN DONNANT L'ŒUVRE PLUS LA VALEUR
DE L'ŒUVRE À L'ACHETEUR.**

Exemple :

**UN ACHETEUR EST INTÉRESSÉ PAR UNE ŒUVRE À 5 000 EUROS,
L'ARTISTE LUI DONNE L'ŒUVRE PLUS 5 000 EUROS.**

LA PORTE DE MA CHAMBRE

Yann Vanderme

À l'occasion d'une exposition, j'ai transporté la porte de ma chambre de Paris à Tokyo. J'ai vécu un mois sans porte après ça.



DISINVITATION TO BE A FATHER

Corinne Lambert

"THE LACK OF TEXT IS BECAUSE THE STORY IS TOO UGLY TO TELL AND INEVITABLY LEAVES AN EMPTY SPACE WHERE NO ONE WOULD WANT TO SIT."



31

LAMBERT

She passes through the metallic frames of the trains. Magic line 14. The only line in Paris for non-suiciders. Changing tracks & her path to follow me.

Berlin: in each corner of the room stood a new Baba Yaga, backs towards me, fiercely frozen in the blue flickering light of the television.

Disturritation to be my father
I couldn't hold on to your dates no internet access.
Twice you blurted out & hung up on me / I said nothing. nothing. You're
only objective after 34 years was for me to call you father... after

the rape and my sister's



... to be my father
... would be on top
... you started out
... after 34 years
... your
... me
... me
... me

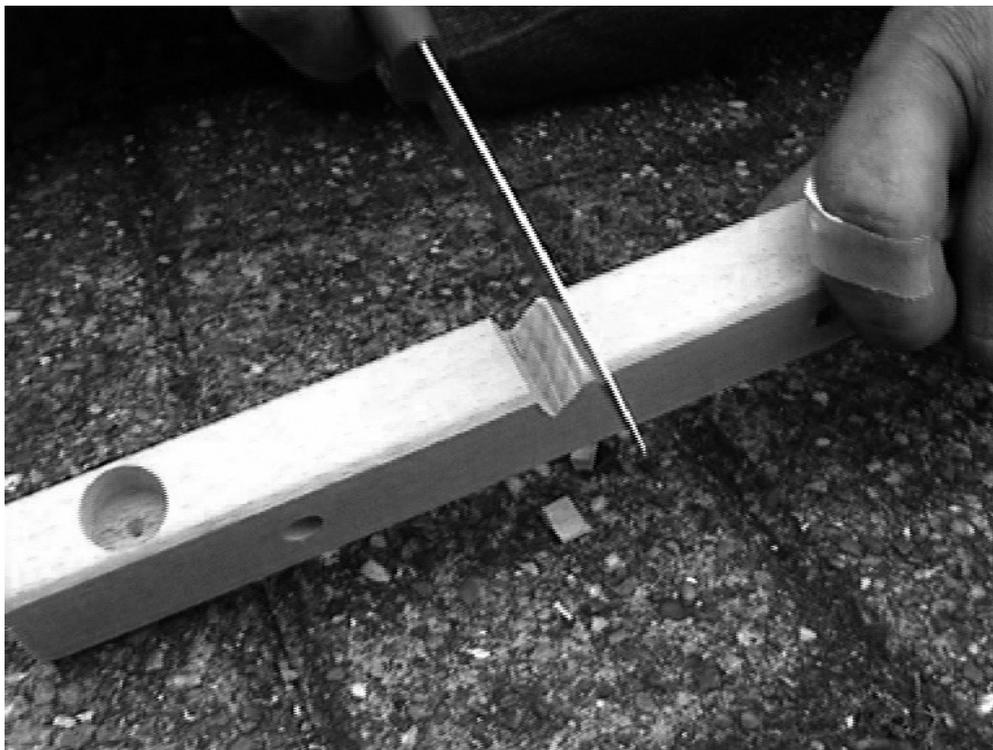
towards me, fiercely, force
notes co-intent
up on me, said
said

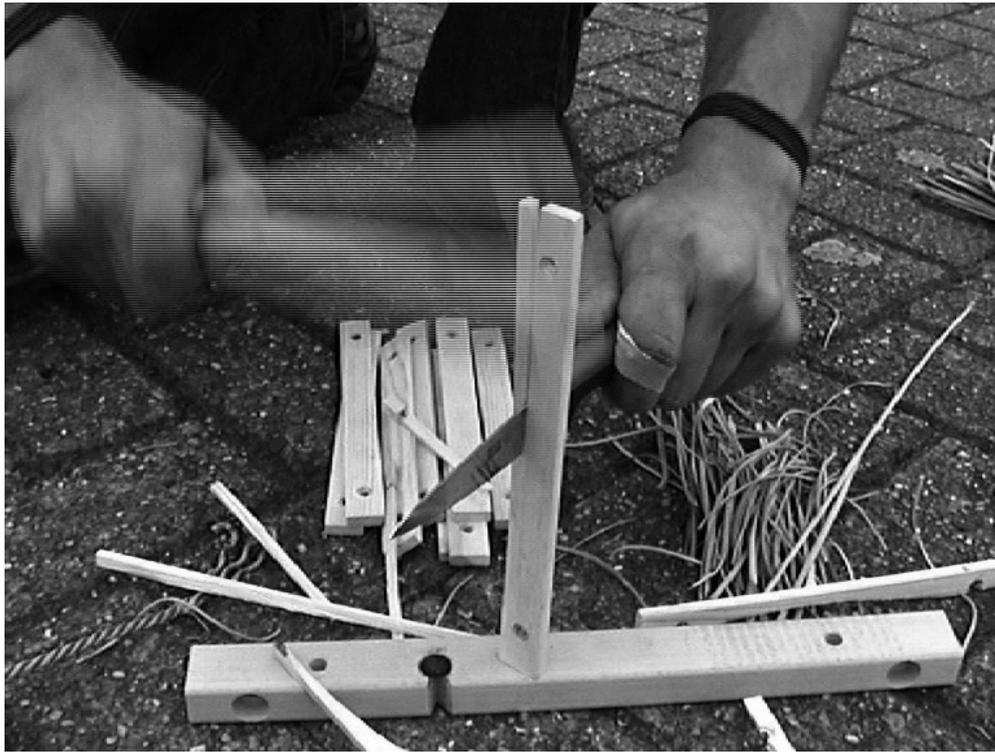
FLAMMA (A BASIC NEED)

Helmut Smits | Photo Leo Veger

The thought of people burning their furniture during the war so they could keep warm and cook formed the inspiration for FLAMMA. FLAMMA harks back to one of humanity's basic needs : making fire. I thought it would be interesting to go into IKEA as if I were a primitive human being and make fire using products found there. The project also fits the back-to-basics image of IKEA and the swedish lifestyle. IKEA does not, however, sell lighters or matches.







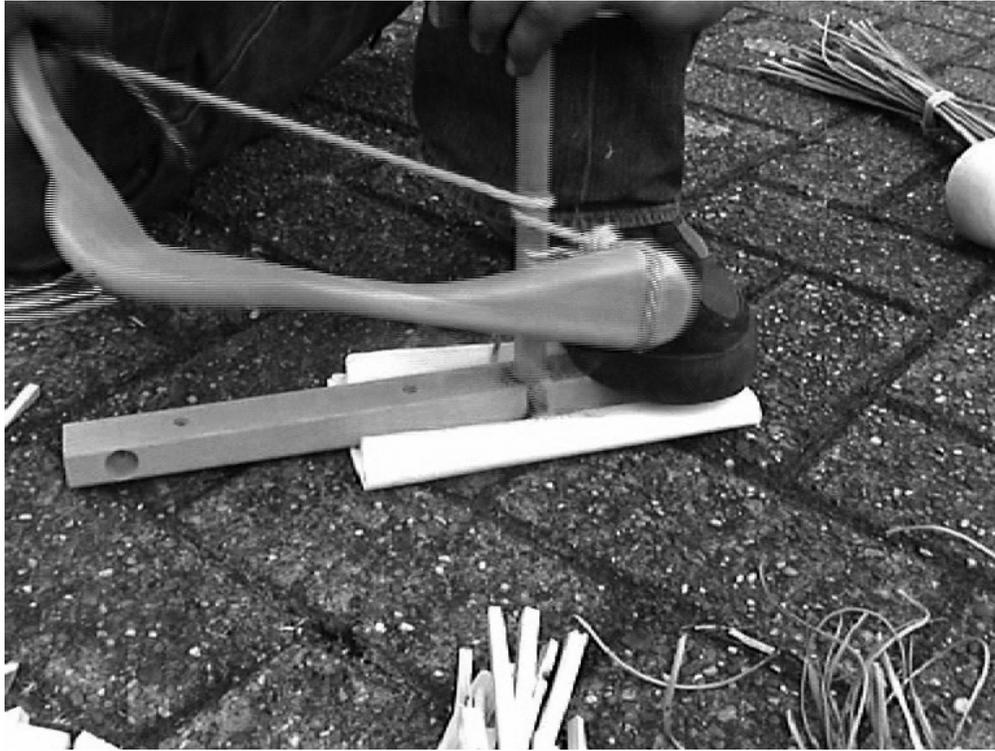
everlastings
SMYCKA
€ 4,99



napkins
FANTASTISK
€ 1,99



egg cup
IKEA 365+ PLOCKA
€ 1,99



IKB

Matthieu Simon

C'est à la faveur d'un livre de Denys Riout¹, que j'appris qu'Yves Klein n'avait jamais déposé son fameux bleu (l'International Klein Blue). Pour être plus précis, il semble opportun de préciser toutefois qu'il a effectivement débuté la procédure légale mais ne la mena pas à terme.

Je repris donc cette formule chimique à mon compte², la déposant sous la même dénomination, à la nuance près qu'en lieu et place du pigment bleu outremer j'optais pour un jaune cadmium. À partir de ce dépôt à l'Institut national de propriété intellectuelle, je décidai de re-produire les monochromes IKB existants (même format, dénomination identique, modalités d'accrochage similaires). Tout s'éclaira sous un jour inattendu quand je rapprochai cette série d'œuvres d'une déclaration d'Yves Klein³ dans laquelle ce dernier s'appropriait tous les monochromes produits avant lui mais également ceux en devenir. En quelque sorte, par le truchement d'un singulier jeu de ping-pong, mon plagiat est signé « à rebours » par Klein lui-même et ne m'appartient plus de fait.

La couverture de cette revue est de couleur IKB (International Klein Blue).

¹ *La Peinture Monochrome*, collection Rayon Art, Éd. Jacqueline Chambon, Paris, 2003.

² Il s'agit en fait bien plus d'un liant acrylique autorisant à conserver l'aspect poudreux du pigment que de la couleur elle-même, un banal bleu outremer.

³ Quand il devient Yves-le-Monochrome en 1956, année où il rencontre Restany à l'issue de sa seconde exposition et élabore l'IKB avec la complicité d'Adam, marchand de couleur à Montparnasse. C'est dans cette boutique que j'achète aussi mes pigments.



DROIT À L'IMAGE EN PRISON

Catherine Rechart

« Les personnes détenues doivent consentir par écrit à la diffusion de leur image ou de leur voix lorsque cette diffusion ou cette utilisation est de nature à permettre leur identification.

L'administration pénitentiaire peut s'opposer à la diffusion ou à l'utilisation de l'image ou de la voix d'une personne condamnée, dès lors que [...] cette restriction s'avère nécessaire à la sauvegarde de l'ordre public, à la prévention des infractions, à la protection des droits des victimes ou de ceux des tiers ainsi qu'à la réinsertion de la personne concernée. »

Article 41 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009

IL EST UNE FORME DE CENSURE QUI S'EXERCE QUOTIDIENNEMENT SUR L'IMAGE DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE. UNE ATTEINTE AU DROIT D'EXPRESSION QUI SE VOUDRAIT INTRINSÈQUE À LA CONDITION MÊME DU PRISONNIER, PUISQU'IL SEMBLE ADMIS COMME UNE FATALITÉ, QUE LES PERSONNES PRIVÉES DE LIBERTÉ, LE SOIENT AUSSI DE LEUR IMAGE.

Les citoyens, hommes et femmes confinés derrière les murs des prisons sont dans l'impossibilité de voir, mais en même temps d'être vus. Ils ne peuvent plus être « en-visagés » par le monde extérieur, puisque leur visage n'y est plus visible.

Tel un diktat, l'interdiction qui est faite aux personnes détenues, d'apparaître à visage découvert dans les films ou les photographies qui les représentent, est un règlement qui entend passer pour le droit. C'est une facette – rarement abordée – du droit à l'image, qui est arbitrairement remise en question par l'administration pénitentiaire.

LA SUBVERSION DES VISAGES Ce qui se lit sur les visages serait-il plus subversif que les mots? L'institution qui tient à conserver le contrôle sur la représentation des personnes incarcérées, redoute-t-elle l'humanité des regards plus que la violence des interpellations de détenus sans visages?

L'administration pénitentiaire justifie cette interdiction en invoquant à la fois le respect des victimes et une mesure de protection des personnes détenues. Deux arguments insidieux, susceptibles de flatter l'opinion d'une extrémité à l'autre du champ pénal.

Car si l'on ne peut supporter l'idée qu'une victime puisse croiser un jour le regard de son agresseur sur un écran de télévision, comment peut-on supporter l'idée d'une rencontre fortuite qui pourrait se produire dans la rue après sa libération? La mise en présence par écran de télévision interposé serait-elle plus douloureuse pour la victime que la rencontre physique?

À l'autre extrémité du champ pénal, quand l'administration pénitentiaire en appelle à la protection du parcours de réinsertion des personnes détenues, c'est la notion de consentement éclairé qu'elle rejette.

Cette pratique infantilisante va à l'encontre de l'idée – omniprésente dans les textes qui traitent des droits fondamentaux – de permettre aux prisonniers de se conduire en individus responsables et de se « ré-envisager » comme partie prenante de la société.

En se substituant à leur volonté, l'institution va au delà de sa mission qui concerne la surveillance des corps, au delà de la privation de liberté. Quelle nuance fait-elle entre le corps des personnes dont elle a la

charge et leur représentation? Tout se passe comme si les deux entités ne faisaient qu'un et que la diffusion hors des murs de son image soustrayait la personne elle-même, à la surveillance.

EFFACEMENT, CAVIARDAGE, MYSTIFICATION Les personnes détenues disparaissent totalement aux yeux de la société durant le temps de leur incarcération. Elles sont doublement absentes de la conscience des citoyens, à la fois dissimulées derrière les murs et privées de représentation à l'extérieur.

Pendant la durée de la peine, le visage du prisonnier n'existe plus qu'à l'intérieur des murs de la prison. Il n'est plus vu que par les personnels, les professionnels de la justice et de l'administration. Paradoxalement, l'hyper-visibilité des prisonniers à l'intérieur de la prison, toujours sous le regard des surveillants – que ce soit en prise directe, au travers de l'occlusion ou de l'objectif des caméras de surveillance – contraste avec leur invisibilité totale en dehors de l'enceinte de l'établissement.

Cet effacement relève du même processus que celui qui consiste à repousser les nouveaux établissements loin des villes, hors du regard des citoyens.

Les seuls visages auxquels le public a accès sont ceux des « ennemis publics » qui intéressent les médias. Une image univoque qui cristallise l'émotion populaire autour des crimes hyper-médiatisés et permet à la politique sécuritaire de prospérer sur la peur du délinquant.

Les rares représentations autorisées de l'univers carcéral ne proposent que des corps fragmentés, des visages aux traits

gommés. Bouches, mains, nuques qui privent les personnes de leur individualité. Les hommes sont réduits à des chiffres : statistiques, graphiques, taux de récidive.

Cette mystification nourrit les fantasmes liés à l'univers carcéral : monde clos, peuplé d'êtres inquiétants, puisque indignes d'être regardés. L'anonymat enferme dans la caricature, les détenus qui n'ont d'autre choix que de s'y conformer, confortant dans l'esprit du public, l'image de futurs récidivistes qui menacent la société.

Toute forme de collusion ou d'empathie étant rendue impossible, la prison peut conserver son rôle de repoussoir, de garde-fou. Cet anonymat auquel l'administration est tellement attachée agit comme une « distance de sécurité » entre le citoyen et la prison.

À l'opposé de la lecture instantanée du fait divers, en créant une relation spectateur/personnage, il s'agit de tisser entre la prison et l'extérieur un lien qui conduise les spectateurs vers une perception plus sensible et éclairée de la prison.

Le regard permet au spectateur d'envisager l'autre en tant qu'individu et non pas seulement en tant que détenu. De reconnaître en l'autre quelque chose de lui-même.

LA RÉINSERTION EN QUESTION Quand un prisonnier prend la décision d'offrir son visage aux regards, il effectue un geste en direction de la communauté qui l'a mis à l'écart, lui rappelant qu'il y reviendra un jour.

Cet effacement des individus derrière les murs n'est pas sans conséquences à la sortie de prison. Les détenus paieront

dehors pour cette image instillée dans l'opinion publique. Car les regards qui se posent sur celui qui sort de prison et l'accueil qui lui est réservé sont sans aucun doute, aussi déterminants pour sa réinsertion, que ses propres motivations.

En refusant aux personnes détenues une quelconque existence au sein de la société, ne serait-ce que par le biais de leur image, l'administration pénitentiaire semble élever au rang de mesures de réinsertion, la honte et la dissimulation du séjour en prison. Elle semble tenir pour acquis que le corps social est incapable de réintégrer ceux de ses membres qui ont été incarcérés à un moment de leur vie, dès lors qu'ils décident d'assumer leur passage en prison.

MAIS LA SOCIÉTÉ SOUHAITE-T-ELLE FAVORISER CETTE EMPATHIE AVEC CEUX QUI ONT CONTREVENU À SES LOIS? EST-ELLE DISPOSÉE À SOUTENIR LE REGARD DE CELUI QU'ELLE TIENT ENFERMÉ ET À LIRE SUR SON VISAGE, LA SOUFFRANCE DE L'ENFERMEMENT?

Catherine Rechart, 25 octobre 2011

J'ai réalisé dans le cadre d'un projet culturel, le film documentaire « *Le déménagement* » produit par Candela Productions autour du passage de l'ancienne maison d'arrêt de Rennes au nouveau centre pénitentiaire de Rennes-Verzèze.

Ce film s'interroge avec les personnes incarcérées et les personnels, sur la façon dont l'architecture détermine les comportements et interfère dans le mode de fonctionnement d'une prison, sur le lien entre la modernisation des locaux et l'amélioration des conditions de vie en détention.

En accord avec la législation sur le droit à l'image, les personnes incarcérées ont fait le choix d'apparaître à visage découvert. Aujourd'hui, après avoir favorisé le tournage, l'administration pénitentiaire, en autorise les projections publiques, mais demande le floutage des visages des personnes incarcérées pour les diffusions télévisuelles.

Le site Internet www.ledemenagement-lefilm.com propose la signature d'une lettre ouverte aux ministres de la culture et de la justice.













LES MORTS RIGO

Roman dicté par Victor (7 ans) et Lucas (5 ans) à Antoine Boute

(...)

Pendant le déjeuner Lucas demande à sa maman : « Maman, j'ai reçu une grande boule de Noël pour la Noël, tu pourrais s'il te plaît la pendre à notre sapin ? » — « D'accord Lucas, mais finis d'abord de déjeuner. »

Tout le monde finit de déjeuner, Lucas va chercher sa boule de Noël sur le tas de cadeaux qu'ils ont ramené de la fête et la donne à sa maman. Ann essaie de mettre la boule dans le sapin, tout en haut du sapin, mais n'y arrive pas parce qu'elle est trop petite. Du coup elle appelle Antoine : « Tu peux venir accrocher la boule dans le sapin à ma place s'il te plaît, moi je n'y arrive pas ! » — « Ok j'arrive, donne-moi la boule ! »

Antoine prend la boule mais au moment où il la soulève, il entend un drôle de bruit à l'intérieur : « tic, tic, tic, tic, ... » — « Ann, viens un peu écouter, il y a un drôle de bruit à l'intérieur de cette boule de Noël. » Ann pose son oreille sur la boule, entend le bruit et dit : « Oui, bizarre, je me demande si ce ne serait pas une bombe ? » À ce moment-là, BANG !, la bombe-boule-de-Noël explose et tue Ann et Antoine d'un seul coup.

Victor et Lucas voient ça d'un peu plus loin, et trouvent que c'est une bonne blague que leurs parents leurs font : ils sont sûrs qu'ils font semblant d'être morts.

— Hé papa ! Pourquoi t'as plein de ketchup sur toi ?
— C'est pas du ketchup gros malin, c'est du sang ! Je suis mort ! Je suis l'esprit de ton papa ! Je suis mort !

Victor et Lucas pleurent très très fort... Snif sniff, sniff sniff.

— Qu'est-ce qu'on fait, maintenant, Lucas ?
— Ben viens Victor, on va vivre comme des hommes préhistoriques !
— Je suis d'accord, mais il faut d'abord s'occuper de l'enterrement !

LOS (EXTRAIT)

— Mais comment ?
— Ben c'est facile, on appelle les flics !
— Non, pas question ! On appelle pas les flics, on appelle les pompiers, j'ai des problèmes avec les flics !
— Ben c'est pas grave, c'est moi qui les appelle alors !
— Non, on appelle les pompiers !
— Bon d'accord, on appelle les pompiers.

Victor se penche sur le corps de son papa et prend le téléphone qu'il a dans sa poche. Il dit : « Maintenant, c'est mon téléphone ! » — « Et celui de maman, c'est le mien ! » répond Lucas en se penchant sur le corps de sa maman.

— Allo, les pompiers ? Mon papa et ma maman sont morts !
— Ok on vient vous sauver ! Vous avez des grands-parents chez qui vous pourriez aller habiter ?
— Oui, on en a plein mais on veut pas ! On a décidé d'aller habiter dans la forêt, comme des hommes préhistoriques !
— Ok les gars ! On arrive !
— Dites, les pompiers ! Vous pourriez nous donner les squelettes de nos parents comme souvenir ? Comme ça on les pend à un arbre et autour de l'arbre on va faire une cabane ! On utilisera leurs os pour massacrer les méchants ! On prendra aussi la boule de Noël bombe, le boomerang-lame et les vrais fusils, tous les jeux qu'on a reçus à la Noël.
— Dites les amis, c'est pas très poli de prendre le squelette de vos parents... Normalement il faut les mettre dans le cimetière.
— Ben non, pas obligé ! On garde le squelette et on met juste le cœur au cimetière. Ok ?
— Bougez pas, on arrive !

Les pompiers arrivent avec leur ambulance et convainquent Lucas et Victor de mettre le corps de leurs parents dans le cimetière plutôt que de les découper en morceaux pour massacrer les gens avec leurs os. Ils en profitent pour aussi prendre le corps de

Petzel et le corps du voleur. Tout le monde est très triste et pleure beaucoup. Toute la famille arrive pour organiser les enterrements.

Après l'enterrement de leurs parents, Victor et Lucas partent, comme prévu, habiter dans la forêt comme des hommes préhistoriques. Victor prend le plus grand couteau de la maison et c'est tout, parce qu'il décide de vraiment vivre comme un homme préhistorique. Lucas, lui, préfère tout de même prendre à manger : il explique à Victor que c'est quand ils auront fini de manger toute la nourriture qu'ils commenceront à tuer des biches avec leurs lances et à vivre comme des hommes préhistoriques. Ils partent dans la forêt mais se rendent rapidement compte que ce serait plus pratique de vivre dans leur jardin : là au moins ils ont un potager et peuvent de temps en temps rentrer dans la maison pour laver de la salade ou des fraises par exemple, ou jouer avec leurs jeux, leurs instruments de musique etc. Ils font donc demi-tour et s'installent dans le fond du jardin, dans leur cabane. La première chose à faire, se disent-ils, c'est de tailler des lances. Comme ça, si une biche passe, on la tue. Ils ont à peine fini de tailler qu'un cerf vient se battre avec son ami dans le jardin : leur maison est juste à côté du bois, et donc il y a souvent des cerfs qui viennent s'y battre.

— Ok moi je tue le plus grand, dit Victor, parce que c'est moi le plus grand !

— Non ! Moi je dois avoir le plus grand, puisque je suis le plus petit ! Je dois plus grandir que toi, donc j'ai besoin de plus de cerf que toi !

— Je suis pas d'accord ! Je prends le plus grand !

Victor et Lucas discutent longtemps, longtemps, tellement longtemps qu'ils ne remarquent pas que les cerfs étaient fatigués de se bagarrer dans le jardin et sont partis.

— Ah zut, qu'est-ce qu'on va manger ce soir, alors ?

— Je sais pas moi, j'ai pas faim.

— Moi en tout cas je vais manger des pommes.

— Bon ok, moi aussi.

— Et après on va aller avec la voiture en France et on va faire du canoë !

— Bonne idée, mais tu crois pas qu'on va tuer des gens sans

faire exprès, puisqu'on ne sait pas conduire ?

— Oui, et on va foncer dans un magasin sans faire exprès !

— Et on se fera poursuivre par la police, on ira tellement vite qu'ils n'arriveront pas à nous suivre !

— On arrivera à la Dordogne, on mettra notre canoë dans l'eau et ils nous poursuivront avec leurs tanks, dans l'eau !

— Mais non hein, ça se peut pas, un tank dans l'eau !

— Mais si ça se peut ! Patate !

— Mais non !

— Mais si, si l'eau est pas trop profonde !

— Mais la Dordogne c'est super profond !

— Bon ok, on part pas en voiture alors !

Après cette longue discussion Victor et Lucas mangent quelques pommes. Il commence à faire noir et ils décident d'aller dormir. Victor décide de s'endormir sur la toile du parasol et Lucas sur le toit. Ils s'endorment profondément. Lucas dort tellement profondément qu'il oublie qu'il dort sur le toit. Il croit qu'il est dans son lit, et se met à bouger comme s'il était sur un matelas. Du coup il roule du toit et atterrit sur le parasol, pile sur Victor.

Le lendemain matin, Victor se réveille, bien au chaud. Il se dit : « Tiens, quelle bonne couverture j'ai sur moi ! Je me demande bien qui me l'a mise... » — « Ben c'est moi, ta couverture ! » Ils discutent sur le parasol en regardant le ciel. Deux papillons volent au-dessus de leur tête en faisant plein de loopings.

— Regarde Victor, celui-là forme des 5 en volant !

— Oui, et celui-ci forme des « e » !

— On les appelle 5 et e alors ?

— D'accord ! Venez, 5 et e, on va faire un tour au cimetière. Allons visiter nos parents au cimetière, et vous allez faire un petit spectacle au-dessus de leur tombe pour qu'on ne soit pas trop tristes.

Victor et Lucas expliquent plusieurs fois calmement leur idée aux deux papillons, qui finissent par comprendre et décident de les suivre jusqu'au cimetière. Ils montent sur Course et Tounâne et galopent jusqu'au cimetière. Les papillons s'accrochent à leurs oreilles. Arrivés au cimetière, Course et Tounâne broutent l'herbe entre les tombes pendant que Victor, Lucas, 5 et e cherchent la tombe de Ann et Antoine. Malheureusement ils n'arrivent plus à se souvenir où ils ont enterré leurs parents... Du coup ils

se disputent et crient très très fort dans le cimetière. Pendant ce temps-là, Ann et Antoine s'étaient réveillés dans leur cercueil : en fait ils n'étaient pas complètement morts, ils étaient juste tombés dans les pommes à cause de l'explosion de la bombe... Les pompiers n'avaient pas pensé à ça ! Maintenant ils sont tout à fait réveillés, grâce aux cris de Victor et Lucas. Ils se mettent, eux aussi, à crier.

- À l'aide ! Victor ! Lucas ! On est prisonniers dans une tombe !
- Ok, on arrive ! Mais où est-ce que vous êtes ?
- Qu'est-ce qu'on en sait ! On n'en sait rien du tout tiens, vu qu'on est sous la terre !
- Oui c'est vrai ! Continuez à crier, on va suivre votre voix !

Ann et Antoine chantent une chanson dans leur tombeau, jusqu'à ce que Victor et Lucas les trouvent.

- Papa, maman, on est tellement contents que vous soyez encore vivants !
- Nous aussi ! Allez vite chercher votre bombe, pour faire exploser la pierre tombale et nous délivrer !
- Ça tombe bien, je l'ai prise avec moi !
- Attention les enfants, prudence cette fois-ci avec vos jeux qui sont tout de même un peu dangereux !
- Pas de problème ! Vous êtes prêts ? 3,2,1 : BOUM !

La bombe explose, la pierre explose, Victor et Lucas prennent une pelle et creusent la terre jusqu'au cercueil. Une heure après ils trouvent le cercueil mais n'arrivent pas à ouvrir le couvercle. Du coup ils foncent à la maison chercher un pied de biche, reviennent et arrivent finalement à ouvrir le cercueil. Ann et Antoine sautent hors de leur boîte et embrassent très très fort leurs enfants. Au-dessus de leurs têtes, 5 et e font la fête également. Ils traversent le cimetière pour rentrer à la maison en blaguant, tellement ils sont contents de se retrouver. À un moment donné, ils entendent une voix qui vient d'une des tombes :

- À l'aide ! À l'aide ! Aidez-moi ! Je suis le voleur qui est mort ! Je ne suis plus mort ! J'étais mort mais maintenant plus ! Vous pouvez me déterrer s'il vous plaît ?
- Non ! Pas question, voleur de cadeaux de Noël ! D'ailleurs tu vas bientôt de nouveau être mort !
- Ah ça, je crois pas que vous y arriverez !

- Tu crois ça toi ? On parie 100 euros qu'on arrive à te tuer.
- Ok, je veux même bien parier 5 000 euros !
- On est d'accord pour 5 000 euros, monsieur le voleur.

Victor et Lucas prennent leurs fusils et tirent à travers le tombeau du voleur.

- Aargh ! dit le voleur.
- Pari gagné ! dit le fantôme du voleur, qui est de nouveau mort.
- Faut nous donner 5 000 euros maintenant !
- D'accord, attendez deux minutes, je vais vite chercher des billets dans la poche de mon corps mort.

Le fantôme du voleur sort du tombeau avec 5 000 euros, qu'il donne à Victor et Lucas. Victor dit : « Lucas, 2 000 euros pour toi, 2 000 euros pour moi, 500 euros pour moi et 500 euros pour toi. » — « Ok, je suis d'accord. »

Toute la famille retourne à la maison et téléphone à leurs amis : « Allo allo tout le monde ! On va faire une fête de désenterrement ! Ann et Antoine ne sont plus morts ! Ils sont désenterrés ! Il faut fêter ça ! Venez vite ! »
(...)

IKHÉA@SERVICE S

Jean-Baptiste Farkas

Bonjour Guillaume,

Il est possible d'activer mes services à partir de mon manuel, *Des modes d'emploi et des passages à l'acte* et il serait intéressant d'envisager (relativement à cette thématique) une appropriation par vous d'une de mes propositions.

Bonjour Jean-Baptiste,
ma proposition est :

REGARDER UNE
PERSONNE COMME SI
ELLE TRAVAILLAIT
POUR VOUS

PLAYLIST DE SILENCE

Matthieu Saladin

« There's A Riot Goin' On » est un morceau absent du disque éponyme de **SLY & THE FAMILY STONE** ; au mieux il est ce moment où l'aiguille glisse sur la fin du sillon de la face A. Simplement indiqué par son titre sur la pochette, il laisse entendre une révolte dégagée de tout manifeste, qui semble ne pouvoir poindre que dans les interstices.

JOHN LENNON n'en est pas à son premier morceau silencieux lorsque paraît en 1973 *Mind Games* et ses 30 secondes de silence sur « The Nutopian International Anthem ». C'est que tout hymne se doit d'être repris.

Trente ans plus tard, avec « A One Minute Silence », **THE PLANETS** pose la question d'un copyright du silence. Les éditions Peters, qui publient les partitions de **JOHN CAGE**, réclament au groupe un quart des royalties perçues, considérant qu'une minute de silence équivaut à peu près à un quart de la durée de 4'33".

Le funk est partout, même lorsque l'on croit ne pas l'entendre, répondrait **AFRIKA BAMBAATAA**.

En 2011, **BRIAN ENO** renoue avec la musique discrète, tandis que **COVENANT** fait glisser l'hommage cagien vers le slogan d'émancipation.

Sur *Antichrist Superstar* de Marilyn Manson, le silence se fait attente, 17, 18, 19, 20, 21, 22, etc. Mais le dernier morceau n'est pas ce que l'on pourrait appeler un morceau caché ; les 72 plages silencieuses qui le précèdent ont valeur de compte à rebours pour une dernière indexation numérique possible avant le retour de l'Antéchrist.

Sur leur premier album *Birthdeath* paru en 1980, **WHITEHOUSE** conclut par 3'30" de silence, laissant l'auditeur à l'écoute du seul médium. La musique fait place aux bruits d'une surface qui tourne.

Chez **ROBERT WYATT**, le morceau silencieux fait figure de pause, inscrite dans la structure même de l'album, un entracte avant d'entamer la deuxième partie de *Cuckooland*.

En 1978, le groupe de punk **CRASS** publie son premier maxi *The Feeding of The Five Thousand*. Au moment du passage, les ouvriers de l'usine refusent de poursuivre la production, se plaignant du contenu du premier morceau « Reality Asylum ». Le groupe le remplace alors par sa durée équivalente de silence, intitulée pour l'occasion « The Sound of Free Speech ».

Sur *The Whitey Album*, **CICCONE YOUTH**, projet alternatif de **SONIC YOUTH**, met le silence sous cloche, bien avant que **THE BLOODHOUND GANG** ne nous donne à entendre, en dix secondes, leur nostalgie du New Jersey.

1. Sly & The Family Stone – *There's a Riot Goin' On*
2. John Lennon – *The Nutopian International Anthem*
3. The Planets – *A One Minute Silence*
4. Afrika Bambaataa – *Beware! The Funk Is Everywhere*
5. Brian Eno – *Silence*
6. Covenant – *You Can Make Your Own Music*
7. Marilyn Manson – *Untitled (1/72)*
8. Whitehouse – *Birthdeath*
9. Robert Wyatt – *Silence (a suitable place for those with tired ears to pause and later resume listening)*
10. Crass – *The Sound of Free Speech*
11. Ciccone Youth – *(Silence)*
12. The Bloodhound Gang – *The Ten Coolest Things About New Jersey*

LES HOMMES SONT MES MAMANS

Catherine Chantilly

Les hommes sont mes mamans

C'est gênant

Je les aime comme ma mère mon éternelle

Je les veux comme ses grosses mamelles

Je les prends

Je les retourne

Je les lance

Ça fait mal

Les hommes sont mes mamans

Je les confonds

Maman

Amant

Maman

Pas grandi

Petite enfantine

Les hommes sont mes mamans

J'en vois un

C'est ma mère encore

Il me rappelle à elle

Je m'accroche

Je pars je fonce je vole vers eux toujours

Maman mon homme

Je t'aime



QCM PRISON

QCM du concours de surveillant pénitentiaire 2009

A – SÉRIE DE QUESTIONS À CHOIX MULTIPLE (0.50 POINTS PAR BONNE RÉPONSE); CHAQUE QUESTION N'APPELLE QU'UNE SEULE RÉPONSE.

A1. Quelles étaient les qualités citées dans la publicité pour le présent concours ?

- A - Force, autorité, compétence
- B - Autorité, respect, humanité
- C - Compétence, écoute, sociabilité

A2. « Entre les murs » est un film qui traite d'un sujet concernant :

- A - Le collègue
- B - La prison
- C - L'hôpital psychiatrique

A3. Un euro vaut :

- A - 5.55964 francs
- B - 6.55957 francs
- C - 6.66321 francs

A4. À quoi correspond la date du 8 mai 1945 ?

- A - À l'élection du Général de Gaulle comme président de la République
- B - Au bombardement atomique de la ville d'Hiroshima
- C - À la fin de la deuxième guerre mondiale

A5. Le président des États-Unis d'Amérique est élu pour une période de :

- A - 4 ans
- B - 5 ans
- C - 6 ans

A6. Depuis quand les femmes disposent-elles du droit de vote en France :

- A - 1936
- B - 1944
- C - 1974

A7. Quelle juridiction juge les crimes en France ?

- A - La cour d'Assises
- B - Le Tribunal de Grande Instance
- C - Le Tribunal Correctionnel

A8. Qui a été élu Président du Sénat en septembre 2008 ?

- A - Jean-Pierre Raffarin
- B - Christian Poncelet
- C - Gérard Larcher

A9. Quel athlète a battu, durant les jeux olympiques de Pékin de 2008, le record du plus grand nombre de médailles d'or gagnées en une olympiade ?

- A - Usain Bolt
- B - Michael Phelps
- C - Chris Oy

A10. Jean Jaurès était :

- A - Un homme politique socialiste français
- B - Un des chefs de la résistance française
- C - Un grand ingénieur français

A11. Combien de pays compte l'Union européenne en 2008 ?

- A - 21
- B - 27
- C - 30

A12. Le chanteur Jacques Brel est décédé il y a :

- A - 15 ans
- B - 20 ans
- C - 30 ans

A13. Que signifie le sigle ENAP ?

- A - École nationale d'administration pénitentiaire
- B - École normale d'administration pénitentiaire
- C - École nationale des agents pénitentiaires

A14. Parmi les salles de concert suivantes, laquelle offre le plus de places ?

- A - Le Palais des Sports de Paris
- B - La Halle aux grains de Toulouse
- C - Le Palais Omnisports de Paris Bercy

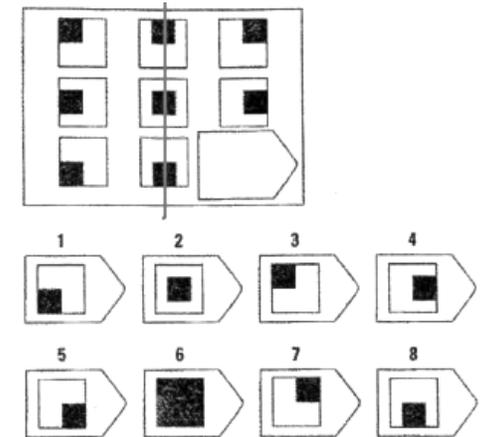
A15. Quel est le nom de l'indice boursier français ?

- A - CAC 40
- B - CRACK 40
- C - CASH 40

B - SÉRIE DE QUESTIONS DE RAISONNEMENT LOGIQUE FAISANT APPEL AUX QUALITÉS D'ANALYSE, D'OBSERVATION, DE DÉDUCTION ET DE BON SENS DU CANDIDAT (0.50 PAR BONNE RÉPONSE).

B1. Certains mois ont 31 jours. Combien en ont 28 jours ?

B2. Quelle est la figure manquante ?



B3. Voici une suite logique de nombres : 1, 1, 2, 3, 5, 8, 13, ..

Quel est le nombre suivant ?

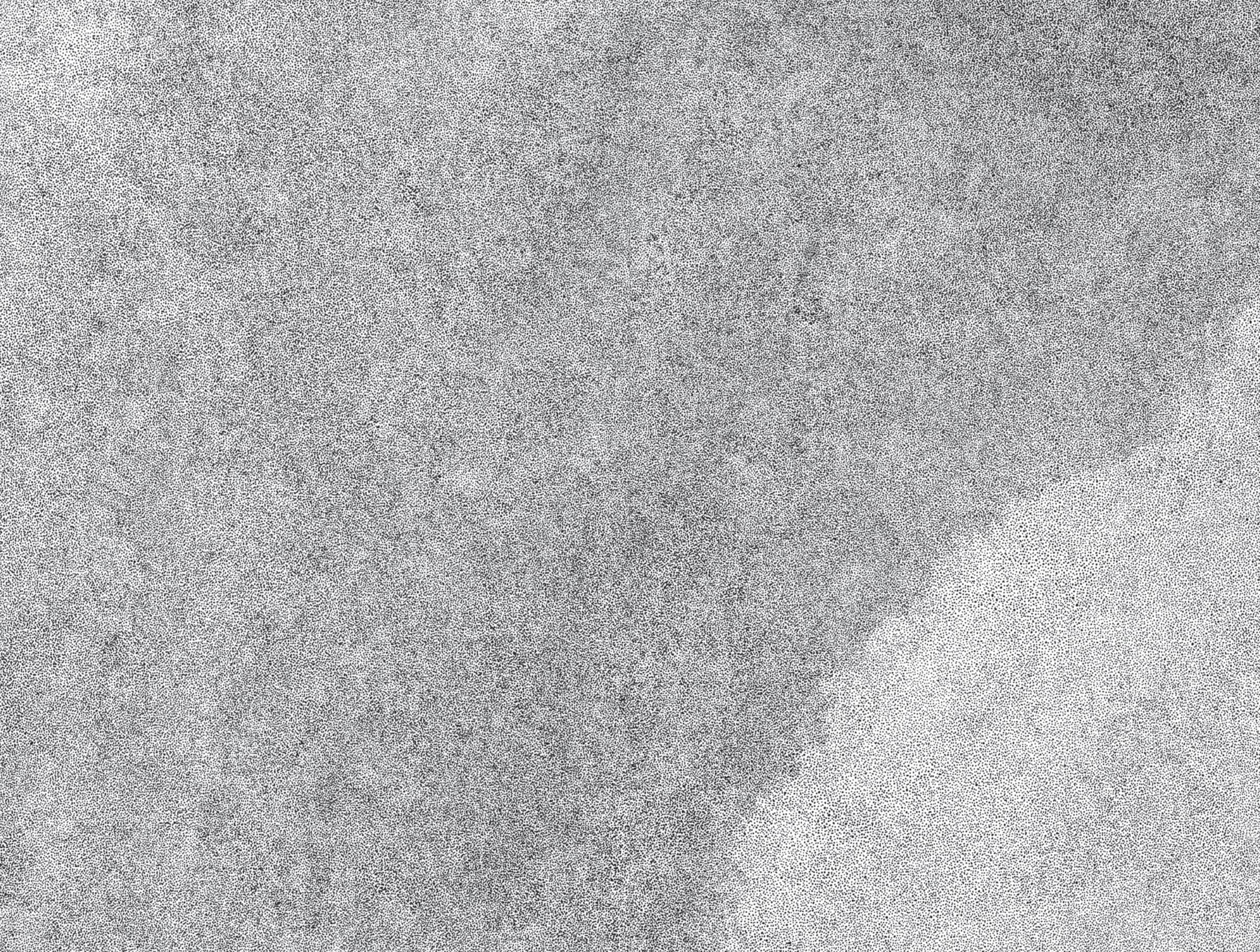
B4. Arthur a 2 ans de plus que Thomas. Pierre a 5 ans de moins que Paul.

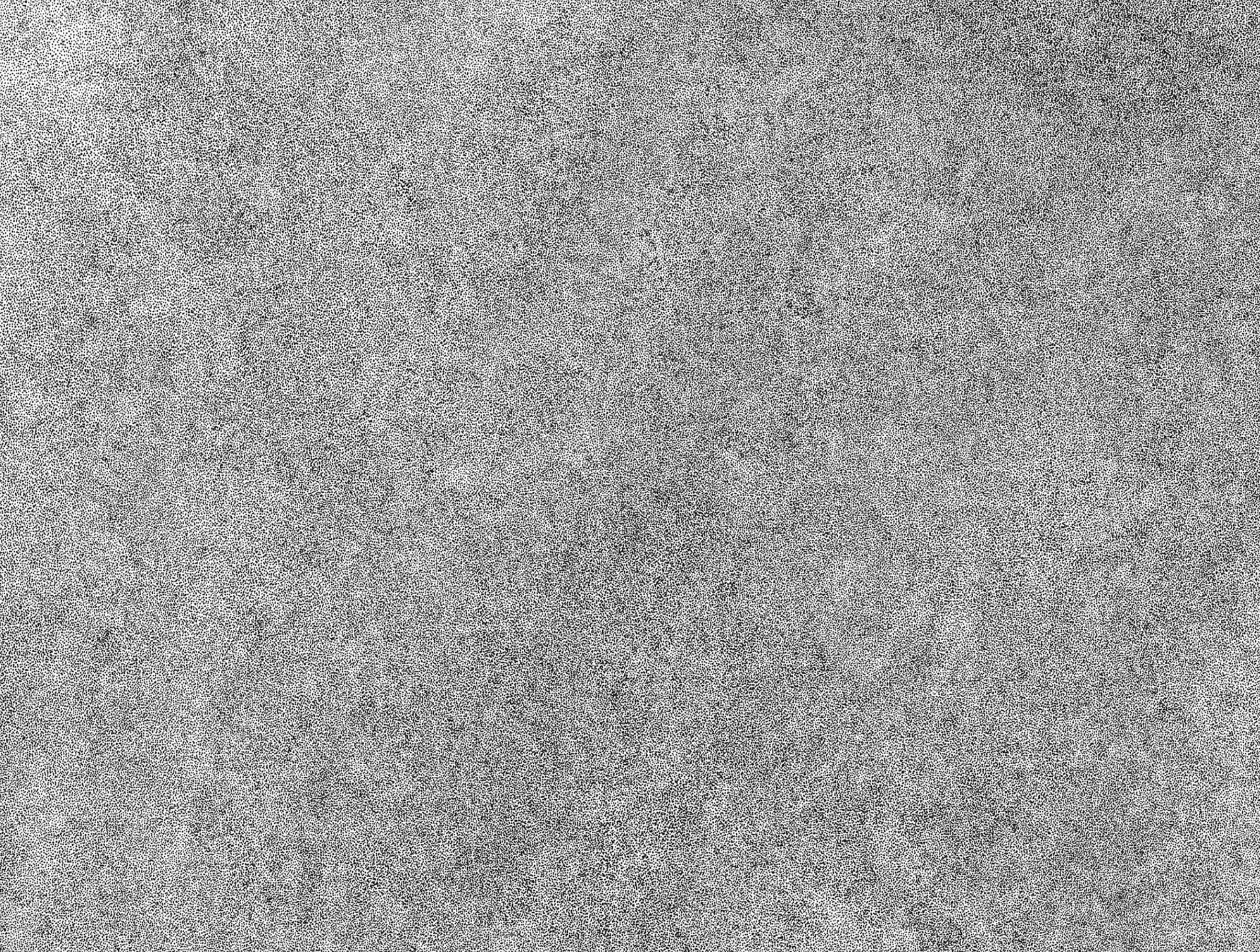
Lise a 6 ans de moins que Thomas.

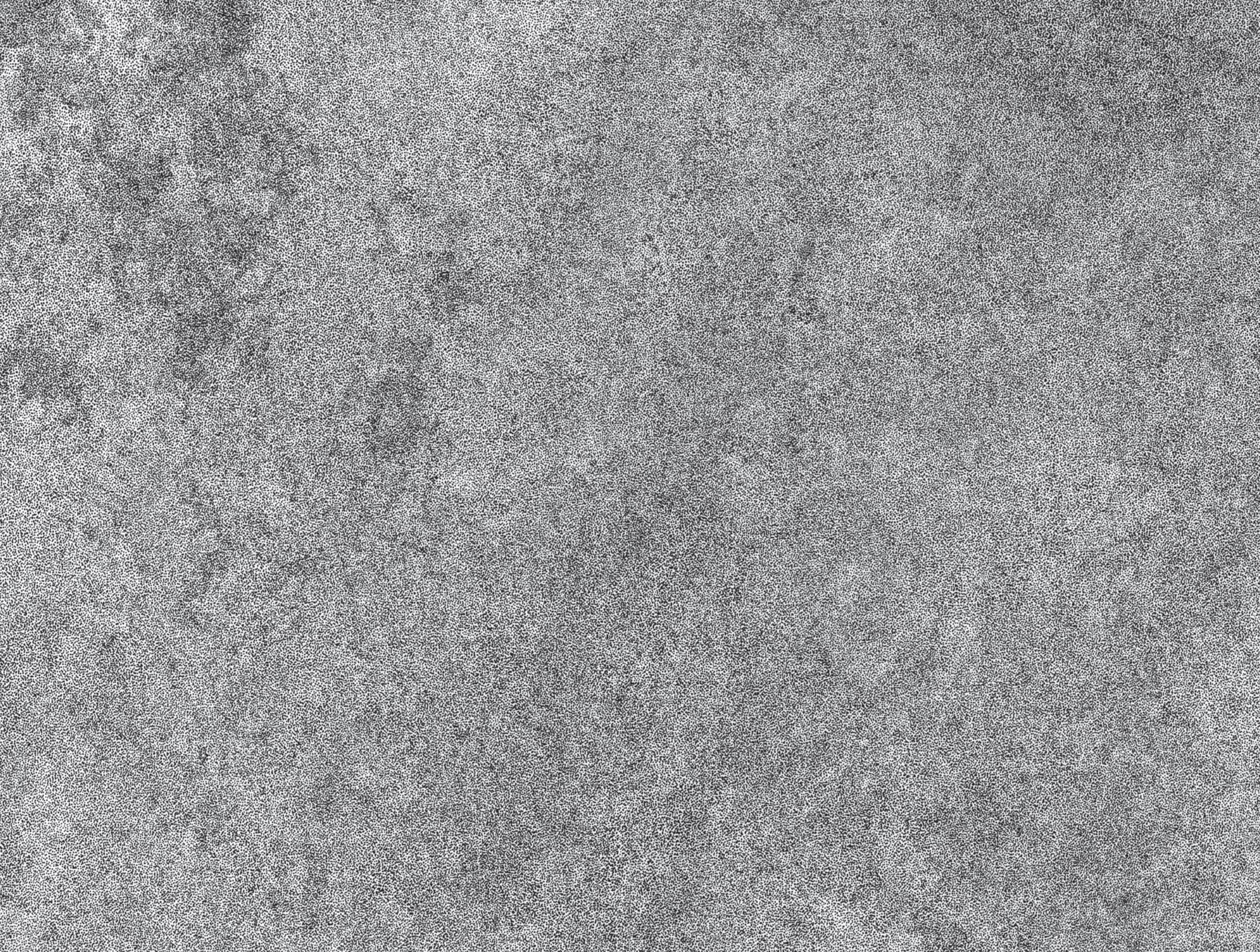
Paul a 16 ans. Thomas a 8 ans de moins que Paul.

Quel est le plus jeune de ces enfants ?

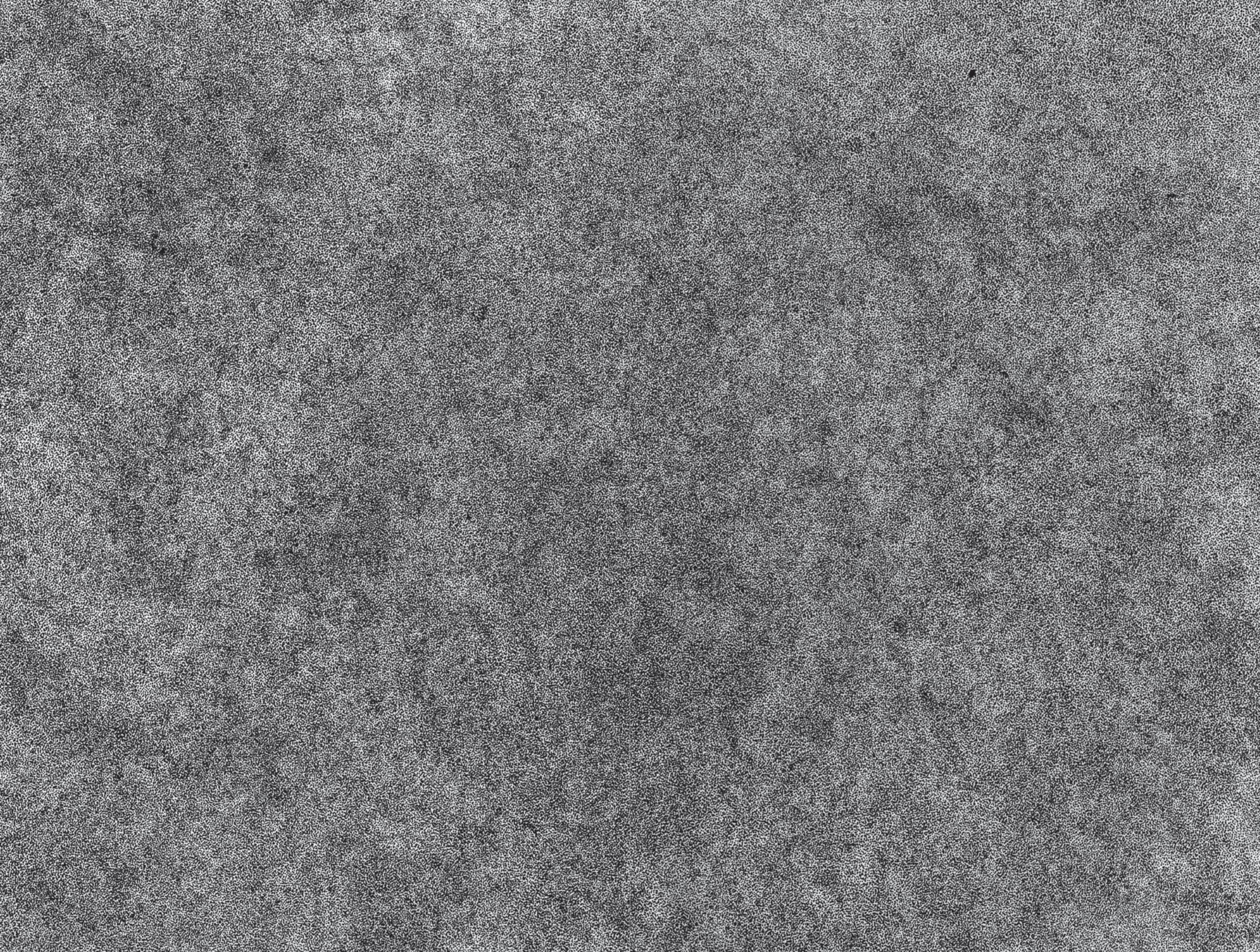
B5. Franck, Alain, Patrice et Sandra comparent une liste de courtiers : Franck en a plus qu'Alain et Sandra. Patrice en a plus que Sandra. Alain en a moins que Sandra et Franck en a moins que Patrice. Qui a la plus grosse charge de travail ?











SUGAR WATER

Éric Baudelaire











MARCHES

(PARIS)

Guillaume du Boisbaudry

Lorsque je passe sous un arbre, ou toute autre plante, je prends une photo.









**REVUE PUBLIÉE PAR L'ASSOCIATION
« LA REVUE NÉCESSAIRE ».**

EMAIL larevuenecessaire@gmail.com
WEB <http://necessaire.eu/>
REVUE DIRIGÉE PAR Guillaume du Boisbaudry
ÉDITION NUMÉRIQUE **Bruno Van Belleghem**
GRAPHISME Florence Inoué
RELECTURE Emmanuel Marais
PREMIÈRE ÉDITION juillet 2012

Ma vie chez les dindons et les cochons mutants de Sibérie

La chrématistique universelle

Sarah et Greg dans le parking de Bercy

Copyright animal

Études des cris de Paris

La multitude déchue

La nature se donne à ceux qui l'attrapent

Le logiciel et le marché libre doivent-ils libérer les semences ?

Vivre avec les animaux

Panama Street

Acheté à l'artiste payé par l'artiste

La porte de ma chambre

Disinvitation to be a father

Helmut Smits

l'International Klein Blue

Droit à l'image en prison

Les morts rigolos

IKHÉA©SERVICE

Playlist de silence

Les hommes sont mes mamans

QCM

Points (en cours)

Sugar water

Marches

prix en euros
issn
isbn et code-barre